



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
13 ET 14 FÉVRIER 2020
(1ERE JOURNÉE)**

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
RIUNIONE 13 È 14 DI FERRAGHJU DI U 2020
RÉUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

JOURNÉE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2020/O1/011 - Canal de la Figarella**, posée par M. Pascal CARLOTTI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **9**
- Question n° 2020/O1/007 - GeMAPI**, posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **13**
- Question n° 2020/O1/018 - Mobilité et stationnement**, posée par Mme Laura Maria POLI-ANDREANI, au nom du groupe « Corsica Libera » **17**
- Question n° 2020/O1/015 - Décrochage scolaire**, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » **22**
- Question n° 2020/O1/014 - Règlement Général sur la Protection des Données**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **26**
- Question n° 2020/O1/012 - Flux migratoires - Quel avenir pour la Corse ?**, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **29**
- Question n° 2020/O1/008 - Rénovation du Tunnel de Bastia**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **31**

Question n° 2020/O1/016 - Interruption du trafic maritime Corse / Sardaigne, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **34**

Question n° 2020/O1/009 - État des infrastructures portuaires suite à la tempête Adrian, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » **38**

Question n° 2020/O1/017 - Mode d'élection des conseils communautaires, posée au nom du groupe « Andà per dumane » **QUESTION RENVOYÉE** **42**

Question n° 2020/O1/019 - Plan Local d'Urbanisme d'Aiacciu, posée par M. Paul LEONETTI, au nom du groupe « Corsica Libera » **QUESTION RENVOYÉE** **42**

Question n° 2020/O1/010 - Enquête publique sur la modification de la carte des ESA, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **42**

Question n° 2020/O1/013 - Étude et valorisation d'une découverte archéologique à Sartè, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **47**

Appel nominal des conseillers par Mme Laura FURIOLI, Secrétaire de séance

Ouverture de la séance

Allocution de M. le Président de l'Assemblée de Corse **50**

Allocution de M. le Président du Conseil Exécutif **53**

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA/
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / ÉNERGIE**

Raportu n° 009 : Aghjustu à u cuntrattu di cità di l'agglomerazione di Bastia

Rapport n° 009 : Avenant au contrat de ville de l'agglomération de Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif **57**

VOTE du rapport	58
Raportu n^u 022 : Attribuzione d'una subvinzione cumplimentaria à titulu derugazione à a cumuna di A Bastilicaccia	
Rapport n° 022 : Attribution d'une subvention complémentaire à titre dérogatoire à la commune de A Bastilicaccia	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	58
DISCUSSION GENERALE	59
VOTE du rapport	62
Raportu n^u 047 : Individualizazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte	
Rapport n° 047 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	63
DISCUSSION GENERALE	64
VOTE du rapport reporté	64
INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	
Raportu n^u 024 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu à l'assestu di u crucivia trà l'anziana RD 81 è a stradella di u Forte Maurel	
Rapport n° 024 : Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour de l'ex. RD 81 avec le chemin du Fort Maurel	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	64
VOTE du rapport	65

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 050 : Nomi di i sale di tarra di u Palazzu di a Cullettività di Corsica in Aiacciu

Rapport n^o 050 : Dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse à Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 67

VOTE du rapport 69

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Présentation commune des rapports n^{os} 023, 034, 035 et 036

Raportu n^u 023 : Quatru di pulitica generale di i siti archeuloligichi è musei di Corsica

Rapport n^o 023 : Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 70

Discussion générale 78

VOTE du rapport 90

Raportu n^u 034 : Cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è u FabLab - Fondazione di l'Università

Rapport n^o 034 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università

Présentation du rapport du Conseil exécutif 70

Discussion générale	78
VOTE du rapport	90
Raportu n° 035: Operazione di prefigurazione di u Museu di i zitelli	
Rapport n° 035 : Musée des enfants - Opération de préfiguration	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	70
Discussion générale	78
VOTE du rapport	90
Raportu n° 036 : Creazione di e butteghe di i musei è siti archeologichi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 036 : Création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	70
Discussion générale	78
VOTE du rapport	90
Raportu n° 025 : Strategia di u mecenatu, cartula etica è cunvenzione	
Rapport n° 025 : Stratégie de mécénat, charte éthique et convention	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	91
Discussion générale	94
VOTE du rapport	97
Raportu n° 033 : Presa in carica di i spesi di spiazamentu di l'intarvinanti esterni à a dirizzioni di u patrimoni	
Rapport n° 033 : Prise en charge des frais de déplacement des intervenants extérieurs à la Direction du patrimoine	

Présentation du rapport du Conseil exécutif	97
VOTE du rapport	97

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n^u 037 : Prugettu di custruzione di una basa di ugetti numerichi intornu à u patrimoniu di i musei di Corsica « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

Rapport n^o 037 : Projet de construction d'une banque d'objets numériques autour du patrimoine des musées de la Corse « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	98
VOTE du rapport	98

BUGETTU – FINANZE – FISCALITÀ / FINANCES – BUDGET – FISCALITE

Raportu n^u 038 : Raportu in quantu à a parità trà l'omi è e donne pè u 2019

Rapport n^o 038 : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	98
VOTE du rapport	102

Raportu n^u 044 : Raportu 2019 di a Cullettività di Corsica nant'à u sviluppu à long'andà

Rapport n^o 044 : Rapport annuel du Développement Durable - année 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	102
DISCUSSION GENERALE	109
VOTE du rapport	112

Raportu n^u 042 : Raportu in quantu a u votu per l'eserciziu 2020 di e tariffe, i cuefficienti e i percentuali rilativi a e tasse fiscale iscritte in u bugettu primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica

Rapport n^o 042 : Rapport relatif à l'adoption pour l'exercice 2020 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	114
DISCUSSION GENERALE	115
VOTE du rapport	117

Raportu n^u 041 : Raportu rilativu à l'aduttazioni di i parcentuali di tassa fundiaria nantu à i pruprietà custruiti 2020

Rapport n^o 041 : Rapport relatif à l'adoption des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	118
VOTE du rapport	119

Raportu n^u 043 : Bughjettu Primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020

Rapport n^o 043 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	119
DISCUSSION GENERALE	130
AMENDEMENTS	160
VOTE du rapport	162

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places.

Avec le Président du Conseil exécutif, nous venons d'apprendre une nouvelle : Daniel CHARAVIN, le directeur de l'agence du tourisme, vient de décéder brutalement, donc nos premières pensées vont à sa famille, à ses proches dans la douleur. Et, il n'est pas possible de commencer cette session sans observer une minute de silence à la mémoire de Daniel CHARAVIN et nous associons également les deuils de Jean-Dominique PIANELLI qui est l'ancien Secrétaire général de l'Assemblée de Corse, et bien sûr Barthélémy CASANOVA qui a été victime il y a quelques jours dans le cadre d'un drame absolu. Et nous reviendrons au cours de nos interventions, le Président du Conseil exécutif et moi-même sur ces deuils.

Je vous demande, dès à présent, d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

Nous allons donc commencer par la série des questions orales.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

* **Question orale n° 2020/O1/011** posée par M. Pascal CARLOTTI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »: **Canal de la Figarella.**

La parole est donc à Pascal CARLOTTI pour présenter cette question orale à l'Exécutif. Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Pascal CARLOTTI

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M. le Président de l'office hydraulique, le Canal de la Figarella est un ouvrage d'art qui appartient majoritairement à la Collectivité de Corse et auparavant au Conseil Départemental de Haute-Corse. Long de treize kilomètres, il traverse l'ensemble de l'agglomération calvaise.

Aujourd'hui, ce canal est dans un état de délabrement avancé et les calvais n'ont que très peu l'occasion de voir de l'eau s'y écouler.

L'entretien, les réparations et l'exploitation dudit canal sont délégués depuis 1985 à la commune de Calvi, par une convention d'une durée de douze ans, renouvelable par tacite reconduction. La dernière convention en vigueur arrivera à échéance en 2021, soit l'année prochaine.

Si la municipalité de Calvi, par son inaction depuis quelques années, n'a pas l'air particulièrement soucieuse de l'avenir de cet ouvrage, il en est autrement de la part de la population calvaïse qui souhaiterait le voir réhabilité et rénové afin de retrouver sa configuration et sa destination d'antan et d'exploiter optimalement les ressources en eau qu'il pourrait fournir.

Ainsi, M. le Président, la Collectivité de Corse peut-elle rattraper les manquements du délégataire afin que le canal de la Figarella ne soit pas définitivement laissé à l'abandon ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la réponse de l'Exécutif par Xavier LUCIANI, vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Caru cullegu, je vais faire une réponse relativement courte, même si je suis devenu un spécialiste des canaux.

Ce canal, vous l'avez dit, est un ouvrage qui mesure environ 13 kilomètres, qui prend sa source sur la commune de Calenzana par un captage sur la rivière de la Figarella qui est aujourd'hui le principal pourvoyeur de ressource hydraulique de la région Ouest de la Balagne.

Il dessert donc, comme vous l'avez dit, la rive gauche de la basse vallée de la Figarella, traverse bien entendu l'agglomération de Calvi pour rejoindre le port et la ceinture en zone urbaine.

Vous l'avez rappelé, une convention en date du 11 juin 1985, où finalement le Département de Haute-Corse a confié à la commune « l'entretien, les grosses réparations et l'exploitation du canal, tant en ce qui concerne le tronçon du canal situé sur la commune de Calvi que celui situé sur la commune de Calenzana », c'est l'article 1^{er} de ladite convention.

Le Département restait donc, à l'époque, propriétaire, article 5 de cette même convention.

L'ouvrage, bien entendu, de prise de canal, je le précise quand même, c'est important, n'a pas fait l'objet d'une autorisation depuis l'entrée en vigueur de cette loi sur l'eau de 1992 et donc, à ce titre, l'ensemble des autorisations administratives et la mise en conformité des ouvrages de captage d'eau brute deviennent une nécessité.

Dans le rappel des faits, je vous dirai aussi que, lors de la construction de la prise d'eau basse de la Figarella qui alimente aujourd'hui l'UPEP, l'Unité de Production d'Eau Potable de Calvi, le seuil existant avait été détruit. Donc, il n'y a plus de possibilité d'alimentation directe de ce canal.

Cette nouvelle prise alimente l'UPEP qui, gérée par l'Office hydraulique, est autorisée par les services de l'Etat à déverser épisodiquement les eaux sales, quand je dis « eaux sales », ce ne sont pas des eaux usées, de l'UPEP vers l'exutoire du port.

Il n'y a pas d'impact sur le milieu ambiant. Donc, à ce jour, nous n'avons pas, en tant qu'Office hydraulique et même en tant que Collectivité, de prise directe sur le devenir de ce canal.

Par contre, ce que l'on peut faire, et ce que nous allons proposer rapidement puisque nous l'avons déjà évoqué avec la mairie de Calvi et à la communauté de communes, avec M. François MARCHETTI notamment, c'est de réunir l'ensemble des usagers, y compris le Sous-Préfet, puisqu'il est quand même important d'avoir tout le monde autour de la table. On pourrait faire ce que nous avons proposé à l'époque, à savoir, une alimentation par canalisations suivant le tracé du canal de l'ensemble des particuliers et des propriétés qui étaient desservies historiquement par ce canal. Donc, on pourrait imaginer la mise en route d'une « route de l'eau » en quelque sorte, par canalisations à partir de la prise d'eau vers l'agglomération calvaïse.

Voilà ce que je peux dire sur la situation étant donné qu'aujourd'hui la balle est dans le camp de la communauté de communes et de la municipalité de Calvi.

Donc, nous sommes prêts nous, demain, à aménager cette partie.

Un petit rappel aussi, je fais un clin d'œil à Xavier LACOMBE qui ne m'écoute pas, c'est peut-être intéressant d'imaginer la même chose sur le canal de la Gravona, profité de cette desserte pour justement alimenter la basse vallée à partir du canal de la Gravona.

Donc, l'on peut faire presque un clin d'œil aux uns et aux autres sur cette problématique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante émane du groupe « Per l'Avvene » et concerne la GEMAPI.

A stade, quelques précisions, ces questions orales ne sont pas télévisées pour cause de campagne électorale, vous vous en doutez.

Par ailleurs, il y a toujours un certain nombre de questions orales qui sont longues, ça se voit, je dirai, à la lecture et il est tout à fait évident que le volume de la question orale ne permet pas, si on la lit de la première ligne à la dernière, de tenir en deux minutes et demie, ce qui est le temps de parole pour poser une question orale. Alors, il y a un certain nombre d'élus qui résument en deux minutes et demie, on peut très bien déposer une question orale de 10 pages, si on tient en deux minutes et demie, il n'y a pas de problème. Mais ça n'est généralement pas le cas, parce que généralement on tient à dire le premier mot, le dernier et tous les mots qui sont écrits entre les deux. Et ça, ce n'est pas possible, on ne peut pas lire dix pages en deux minutes et demie, ça c'est impossible.

Alors après, il y a un deuxième problème sur lequel Jean BIANCUCCI a attiré mon attention, c'est qu'il y a des questions orales qui sont en fait, non pas une question orale mais une dizaine de questions orales et après il est difficile de demander à Jean BIANCUCCI, par exemple, qui peut avoir lui aussi des fois l'occasion d'être un peu prolix, précis nous dirons, donc c'est difficile de demander à Jean BIANCUCCI ou à un autre conseiller exécutif ou conseillère exécutive, de donner en trois minutes et demie, une réponse à dix questions différentes.

Donc je répète les règles que nous nous sommes données en commun : deux minutes et demie pour poser une question, trois minutes et demie pour y répondre, une

seule question évidemment dans les 2 minutes et demie, et non pas trois, quatre, cinq, six voire neuf comme c'est le cas aujourd'hui, je crois, c'est en tout cas ce que vient de me dire Jean BIANCUCCI s'agissant d'une question à laquelle il y a à répondre. Alors, neuf questions, effectivement, la réponse ne peut pas tenir en 3 minutes et demie, ce n'est possible.

Donc, j'appelle l'ensemble de nos collègues, et y compris les membres de Conseil exécutif, à respecter scrupuleusement les règles que nous nous donnons, aujourd'hui ça a un peu moins d'importance parce qu'il n'y a pas de questions et de réponses télévisées, donc ça a un peu moins de conséquences, mais lorsqu'il y a la retransmission, ça n'est pas juste, à un moment donné, que des questions et des réponses passent à la trappe, simplement parce que certains de nos collègues ne respectent pas la règle, ça n'est pas correct, ça n'est pas conforme à l'idée que nous faisons tous ici de la démocratie et de l'égalité entre les groupes, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité.

Donc voilà, je me permets d'insister et je vous demande donc de bien vouloir revenir à la règle commune. Merci.

Donc, la question suivante :

* **Question orale n° 2020/O1/007** posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **GEMAPI**

Vous avez la parole pour présenter en deux minutes et demie une question, merci.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

La tempête Fabien de décembre dernier a marqué une étape, on a passé un nouveau seuil qui met en exergue le fait que la gestion et la valorisation des cours d'eau soit peu proactive, je dirai même qu'elle est négligente, parfois au nom de considérations liées au vivant aquatique, amphibien, à la protection de l'environnement.

C'est là qu'intervient la compétence GEMAPI, héritée de la loi NOTRe, je rappelle que la GEMAPI est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, elle porte sur l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau, y compris leur accès, la défense contre les inondations ou

encore la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'exercice de cette compétence par les EPCI nécessite des travaux d'aménagement des cours d'eau pour la protection des populations et les besoins d'investissement qui s'avèrent importants. La quasi-totalité des intercommunalités de l'île, comme les communes d'ailleurs, sont territorialement découpées en tenant compte des réalités géographiques et fluviales, et en conséquence, les cours d'eau constituent souvent les limites des territoires communaux et/ou intercommunaux. La gestion de cette compétence pose un problème concret lorsqu'un cours d'eau sépare deux EPCI, pour savoir qui est compétent pour assumer la GEMAPI sur le cours d'eau en question.

La Collectivité peut, par voie de convention avec un ou plusieurs EPCI, se voir confier l'exercice temporaire pour une période quinquennale de cette compétence en lieu et place des autorités intercommunales. C'est d'ailleurs ce qu'a acté l'Assemblée en septembre 2019, puisque la Collectivité a signé 5 conventions avec des intercommunalités insulaires pour ce qui est de l'exercice des compétences liées aux Espaces Naturels Sensibles.

La tempête Fabien a été particulièrement violente, on le voit tous dans nos territoires, et sur des sites qui restent toujours marqués et marquants par l'ampleur des dégâts, le Rizzanese, le Prunelli, Pisciatello, Ocana, les rives et rivières sont jonchées de tôles, de plastiques, de frigos, sans compter les embâcles.

La précédente tempête, Adrian, avait déjà atteint des records. Le réchauffement et le dérèglement climatiques allant croissants, nous nous devons d'anticiper ce type de catastrophes naturelles. Nous devons avoir la même exigence que pour l'érosion du littoral. Notre rôle est d'anticiper. Se pose alors la question de notre mobilisation et de l'interaction entre les différents niveaux de responsabilités, sachant que le problème est, bien sûr, avant tout financier. Des choses seront à clarifier, notamment avec la DREAL qui prône l'entretien des rivières par les riverains, mais qui impose des contraintes environnementales qui freinent cet entretien.

Le sens de ma question porte donc sur la recherche d'une clarification des compétences, ou plutôt d'une mutualisation, pour que la GEMAPI soit pleinement opérationnelle et efficace, avec pour objectif l'entretien des cours d'eau comme seul moyen préventif des crues et inondations.

Est-il envisagé, M. le Président, ou du moins est-il envisageable que les mécanismes de conventionnement entre la Collectivité et les intercommunalités puissent être généralisés ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Trois minutes et demie passées, voyez ça va très vite et en même temps en deux minutes et demie, on peut dire beaucoup de choses et en plus on est écouté avec beaucoup plus d'attention parce qu'au bout d'un moment on pense à autre chose, donc ça n'est pas efficace et ça nous fait perdre beaucoup de temps. Cela dit, il y a eu bien pire !...

Alors, la réponse par le Conseil exécutif, Xavier LUCIANI répond.

M. Xavier LUCIANI

On aurait pu répondre à deux voix, à trois voix, avec François SARGENTINI parce que c'est transversal et même Jean BIANCUCCI aurait pu aussi bien répondre, on est dans une question qui est transverse.

Je répondrai en tant que Vice-Président du Comité de Bassin avec la délégation de la mission eau, puisque c'est aussi une de mes fonctions.

Je commencerai hors sujet : 2018, 2019, 2020, c'est Chjatra, Calenzana, Bavella. On est sur une situation de sécheresse en plein hiver qui nous interpelle par rapport à la GEMAPI qui arrive de l'autre côté du voyage.

Vous dire, donc qu'on est dans une situation qui est complètement disproportionnée en termes de phénomènes climatiques et donc, aujourd'hui, cette question-là arrive surtout au moment où l'on a la catastrophe qui arrive.

Je pense qu'il faudrait, de notre point de vue, anticiper. C'est un peu ce que l'on fait avec ce que l'on met en place.

Je vais faire deux ou trois petits rappels d'abord et après je dirai ce qui peut être une piste. Alors, la piste vous aurez compris qu'elle peut être plurielle dans la mesure où c'est une question qui préoccupe un certain nombre d'agences et d'offices et, en premier lieu aussi bien sûr, la mission eau de la Collectivité de Corse.

D'abord pour vous rappeler que depuis janvier 2018, la GEMAPI relève exclusivement de la compétence, vous l'avez dit, des EPCI à fiscalité propre. C'est important de le dire parce que quand on parle de responsabilités et aussi de compétences, c'est quand même intéressant de planter le décor.

Deuxième chose, je ne reviendrai pas sur le changement climatique qui nous pousse à accélérer le processus, et de mutualisation, et surtout de construction du territoire, d'aménagement du territoire, vous dire quand même que, par rapport à notre politique, nous avons une politique publique dédiée à la GEMAPI.

Cela permet notamment d'apporter une assistance technique aux EPCI et, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, la CdC a mis à leur disposition, pour celles qui ne bénéficiaient pas de moyens suffisants pour exercer ces compétences, une assistance technique qui permet de définir la gouvernance à mettre en œuvre notamment quand plusieurs EPCI, comme vous dites, sont sur le même bassin versant.

Même chose quand l'on propose d'établir un plan pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides. Ce dispositif opérationnel, vous l'avez dit, il me semble, est effectif depuis 7 mois et il a permis notamment, de conclure des conventions d'assistance technique avec 7 EPCI.

D'autre part, pour parler de la contribution financière aux projets de GEMAPI via le règlement des aides du schéma d'aménagement, il y a aussi, bien entendu, le développement et la protection du massif de Corse et, bien entendu, les aides en sus apportées par l'Office de l'environnement qui intervient dans le dispositif.

Pour information, à ces financements s'ajoutent aussi des fonds européens et des fonds de l'Etat bien sûr, avec les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (le fameux Fonds Barnier) et de l'Agence de l'eau. De plus, la loi permet aux EPCI, s'ils le souhaitent, de mettre en place une taxe additionnelle, vous le savez, aux impôts locaux, je passe sur les détails. Vous savez que cela fait polémique, en tout cas discussion, au sein des EPCI.

Par ailleurs, la loi de décembre 2017 qui adapte le cadre d'exercice des missions GEMAPI, a permis à notre Collectivité qui assurait, avant le 1^{er} janvier 2018, sur un bassin versant ou une fraction de bassin versant, l'une des missions GEMAPI de poursuivre l'exercice au-delà de 2020. Mais, sous conditions, vous le savez, puisque la loi ne peut plus intervenir à partir de là, sauf sur deux cas précis, vous le savez, c'est le bassin versant du Taravu et la fraction de bassin versant constituée de canaux et de parties basses de cours d'eau côté Marana et Casinca, avec l'obligation de conclure une convention avec ces EPCI avant le 1^{er} janvier 2020, ce que nous avons fait.

Je finis, pour ne pas être trop long, vous dire simplement rapidement que nous sommes donc dans un domaine bien précis, prêts à agir en relais et en soutien auprès des

territoires structurés de leur côté, dans le respect des compétences de chaque partie et dans le respect du cadre réglementaire imposé par la loi.

Vous dire, aussi qu'au-delà de la question de la GEMAPI, et c'est important qu'on vous le dise et que je le dise à l'ensemble des élus car c'est une grande question de l'après municipales, notre Mission Eau, le Comité de Bassin et les Offices et Agences en relation avec cette problématique, soutiennent bien sûr cette mutualisation en lien avec le SDAGE et bien entendu, vous positionner et d'appréhender la question hydraulique de manière plus globale.

A cet effet, la Mission Eau va organiser avec les mêmes partenaires, à partir du printemps, des réunions de Projet de Territoire de Gestion de l'Eau, le fameux PTGE, de manière à prendre en compte l'ensemble des problématiques qui sont forcément différentes d'une région à l'autre.

Vous savez que la Corse est un territoire particulier où il pleut beaucoup mais il pleut mal et dans le temps et dans l'espace. Donc on aura, par territoire, un projet de territoire, justement, de gestion de l'eau qui permettra de répondre à cette problématique.

Je précise quand même, et j'attire votre attention sur le besoin, pour nous tous, de prendre garde à l'élaboration des PLU et surtout à la question de l'imperméabilisation des sols qui, souvent, génère des catastrophes pratiquement annoncées. Merci.

Le Président TALAMONI

Cinq minutes et demie, c'est à peu près le double.

Question suivante :

* **Question orale n° 2020/O1/018** posée par Mme Laura Maria POLI-ANDREANI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Mobilité et stationnement.**

Le Président TALAMONI

C'est une avocate, elle est normalement habituée professionnellement à manier le verbe et y compris à le domestiquer. Alors, nous allons voir si elle fait mieux que les précédents orateurs. Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

Ces dernières années, effectivement, nous assistons en Corse, à un développement commercial effréné par l'implantation de centres commerciaux en périphéries des villes.

Ce fait sociétal qui nous préoccupe, impacte aujourd'hui fortement l'activité économique et sociale de nos centre-ville.

L'exemple d'Aiacciu qui a vu émerger deux grands pôles commerciaux en tout juste deux années est emblématique.

La baisse de fréquentation pour les commerçants du centre-ville, est incontestable et le 4 février dernier, plus de 400 personnes défilaient sur le Cours Napoléon à l'appel de la fédération des associations des commerçants du centre-ville, afin d'alerter les pouvoirs publics sur leur situation, mais également pour réclamer la création d'un nouveau parking.

Alors, bien évidemment, il ne s'agit pas, bien sûr, de résumer l'ensemble des maux du centre-ville à la seule réalisation d'un parking, néanmoins ce besoin ne peut continuer d'être ignoré et y répondre participe déjà à un début de solution.

En effet, il est également indispensable que les transports en commun soient développés, mais aussi il faut sensibiliser la population sur des plans de mobilité mettant en avant des modes de déplacements durables.

Il est nécessaire que les mentalités changent, mais c'est à nous, pouvoirs publics, de créer les conditions d'un changement maîtrisé.

Alors, une enquête commandée par l'AUE sur les déplacements en Corse nous apporte quelques éléments.

Par exemple, en zone urbanisée, on constate, notamment dans les régions Bastiaise, Ajaccienne et de Porto-Vecchio, que les personnes réalisent plus de quatre déplacements par jour.

La longueur quotidienne des déplacements sur la région ajaccienne est de seulement 4,6 km

La voiture assure les 2/3 des déplacements avec 66 % contre seulement 3,2 % pour les transports en commun.

Sans une offre de transports en commun adaptée, les personnes sont amenées à se déplacer et elles sont obligées de le faire en voiture.

Dans cette logique, l'idée de ne pas trouver une place de parking les contraint à se rendre dans des centres commerciaux qui offrent des parkings gratuits de grande capacité, plutôt qu'en centre-ville engendrant ainsi les conséquences que nous connaissons.

Si notre institution n'a pas effectivement la compétence sur la création de parkings et n'a pas non plus vocation à venir interférer dans les compétences des intercommunalités et communes, la municipalité d'Aiacciu, par le biais d'un communiqué, a indiqué qu'elle aurait, par courrier daté de 2016 et co-signé par l'ancien Président de la Chambre de Commerce de la Corse-du-Sud, formulé des propositions de créations de parkings à l'attention de la Collectivité de Corse, propriétaire de ces terrains.

A savoir, un parc de stationnement boulevard Sampiero situé entre les deux gares maritimes, un parc sur le site des phares et balises.

La mairie d'Aiacciu affirme que ce courrier serait resté sans réponse.

Alors, même si un seul courrier a été adressé, pourriez-vous nous indiquer, M. Le Président, quelle suite lui a été donnée et la position de l'Exécutif sur ce sujet ?

Et, pourriez-vous également nous informer des moyens mis en place par la Collectivité pour définir des politiques de mobilité durable ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

S'envolent mes dernières illusions sur la belle profession que j'ai choisie d'embrasser il y a de cela une trentaine d'années, je croyais que nous étions meilleurs, mais nous sommes comme les autres.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Les dix premières secondes, elles ne comptent pas, on est à 2 minutes.

Le Président TALAMONI

Non, vous oubliez une minute ! 3'37 !

Le Président SIMEONI

Si en plus on a des problèmes de chronométrage !

Le Président TALAMONI

Il faut remettre en question l'informatique, peut-être... Il y a peut-être un petit mieux par rapport à la situation antérieure...

Le Président SIMEONI

M. le Président, j'en appelle à la solidarité du barreau !

Le Président TALAMONI

Il faut être positif... La réponse du Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je partage tout à fait ce que vous venez de dire en introduction, il y a effectivement un énorme problème concernant Aiacciu, donc nous en sommes d'accord, mais si je suis amené à développer, on va considérer que nous sommes de connivence et donc je ne le ferai pas, vu la situation électorale actuelle, je vous remercie.

Donc, aujourd'hui la problématique d'Aiacciu c'est la problématique aussi d'un certain nombre de villes, on le sait très bien. Alors que faut-il faire ? Du point de vue général, il faut à la fois conforter la possibilité d'avoir des parkings en centre-ville pour les résidents, développer les transports en commun, il y a cette idée sur Aiacciu de rendre les transports en commun gratuits, c'est une idée peut-être qu'il faut travailler. Et puis ensuite, il faut, qu'on le veuille ou non, essayer de travailler sur le ferroviaire puisqu'on a une gare qui arrive en centre-ville.

Donc là, on est parfaitement d'accord.

Pour ce qui concerne les projets de la Collectivité territoriale, Hyacinthe VANNI qui est là pourra vous confirmer qu'il y a un véritable projet Mezana-Aiacciu. Je ne vais pas le développer, il sera à même au moment opportun de le faire.

Donc, il y a à la fois à mettre en place une commande centralisée et le point d'évitement de Caldaniccia puisque, vous le savez, c'est un nœud routier particulier.

Il s'agira aussi que de créer une halte aux Cannes qui n'existe pas, que l'on créerait et, à ce moment-là, ça permettrait de répondre à la problématique qui se pose dans ce quartier qui est extrêmement peuplé. Et puis, il faut dire aussi que le PADDUC préconise un aménagement du fond de baie qui permettra, je pense, un accès plus rapide au centre-ville d'Aiacciu. Je dois rappeler que c'est un secteur d'enjeu régional défini dans le PADDUC. De temps en temps il faudrait peut-être le rappeler à ceux qui nous sollicitent.

La Collectivité travaille avec les outils dont elle dispose.

Concernant la création des deux parkings demandés, alors là, c'est un peu plus précis, il s'agit à la fois de la gare routière et du site des phares et balises, je vais répondre sur les deux points.

Le site sert aujourd'hui à la seule gare routière de Corse. Il faut le dire. Donc si on envisage une évolution et une autre destination du lieu, il va falloir aussi en même temps envisager une autre destination de la gare routière. Mais enfin, une gare routière en centre-ville, je pense que c'est une excellente chose.

Sur ce qui concerne les sites des phares et balises, d'abord je voudrais vous dire qu'aujourd'hui c'est l'Etat qui occupe le site. Donc, tant que l'Etat occupe le site, il sera difficile, à moins que l'Etat n'envisage de redéployer ses services, d'envisager une autre destination.

Je vais en finir avec ce qui m'horripile un peu, cette histoire du courrier au maire d'Ajaccio. Alors je vais répondre très vite, j'ai les documents ici, j'ai les courriers en date du 21 octobre 2016, le Président de l'Exécutif répond effectivement au courrier du maire d'Aiacciu, donc prétendre qu'il n'y a pas eu de réponse, je pense que c'est un joli mensonge, mais en période électorale, on pratique aussi le mensonge.

Je vous remercie. Ce courrier est à disposition de quiconque.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons cherché à élucider le mystère du chronométrage tout à l'heure, et nous n'avons pas réussi puisque le secrétariat général est divisé sur la question,

puisqu'apparemment il y a eu un affichage différent devant nous et sur l'écran puisque moi j'ai vu, comme Mme PANGRANI, plus de trois minutes et demie et Serge qui est venu à votre rescousse, n'a vu que deux minutes et demie passées. Donc vous avez au moins le bénéfice du doute, chère consœur.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Le doute profite à l'accusé en principe.

Le Président TALAMONI

Absolument. On me dit que Josepha GIACOMETTI a vu 2'30 également. Donc, il y a un mystère... A mon avis il y a eu un affichage différent, c'est étrange, il va falloir approfondir techniquement ce mystère.

Question suivante :

* **Question orale n° 2020/O1/015** posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **décrochage scolaire.**

Vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président.

Mme la Conseillère exécutive en charge de l'éducation, ma question, vous l'avez dit, M. le Président, porte sur le décrochage scolaire.

Je ne reviendrai pas sur le volet régalien de l'Education nationale, et ma saisine concerne ce qui relève des compétences de notre Collectivité.

Aujourd'hui il y a 8 000 jeunes en Corse, 2 500 sur le bassin d'emploi du Grand Bastia, qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni suivis par aucun service et sont totalement en dehors du système d'accompagnement,

Le décrochage scolaire concerne 12,7 % des jeunes de 16 à 25 ans en Corse contre 9,7 % au niveau national.

Le Centre national d'étude des systèmes scolaires dans une étude récente, estime que ce phénomène est la conséquence de cinq facteurs.

Au niveau de l'individu, le milieu socio-économique.

Au niveau scolaire, les difficultés rencontrées dans le milieu éducatif, les expériences scolaires négatives, un contexte scolaire négatif.

Au niveau territorial, un contexte économique difficile, peu d'offre de formations, un marché du travail peu attractif et comptant peu d'offres d'emplois qualifiés.

L'effort de la collectivité au gré des différentes mandatures sur le plan des investissements structurants en matière scolaire est constant et important.

Par contre, certaines priorités en matière de politiques publiques devraient être revues au regard de ce simple constat.

Tout est lié, et une politique publique menée sous le prisme d'objectifs sociaux assumés peut clairement inverser ce type de tendances.

Dans ce contexte économique contraint, dans une Corse soumise à une violence endémique, l'idée de compter sur l'école, la culture, la formation est fondamentale et transversale.

C'est une prise de conscience collective qu'il nous faut opérer.

Je rappellerai Victor Hugo qui écrivait, « Celui qui ouvre une porte d'école ferme une prison. »

Pour rappel, aucune fiche projet dans le cadre du PRIC et de l'axe jeunesse du plan de précarité.

Quelles actions comptent mettre en place notre Collectivité contre le décrochage scolaire ? Je vous remercie, a ringrazià vi.

Je pense avoir rempli les objectifs, Président.

Le Président TALAMONI

Absolument, et vous êtes la première à l'avoir fait, donc cela mérite d'être souligné.

La réponse du Conseil exécutif et c'est Josepha GIACOMETTI qui va répondre.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Il n'y a pas qu'une seule question dans votre question, donc on va essayer...

Le Président TALAMONI

Ces précautions oratoires m'inquiètent un peu !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Non, n'ayez pas peur, M. le Président.

Donc, je vais essayer de répondre de manière claire.

D'abord, nous partageons une grande partie du constat et notamment celles sur lesquelles vous concluez.

Je nuancerai un peu le propos, je vais prendre la réponse à l'envers, je nuancerai un peu le propos sur la question de la non-présence de fiches spécifiques sur le PRIC.

Vous avez vous-même évoqué, à juste titre dans votre introduction, le fait que le décrochage scolaire devait faire l'objet d'une action transversale puisque les différents facteurs que vous évoquez : sociaux, économiques, de fracture territoriale, besoin donc de plus de justice sociale, sont évidents. On ne peut agir uniquement sur la question du décrochage et je vais y venir.

Ces actions-là sont dans le PRIC et il y en a un certain nombre. Elles sont aussi dans le Pattu pè à Ghjuventu sur lequel je travaille, bien entendu, en étroite collaboration avec la Conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI qui en a la charge.

Donc, évidemment nous sommes conscients des enjeux et la lutte contre le décrochage est un enjeu majeur des actions menées dans le cadre de nos politiques.

La Collectivité de Corse, vous l'avez rappelé, a une partie des compétences. Celles-ci, comme bien souvent, sont bien difficiles à exercer mais je ne me défaisse pas et je vais répondre clairement à votre demande.

Je ne me défaisse pas parce que nous avons mené un certain nombre d'actions, notamment avec la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation

qui produit notamment ses premiers documents, qui vous ont certainement été distribués. Mais pas uniquement.

Elle coordonne, sur le territoire, les actions de lutte contre le décrochage, elle coordonne les actions en lien avec les autorités académiques, et là, cela se complique puisque vous connaissez peut-être la difficile coordination en matière de décrochage : les jeunes décrocheurs sont repérés par les Etablissements d'origine. ; il y a une transmission informatique à l'Education nationale, le système informatique renvoie après vérification une liste nominative des décrocheurs pour la Corse ; ça part sur la liste des décrocheurs qui est envoyée sur une plateforme virtuelle ; ça redescend dans les Missions Locales et puis ça repart à l'Académie qui donne, une fois la liste fixée, (j'en suis presque essoufflée), la liste officielle des décrocheurs sur laquelle, puisque nous nous sommes en remédiation, de par la loi, malheureusement, sur laquelle, nous pouvons enfin commencer à travailler.

Donc, la conduite de cette politique partenariale doit être vraiment restructurée et il doit y avoir vraiment une vraie coordination.

C'est pourquoi nous avons lancé une étude en décembre dernier sur le décrochage et la réalisation de cette étude portera sur les 11 - 30 ans.

Dans l'attente, nous avons déjà contacté les acteurs identifiés sur le terrain, puisque beaucoup sont très mobilisés auprès des associations pour, d'ores et déjà, avancer sur des solutions concrètes : prévention du décrochage, repérage des décrocheurs, remédiation avec le travail déjà engagé avec les différents acteurs, je ne les nomme pas tous puisque l'on note souvent une grande implication.

Nous allons saisir, à cette occasion, l'atelier n° 2 du CREFOP en charge du suivi des actions, puisque les mesures du plan d'action vous seront présentées en juillet prochain en Assemblée de Corse pour être opérationnelles dès la rentrée de septembre.

Donc, décrochage, étude en cours déjà, mais remédiation.

Vous voyez, nous dépassons un peu le cadre de nos compétences, mais si nous nous tenons uniquement au cadre de nos compétences, nous repérons et rattrapons ceux qui ont déjà décroché et nous portons une ambition plus grande.

Ma réponse était plus longue, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

* **Question n° 2020/O1/014** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **règlement Général sur la Protection des Données.**

Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président du Conseil exécutif, chers collègues, en préambule je voudrais préciser que ma question n'est pas une attaque pour l'administration, pour laquelle j'ai le plus grand respect et de l'affection, je le dis en vous regardant en face, c'est la vérité.

Lors de ma longue marche pour l'obtention de la liste nominative de l'ensemble de nos effectifs avec grades, fonctions et dates d'embauche, liste que j'ai enfin obtenue le 6 février, et je vous en remercie, M. le Président, j'ai été amené à m'intéresser au Règlement général sur la protection des données, RGPD.

Ce RGPD, entré en application le 25 mai 2018, est un texte règlementaire européen qui s'inscrit dans la continuité de la loi française « informatique et libertés » de 1978.

Le RGPD s'applique à toute structure privée ou publique effectuant la collecte ou le traitement de données, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité.

Notre Collectivité, ainsi que ses agences et offices sont bien évidemment concernés par ce RGPD.

Pour piloter cette gouvernance, il faut un véritable chef d'orchestre qui exerce une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne, c'est le Délégué à la Protection des Données.

J'ai appris lors de mes échanges avec l'administration pour l'obtention de cette fameuse liste que notre délégué est secrétaire général au sein de la direction générale adjointe en charge des systèmes d'information de la communication interne ainsi que des relations humaines.

Cela me paraît, mais j'ai peu de connaissance juridique, en contradiction avec l'article 38, paragraphe 6 du RGDP, qui autorise le délégué à exercer d'autres missions mais qui n'entraînent pas de conflit d'intérêt.

Or, sans remettre en cause ni l'honnêteté, ni la conscience professionnelle de notre délégué, je pense qu'il y a incompatibilité juridique et sans doute psychologique entre ses deux fonctions.

J'en veux pour preuve que la personne concernée ne m'a communiqué la liste que lorsque je lui ai demandé l'arbitrage du délégué, qui était-elle, chose qu'elle ne faisait pas tant qu'elle agissait en tant que secrétaire générale.

Donc ma question est simple, y-a-t-il oui ou non incompatibilité entre les deux fonctions et qui sont les Délégués à la Protections des Données des différentes agences et offices de notre Collectivité ? Je vous remercie.

J'ai tenu mon objectif, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci et je vous confirme qu'il y a un décalage important entre le temps qui est affiché sur les écrans et le temps qui est affiché sur les petits écrans que nous avons devant nous.

Donc, voilà ! Ce qui ne veut pas dire que maintenant chacun fait ce qu'il veut, ce n'est pas un signal de cette nature que je voulais délivrer, mais je dois à l'honnêteté de dire qu'il y a un problème technique qu'il faudra résoudre.

Donc, la réponse à la question de Pierre GHIONGA, c'est le Président du Conseil exécutif qui va la donner.

Le Président SIMEONI

Merci M. le Président. A partir du moment où il y a un problème technique sur le chronomètre, je considère qu'à titre conservatoire il n'y a plus de temps pour répondre !

Je plaisante !...

Le Président TALAMONI

Nous avons toujours des montres.

Le Président SIMEONI

Donc très rapidement pour répondre à Pierre GHIONGA et bien sûr à l'Assemblée de Corse.

En application du Règlement Général à la Protection des Données, RGPD, entré en vigueur au 25 mai 2018, la Collectivité de Corse doit mettre en conformité l'ensemble des traitements des données à caractère personnel qu'elle gère. Et le respect de cette obligation passe, notamment, par la mise en œuvre d'un projet de mise en conformité, ce qui était avant, ce que cela doit devenir, projet de mise en conformité qui est conduit par un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Alors, comme toutes les collectivités, on a eu à faire le choix, est-ce qu'on externalise ou est-ce qu'on internalise ?

Le choix initial était plutôt d'internaliser, y compris, d'ailleurs pour des raisons budgétaires, mais s'est posée la question de savoir si juridiquement ce choix était conforme aux exigences réglementaires et législatives.

Donc, il y a eu un double niveau de vérification.

D'abord, j'ai interrogé la Direction des Affaires Juridiques pour savoir si le positionnement envisagé de la secrétaire sur le poste de DPD était conforme aux exigences des textes.

La Direction des Affaires Juridiques a rendu une analyse dans laquelle elle a rappelé notamment qu'il y a trois conditions à recueillir : détenir les compétences requises, c'est le cas ; être doté de moyens suffisants, on les a mis à disposition et enfin avoir la capacité d'agir en toute indépendance, c'est l'article 38-3 du RGPD.

L'analyse de la Direction des Affaires Juridiques a conclu à l'absence de conflit d'intérêts et à la compatibilité des fonctions. Premier passage.

Mais j'ai considéré que cela n'était pas suffisant, j'ai demandé un deuxième regard et nous avons donc demandé l'avis complémentaire de la société Orange Cyberdéfense, référence dans la cyber sécurité des entreprises, des administrations et des collectivités locales qui a conclu, je cite : « L'attribution de la mission de DPD à la personne, positionnée en tant que secrétaire générale au sein de la DGA en charge des systèmes d'information, de la communication interne, et des ressources humaines ne représente, aucune contre-indication par rapport à la réglementation en vigueur, les recommandations usages ainsi qu'à leur évolution connue à ce jour ».

Donc, on a sécurisé juridiquement.

Deuxièmement, sur votre demande, il n'y avait pas de mauvaise volonté, je le répète, d'abord il y a une difficulté, y compris pour avoir l'état exact et précis que vous demandiez, notamment par rapport à l'harmonisation du système informatique. Deuxièmement, il fallait vérifier que la transmission des données personnelles demandées corresponde à l'impératif de minimisation des données, c'est-à-dire que les données personnelles doivent être données de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire en lien avec la finalité pour laquelle les données sont traitées.

Donc, vous avez précisé pour quelles raisons et dans quel cadre vous vouliez avoir la liste. Elle vous a été communiquée.

Troisième et dernier point, l'obligation de mise en conformité n'étant fermée dans aucun délai légal, il faut le faire le plus vite possible, en ce qui concerne les agences et offices, dans le cadre de la rationalisation de l'ensemble des relations. C'est un travail qui est en cours et qui sera fait le plus rapidement possible.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc la question suivante:

* **Question n° 2020/O1/012** posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Flux migratoires - Quel avenir pour la Corse ?**

Il a été convenu en commission permanente que cette question recevrait une réponse écrite de l'Exécutif, mais vous la posez, donc Mattea CASALTA à la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif, une récente enquête sur l'évolution démographique de la France fait état d'une très nette migration des populations du Nord vers le Sud et principalement vers notre Île. Cette croissance démographique étant, selon les chiffres de l'INSEE, de l'ordre de 1,2 % en 2016. Ce chiffre nous interpelle et mérite réflexion.

Je ne parlerai pas de la provenance de ces nouveaux venus, là n'est pas la question. Toutefois, sachant que cette population compte deux tiers d'actifs, on peut imaginer l'impact fait notamment sur l'emploi local.

A partir de là, nous pouvons constater un effet domino et noter que divers domaines seront rapidement touchés par cette vague.

Après l'emploi donc, le logement. On pourrait même s'interroger sur les risques de spéculation immobilière et l'urbanisation anarchique réalisée dans l'urgence.

Autre problématique, celle de l'agriculture de production et des ESA que les agriculteurs souhaitent, à juste titre, défendre. L'impact sera nécessairement visible d'un point de vue environnemental. Notre mode de vie, nos traditions et nos habitudes seront également modifiés.

Très vite viendra un accroissement du déficit structurel dont nous pâtissons déjà en matière d'assainissement, de déchets, de santé publique, d'éducation... Il faudra donc penser le proche avenir en fonction de ces nouveaux venus et construire, encore construire, probablement dans l'urgence, toujours de manière anarchique et en induisant de fait, la bétonisation de nos zones encore vierges.

Les superpositions de lois posent problème en matière d'aménagement du territoire, mais n'empêchent pas les flux migratoires.

Quelles mesures pourraient prendre notre Collectivité, et sans doute l'Etat, pour réguler, autant que faire se peut, ces changements annoncés pour lesquels notre territoire n'est pas prêt ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Une réponse sera donnée...

Le Président SIMEONI

Juste un point d'ordre. On n'est pas allé au bout de la discussion hier en commission permanente, il faut qu'on choisisse : ou on est procédure écrite et les questions et les réponses sont en procédure écrite, ou on est en procédure orale et la question orale reçoit une réponse orale, parce que sinon il y a un décalage, ça peut donner l'impression soit qu'on veut éviter la question, soit qu'on n'a pas d'arguments pour y répondre. Or, je tiens beaucoup bien sûr à répondre à cette question, ce qui est difficile à faire d'ailleurs dans le temps imparti.

C'est la raison pour laquelle on avait plutôt privilégié la réponse écrite. Voilà.

Le Président TALAMONI

En ce qui me concerne, je ne présidais pas la commission permanente hier, donc on m'a fait savoir qu'un accord était intervenu sur ces modalités et donc c'est la raison pour laquelle je les mets en œuvre.

Donc question suivante :

* **Question n° 2020/O1/008** posée Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Rénovation du Tunnel de Bastia.**

Vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci M. le Président, j'associe bien naturellement mon collègue et ami Jean-Martin MONDOLONI à cette question.

Le Président TALAMONI

C'est l'occasion ou jamais.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Effectivement.

Réalisé entre 1977 et 1979, le tunnel de Bastia est dans un état nettement dégradé qui pose aujourd'hui des questions évidentes de sécurité. Nous avons tous en tête la catastrophe du pont Morandi à Gênes en août 2018 et personne aujourd'hui n'est à l'abri.

L'infrastructure est vieillissante et n'est pas entretenue comme il se doit. Les fuites transversales ne cessent de grandir et l'ouvrage de prendre l'eau.

Sur les 4 niveaux de sécurité, nous en sommes aujourd'hui au niveau 3. Ce qui veut dire que le Préfet pourrait prendre demain la décision de fermer le tunnel pour des raisons de sécurité. D'autant plus que l'ouvrage ne respecte pas la norme dite Mont Blanc qui devait être satisfaite à travers les lots déclarés sans suite en 2016 et qui prévoyaient deux issues de secours et le changement de la chaussée puisqu'a été

découvert de l'amiante dans l'enrobé actuel, ce qui générera un surcoût et une procédure plus lourde et plus longue.

Par ailleurs, la fermeture du tunnel asphyxierait totalement la ville, l'économie, l'activité portuaire, etc., avec les conséquences négatives que l'on peut imaginer au niveau de la qualité de vie en centre-ville, de la circulation et de l'engorgement des voies centrales et commerçantes.

Il est plus que temps d'agir. Nous pensons qu'après cinq années de perdues, il est d'une impérieuse nécessité de relancer les procédures liées à la rénovation de la chaussée et aux travaux structurants en termes de génie civil et d'équipement comme cela était prévu en 2015.

Donc la question est simple : est-ce dans vos intentions et dans quels délais ? Si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire pour éviter la fermeture du tunnel et pour engager sa réhabilitation ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. La réponse par Vanina BORROMEI au nom du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Chère collègue, vous l'avez rappelé, le tunnel du Vieux Port de Bastia a été mis en service en 1982.

Ce tunnel, comme la route du front de mer jusqu'au rond-point Noguès devant la Mairie de Bastia, est exploité par la Collectivité de Corse.

Avec près de 11 millions de véhicules qui l'empruntent chaque année, cet ouvrage est indispensable à la vie de l'agglomération bastiaise.

La Collectivité investit, comme vous le savez, chaque année pour son entretien et son exploitation et dispose en permanence sur place de personnels afin d'effectuer sa surveillance H24 et 365 jours par an. Donc, pas d'inquiétude en ce qui concerne la sécurité de cet ouvrage.

Après plus de 35 années d'exploitation, le tunnel va subir sa première refonte majeure, pour être remis aux normes ; normes élaborées depuis les années 2000 et depuis la catastrophe du tunnel du Mont Blanc.

Ce chantier conséquent qui a déjà débuté va s'étaler sur plusieurs phases jusqu'en 2025, et représente un investissement d'environ 40 M€ pour la Collectivité, cofinancé au PEI à hauteur de 70 %.

Il prévoit notamment la réfection complète des équipements, la refonte de la ventilation ; la réfection complète de l'intérieur du tunnel et la création de 6 issues de secours et la reprise de tous les équipements de sécurité comme les bornes d'appel, les refuges et le poste de contrôle.

Ce chantier se déroule en deux phases. Une première phase de réfection de l'étanchéité, c'est la réfection du joint « A2 », que nous avons validée ensemble, actuellement en œuvre. Cette première phase d'un montant de 5 M€ a débuté mi-avril 2018 et se terminera début 2020.

La seconde phase débutera fin 2021 pour une durée de 4 ans et se déroulera essentiellement la nuit.

Etant donné l'importance du tunnel pour la vie de l'agglomération, les travaux à l'intérieur de l'ouvrage sont intégralement réalisés de nuit entre 21 heures et 6 heures, tunnel fermé. Le tunnel sera réouvert chaque matin aux automobilistes dans les deux sens, avec des restrictions de circulation conçues pour limiter au maximum la gêne aux usagers.

La Collectivité de Corse est parfaitement consciente que l'opération de rénovation du tunnel de Bastia constitue une urgence forte. Je rappelle tout de même la situation héritée malgré cette urgence connue de longue date, l'opération a été régulièrement retardée. Les études ont débuté dans les années 2000, jusqu'au lancement des appels d'offres de travaux en 2015 qui fort heureusement ont été déclarés infructueux car ce planning a été contrecarré, comme vous l'avez dit, par la découverte systématique d'amiante dans les chaussées enrobées du tunnel de Bastia.

Cette présence d'amiante et les contraintes réglementaires très fortes qui en découlent, ont bouleversé cette planification. En urgence, en mai 2018, la Collectivité a donc engagé un complément d'études avec le maître d'œuvre initialement désigné pour la reprise des études et le lancement des appels d'offres.

Cette étude aboutit aux conclusions suivantes : les contraintes de phasage et de séquençage des travaux de rénovation du tunnel comme initialement prévues ne pouvaient pas être menées de front avec des interventions sur une chaussée contenant de l'amiante. Cette opération en tunnel sera une première sur le territoire national. Le surcoût est conséquent, 5 M€ hors taxes en première approche.

En l'état actuel, la Collectivité est donc en mesure de confirmer les points suivants : le programme des travaux de rénovation du tunnel tel qu'envisagé par la Collectivité est tout à fait conforme à celui présenté en Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers ; les travaux de rénovation dans la lignée des travaux du joint « A2 » débuteront en 2021. Leur reprogrammation est en cours pour prendre en compte cet aléa amiante. Les services techniques de la Collectivité et la maîtrise d'œuvre externalisée travaillent d'arrache-pied depuis l'automne 2017 sur cette opération. Parallèlement, l'engagement de tous les travaux de rénovation qui pourraient être réalisés hors tunnel, notamment les nouvelles issues de secours sur le quai des martyrs et le reconditionnement des deux usines de ventilation, ce nouveau séquençage est en cours d'examen.

Je vous confirme que les services de la Collectivité échangent régulièrement avec les partenaires institutionnels, notamment la Ville de Bastia. Donc aucune inquiétude, nous maîtrisons ces travaux, il n'y a aucune inquiétude bien sûr, je le réitère, pour la sécurité, mais ces travaux qui sont essentiels, nous y travaillons d'arrache-pied afin de les mener au mieux, ce sont des travaux d'une envergure exceptionnelle. Et, je crois qu'aujourd'hui cette contrainte amiante nous impose, pour tous les acteurs, de respecter ces directives, mais nous impose aussi de respecter ce calendrier qui est contraint pour nous et qui est absolument indispensable pour la maîtrise de nos transports et la sécurité de cet ouvrage.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

* **Question n° 2020/O1/016** posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Interruption du trafic maritime Corse / Sardaigne.**

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Cette question s'adresse encore une fois à Mme la Présidente, elle est lancée, on continue.

Mme la Présidente, je vous sollicite aujourd'hui au sujet des transports maritimes entre la Corse et la Sardaigne au départ de Bunifaziu.

Cela fait maintenant plus d'une semaine que le trafic est interrompu en raison d'une avarie sur le bateau qui assure la liaison avec Santa-Teresa di Gallura.

Au moment où j'écrivais ma question, mais je crois que c'est encore le cas maintenant, les usagers étaient dans l'impossibilité de savoir quand est-ce que le trafic allait être rétabli.

Cette situation n'est pas acceptable au regard de la délégation de service public existante sur cette ligne.

Quelles sont les informations dont vous disposez afin de nous rassurer et nous confirmer, je l'espère, que le trafic va rapidement reprendre ?

J'en profite aussi pour vous demander où nous en sommes sur le GECT corso-sarde qui doit répondre à de nombreuses problématiques dont la fiabilité, le coût, et le confort du transport maritime. Vous savez que là-dessus on a encore de grands progrès à faire.

Vous allez sûrement me répondre, ce qui est une réalité, que la responsabilité incombe à l'autorité italienne, mais vous reconnaitrez que l'on ne peut pas en permanence accepter cet état de fait et qu'il va falloir réagir.

Votre prédécesseur m'a annoncé en 2016 la mise en œuvre imminente d'un service public de qualité. Votre majorité prône souvent le renforcement des liens entre la Corse et la Sardaigne. Et le Président de l'Assemblée de Corse, qui est ici présent, a pu bénéficier encore des structures de la mairie. Il sait que je suis à ses côtés pour que cela puisse avoir une réalité et je vous en félicite.

Mais il est temps que nous sortions ensemble par le haut de cette situation insatisfaisante. Il ne peut pas y avoir un renforcement des liens entre la Corse et la

Sardaigne si les liens physiques, qu'ils soient maritimes, terrestres, on peut penser à un pont aérien, ne sont pas efficaces.

Aujourd'hui, il faut absolument que nous marquions davantage de points sur le sujet et donc j'attends votre réponse avec impatience.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Un sujet important, effectivement.

Mme la conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, cette ligne est exploitée par la Moby Lines sous contrat de Délégation de Service Public géré par la région autonome de Sardaigne suite à un accord passé avec la Collectivité de Corse et plus précisément l'Office des Transports de la Corse (OTC) en attente de la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT), comme vous l'avez précisé.

Le jeudi 6 février, après 3 jours d'interruption en raison de vents violents, la liaison a repris mais le navire a heurté un haut fond en sortie de Santa-Teresa, et a dû faire demi-tour avec une entaille de huit mètres.

Malgré les sollicitations de la région autonome de Sardaigne, la compagnie n'a pas communiqué officiellement sur cet accident qui, heureusement, n'a fait ni victime ni pollution. La compagnie se contentant simplement de signaler par téléphone qu'elle était en recherche d'un chantier disponible à accueillir le navire pour les réparations.

Face à ces déclarations dans le cadre d'un service public obligatoire par contrat, l'assessorat des transports de Sardaigne, avec qui nous sommes en contact permanent, a demandé officiellement, une reprise du service public dans les plus brefs délais.

La compagnie a donc informé en date du 11 février que le navire jumeau adapté à cette liaison particulière était actuellement en révision et que cette manutention

était accélérée pour reprendre le service dès le début de la semaine prochaine, soit le 17 ou 18 février.

Voilà en ce qui concerne cette ligne précisément, mais qui n'est pas un service public qui relève de notre Collectivité.

Concernant le GECT, comme cela a été présenté aux administrateurs de l'OTC lors du dernier Conseil d'Administration du 6 février dernier, l'OTC a été, vous l'avez justement rappelé, désigné chef de file du projet.

Ce projet a pour objectif la création de ce groupement européen de coopération territoriale (GECT), dont les membres seront la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne avec un siège en Corse et pour objet de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne, le périmètre pouvant être élargi dans un deuxième temps.

Dans l'attente de cette création, je le rappelle, en ce qui concerne la ligne Bunifaziu/Santa-Teresa-Gallura, la Région Autonome de Sardaigne a par délibération créé cette ligne de service public.

En ce qui concerne la ligne Corse/Porto-Torres, l'Assemblée de Corse a par délibération décidé de recourir à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers, pour une durée de trente mois à compter du 1er juillet 2019.

Aucune offre n'ayant été déposée par les compagnies maritimes, le marché a été déclaré infructueux et relancé.

Pour plus de précisions sur la création du GECT, je rappelle que le 16 février 2019 la Région de Sardaigne a approuvé les statuts et la convention de création du GECT.

Nous l'avons fait dans cette Assemblée en avril 2019.

Dernièrement, après différents échanges avec les services de l'Etat, pour ce qui nous concerne avec le SGAC, et avec l'Etat italien concernant la Sardaigne, nous avons annoncé que le 20 décembre 2019 le décret de l'Etat italien a été pris approuvant la création du GECT, que l'OTC a reçu à la fin de l'année 2019.

En janvier 2020, l'OTC a transmis le décret au SGAC pour demande d'informations sur l'état de la procédure concernant les autorités nationales françaises et suite à différents échanges, le 23 janvier 2020 précisément, une réponse a été donnée par la Préfecture comportant différentes observations qui seront intégrées dans les statuts définitifs et qui doivent pour cela être de nouveau soumis aux Etats et à l'Assemblée de Corse.

Mais au vu de ces éléments et de l'avancement de ce dossier, je vous remercie du coup de pouvoir le faire partager à l'ensemble de nos élus, le GECT devrait donc être opérationnel cette année pour régler définitivement la question des liaisons maritimes Corse-Sardaigne, en tout cas dans un premier temps.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je rappelle les temps de parole, deux minutes et demie pour la question, trois minutes et demie pour la réponse...

La parole est à « Per l'avvene ». Vous avez la parole, chère collègue.

* **Question n° 2020/O1/009** : **État des infrastructures portuaires suite à la tempête Adrian**, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene »

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Madame la Présidente,

Le changement climatique entraîne des phénomènes extrêmes comme des tempêtes, sécheresses ou précipitations abondantes. La Corse n'est malheureusement pas épargnée et les tempêtes successives qui la touchent depuis quelques années provoquent, à chaque épisode, de nombreux dégâts.

La tempête Adrian qui a touché notre région le 29 octobre 2019 a généré de nombreux dommages au niveau des structures et infrastructures du bassin portuaire Ajaccien, présentant un risque pour la sécurité du public et des navires.

Les travaux d'urgence et de mise en sécurité des ouvrages à flots qui sont à la charge des différents délégataires ont été effectués.

Outre ces ouvrages, les digues du port du Marconajo et celle du port Tino Rossi ont été sévèrement endommagées par le choc mécanique des vagues de submersion, créant des affouillements qui ont fragilisé la stabilité et la tenue de ces édifices.

Concernant la digue du port du Marconajo, la Ville d'Ajaccio a entrepris les travaux de confortement, de rejointoiement et de mise en sécurité qui lui incombent.

Concernant la digue du port Tino Rossi, plusieurs tétrapodes de protection de 15 tonnes ont été déplacés par les vagues et des fissures fragilisant la structure ont été constatées.

L'effondrement de cette digue qui sert de rempart à la ville d'Ajaccio, constituerait une véritable catastrophe humaine, écologique et économique.

Par ailleurs, une cinquantaine de bateaux ont notamment coulé lors de la tempête Adrian dans la zone du quai des torpilleurs, sans qu'aucune dépollution n'ait été effectuée, pouvant entraîner un risque de pollution aux hydrocarbures.

Ces interventions sont à la charge de l'autorité portuaire, donc de la Collectivité de Corse. A ce jour malgré, la récurrence des tempêtes, on l'a encore vu en début de semaine, aucun travaux de confortement des digues, ni de dépollution sous-marine des épaves n'ont été réalisés.

Permettez-moi, maintenant, de m'adresser à M. le Président de l'Exécutif. J'ai pu lire hier, dans la presse, que selon vous, lorsque vous voulez quelque chose de faisable, vous vous donnez les moyens de le faire.

M. le Président, puisque cette chose est faisable et qu'il en va surtout de la sécurité des Ajacciens, je voudrais juste savoir ce que vous attendez pour intervenir et si j'osais, et je vais oser bien évidemment, vous me connaissez, quand comptez-vous sortir le chéquier pour Ajaccio ?

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue, pour cette question à laquelle le Conseil exécutif va répondre à deux voix, c'est cela ?

Mme Vanina BORROMEI

Non, à une seule voix.

Le Président TALAMONI

Alors à une voix et en deux minutes et demie.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

Comme vous l'avez précisé en introduction de votre demande, les tempêtes successives de ces dernières années provoquent des dégâts importants sur les infrastructures de transport, et plus particulièrement celles liées aux activités portuaires.

Pour revenir plus précisément sur le sujet portuaire Ajaccien, objet de votre question, je vous précise qu'il n'y a qu'une limite administrative portuaire et que dans celle-ci il y a des zones concédées à différents opérateurs, à savoir à la CCI Corse pour le port de pêche et de plaisance Tino Rossi et le port de commerce d'Aiacciu, la Ville d'Aiacciu pour le port de plaisance Charles Ornano, et de secteurs non concédés, c'est-à-dire sous gestion directe de la Collectivité.

Suite à la tempête Adrian, les services de la Collectivité en charge des ports ont établis un diagnostic des zones impactées par cette tempête et ont partagé avec les différents concessionnaires ce diagnostic.

Je précise que l'entretien, la gestion, le renouvellement, l'exploitation comme le maintien des infrastructures en bon état sont du ressort des exploitants.

Concernant la jetée du Marconajo, il a été convenu avec la régie du port en charge de la gestion du port de plaisance Charles Ornano, qu'il s'occuperait de remettre en état les infrastructures aériennes comme prévu au contrat de concession et que la Collectivité prendrait à sa charge les travaux subaquatiques liés aux dégradations de cette tempête. Un marché de travaux a été lancé et il est en cours d'analyse par les services des ports.

Sur la partie non concédée et donc sur les désordres sur le quai des torpilleurs ainsi que sur les dégâts sur le front de mer, les marchés de travaux ont été lancés par la collectivité, et les analyses sont en cours.

Le budget alloué a été chiffré à plus de 800 000 € par la Collectivité.

Sur la question des échouages des navires et de ceux qui ont coulés en fond de golfe. Je vous informe que cette question a été vue avec les services concernés de l'Etat, en charge des épaves de navires ainsi qu'avec la régie du port de plaisance Charles Ornano, puisqu'en juillet 2019 il a été passé un avenant au contrat de concession du port de plaisance, ayant pour objet l'agrandissement du plan d'eau afin de mettre en oeuvre un chenal d'accès. Cette extension du domaine portuaire s'inscrit en parallèle avec la modernisation de ce port qu'entreprend la commune, et dans laquelle il est prévu une dépollution du port ainsi que du plan d'eau transféré.

Quant à la jetée de la Citadelle, la réfection de cette infrastructure portuaire est inscrite au contrat de concession qui lie la Collectivité à la CCI Corse pour la gestion du port de commerce d'Aiacciu depuis 2014.

Cette opération de plus de 20 M€ devait être financée à 50 % dans le cadre du PEI, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI.

Lors de l'instance de suivi en date du mois d'octobre 2017, il a été décidé que la Collectivité de Corse reprenne la maîtrise d'ouvrage de l'opération de confortement de la jetée de la Citadelle. Ces nouvelles données nécessitent la conclusion d'un avenant au contrat de DSP et éventuellement la définition de nouvelles règles de cofinancement des investissements, sous réserve de la faisabilité juridique de cet avenant.

Sur la question de la fragilité de la jetée, je vous rappelle quelques éléments :

- le diagnostic technique réalisé en 2010 par la CCI ne conclut pas à un risque de rupture de la digue. Il analyse principalement les conditions permettant de réduire ou de supprimer les franchissements lors des tempêtes. Ces franchissements ne sont pas responsables de l'agitation du plan d'eau du bassin Tino Rossi ;

- le diagnostic a souligné des dégradations des dalles et des joints des maçonneries dans la section principales de la digue. Sans attendre la remise du rapport définitif en 2010, la Collectivité de Corse a réalisé un programme de réparation de ces dalles ;

- la digue de la citadelle nécessite un programme de surveillance et d'entretien continu de la part du délégataire. Ayant constaté que certains joints devaient être repris, les services de la Collectivité de Corse ont alerté la CCI sur ce point et lui ont communiqué en juin 2017 le cahier des charges du marché des réparations réalisées. Cette surveillance et l'entretien indispensable de la jetée restent de la responsabilité du concessionnaire.

Voilà donc ce que nous pouvons dire sur ces infrastructures et sur les marchés de travaux que nous menons, qui sont indispensables et je l'ai dit pour un montant évalué à plus de 800 000 €.

Je suppose que pour le chéquier, vous faites peut être référence aux infrastructures routières et à la trentaine de millions d'euros que nous investissons sur les quelques années à venir. Ce qui n'a pas été fait depuis 40 ans, je crois. Le chéquier avait peut-être été perdu !...

Le Président TALAMONI

Merci. Une question avait été prévue par « Andà per dumane » concernant le mode d'élection des conseils communautaires, on me fait savoir qu'elle est renvoyée. Nous avons également la question de M. LEONETTI concernant le PLU d'Aiacciu qui est renvoyée. Il nous reste donc deux questions orales, celle de « Per l'avvene » concernant l'enquête publique sur la modification de la carte des ESA et celle d'Anne TOMASI concernant l'étude et la valorisation d'une découverte archéologique à Sartè.

La première sera présentée par Mme MARIOTTI. Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/O1/010** : **Enquête publique sur la modification de la carte des ESA**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene »

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à M. BIANCUCCI, Président de l'agence de l'urbanisme.

Mettre en cohérence la carte des espaces stratégiques agricoles, nous le savons, c'est indispensable, nous en avons largement discuté et débattu dans cet hémicycle de façon récurrente.

Avec le recul, nous pouvons affirmer aujourd'hui que l'enquête publique du PADDUC de 2015 avait fait ressortir un certain nombre d'imprécisions, des problèmes d'échelle, de méthodologie, le peu de concertation en amont avec les élus et les administrés et nous connaissons les failles juridiques qui ont suivi.

En mars 2018, le tribunal administratif de Bastia annulait le volet du PADDUC portant sur la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) et la décision a été confirmée par la cour administrative de Marseille dans son jugement du 24 mai 2019.

Avant que la nouvelle enquête publique ne soit lancée, vous avez demandé et c'était une très bonne initiative, aux maires en novembre 2018, de remonter à l'AUE les erreurs d'appréciation, les parcelles artificialisées, bref, soit toute information de nature à rendre enfin fiable cette nouvelle carte des ESA.

Le 16 juillet 2019, faisant suite à la délibération du Conseil exécutif de Corse qui arrêta dans le cadre de la première modification simplifiée du PADDUC, le projet de nouvelle cartographie des ESA, vous sollicitiez l'avis des maires, et c'est réglementaire, en tant que Personne Publique Associée ; ces derniers disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Plusieurs communes avaient répondu et certains élus n'avaient pas caché leur déception de constater que le travail fastidieux qu'ils avaient fourni n'avait été que très partiellement pris en compte.

Depuis le 16 octobre, le sujet n'a plus été abordé alors qu'il était annoncé à l'ordre du jour des sessions de novembre, puis de décembre et enfin de janvier 2020. En vain.

Le 6 février 2020, les maires recevaient un courrier signé du Président de l'Exécutif en mairie, les informant que l'enquête publique était finalement programmée du 10 février au 13 mars.

Un démarrage quatre jours après la réception du courrier et une fin d'enquête publique, deux jours avant le premier tour des municipales.

Outre le timing très étonnant, en pleine préparation des élections municipales et un avis d'enquête publique que personne n'a lu, paru dans le quotidien régionale le 25 janvier 2020, nous déplorons aujourd'hui l'inadéquation entre l'enjeu régional du PADDUC et la faiblesse des moyens mis en place pour que cette enquête publique puisse se dérouler dans des conditions optimales.

Vous retenez 14 lieux d'enquête, loin de représenter le territoire et les terres à forte potentialité agricole sans avoir d'ailleurs intégré les grandes agglomérations où résident bon nombre de propriétaires fonciers.

Le nombre d'enquêteurs, les jours de permanence et les horaires d'ouverture restreints permettant à la population d'échanger avec les commissaires enquêteurs sont à notre avis sous dimensionnés.

Vous savez bien, Monsieur le Président de l'AUE, que plus la carte des ESA sera fiable, plus grandes seront les chances de voir enfin les documents d'urbanisme aboutir et sans contestation sera grande.

Nous souhaiterions connaître aujourd'hui les raisons qui vous ont poussé à lancer, sans information préalable de cette Assemblée, des associations de maires et de la chambre des territoires, une enquête publique, si j'ose dire, en catimini sur un sujet aussi complexe et polémique à quelques jours des élections municipales qui mobilise les élus et le personnel administratif en charge de leur organisation et avec des moyens limités.

Et enfin, ça intéressera tout le monde, les communes ayant besoin de visibilité pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, pourriez-vous s'il vous plait nous préciser le calendrier prévisionnel qui suivra la date du 13 mars et qui devrait déboucher, nous l'espérons, sur une cartographie juridiquement viable.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Bien. Ça, c'est typiquement le genre de question qui ne correspond pas au standard de notre Assemblée parce que vous posez, je crois, 9 questions en une. C'est le compte effectué par Jean BIANCUCCI, c'est ce qu'il m'a dit tout à l'heure. Mais effectivement, il y en a un grand nombre.

D'abord, la question ne tient pas en deux minutes et demie, c'est clair, c'est le double que vous avez utilisé, et en plus M. BIANCUCCI est dans l'impossibilité de répondre dans le temps qui lui est imparti.

Je vous demande simplement, pour l'avenir, d'adapter un petit peu vos questions à ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'un débat public à l'Assemblée de Corse.

Jean BIANCUCCI a la parole pour une tentative de réponse dans un temps raisonnable. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vous remercie.

D'abord, je suis assez étonné parce qu'avec Marie-Thérèse MARIOTTI, nous avons travaillé dans des groupes de travail et je suis absolument étonné du manque d'information en l'état.

Donc, premièrement, vous le savez, on a essayé à la fois d'intégrer les manquements que vous relevez dans la procédure antérieure et, bien entendu, une concertation la plus large possible avec les élus, et nous l'avons fait, et vous le savez.

Mais il y a, dans votre question, un certain nombre d'approximations sur lesquelles je suis obligé de répondre et de restituer la réalité des choses.

Première remarque. Nous avons procédé, non pas à une révision du PADDUC, il faut quand même le rappeler, mais à une modification.

Nous en avons profité, bien entendu cela tombait sous le sens, à une mise à jour de l'artificialisation des ESA.

Je ne vais pas revenir sur la chronologie que je tiens à votre disposition. Cela démarre le 26 juillet 2018 et la saisine des PPA et la constitution du dossier d'enquête mi-octobre 2019. Sur le calendrier prévisionnel, la cartographie d'ESA pourrait être votée (je coupe court, mais je suis prêt à en parler avec vous) au mois de juin ou au mois de juillet.

La concertation de toutes les communes qui impacte le champ de la modification. Tout d'abord cela a été un souci permanent, depuis que j'ai en charge l'agence de l'urbanisme, vous le savez, et pas uniquement dans ce domaine, d'avoir une relation permanente avec les communes et avec les maires, quelle que soit la sensibilité d'ailleurs. J'y tenais absolument.

Aujourd'hui, vous le savez, le droit nous interdit de remettre en cause ce qui a trait au fond et qui demande une révision générale et je l'ai déjà dit, elle sera sans doute entreprise au bout des six ans que nous avons fixés, c'est-à-dire, à partir de 2021. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Il en est de même pour l'enquête publique. Je le dis parce que là, c'est quand même la clé de voûte.

Ne pourront être prises en compte que les remarques qui touchent à la modification, c'est-à-dire, ce qu'a décidé l'Assemblée de Corse, et parfaitement dans les clous de ce que l'on a décidé.

Concernant les consultations, je voudrais vous rappeler que l'Assemblée de Corse a été consultée deux fois.

En dehors des questions orales qui m'ont été posées à de nombreuses séances (la chambre des territoires, deux fois), le Copil des ESA a bien entendu été réuni et il y a eu un débat avec les associations de maires et celles de l'environnement, vous le savez.

Nous avons procédé, pour la dimension de publicité, à la publication de l'avis d'enquête dans deux journaux différents, sur le site officiel de la Collectivité, et nous avons fait en sorte que cet avis soit affiché dans tous les lieux publics possibles : les mairies, mais aussi préfectures et sous-préfectures. L'information générale, vous le savez, a très largement circulé.

Dire que cette procédure se fait en catimini n'est pas juste pour le moins, mais bon, je ne vais pas répondre et rentrer dans une discussion à ce niveau-là.

Je reviendrai bien entendu vers vous si nécessaire quant au nombre de contributions relatives à l'enquête publique.

Sur les lieux d'enquête, vous dites qu'ils ont été mal choisis, mais on peut effectivement tout mettre en critique. Alors, je vais les citer et je demande à l'Assemblée d'apprécier si les lieux d'enquête concernant les Espaces Stratégiques Agricoles, il ne s'agit pas d'autre chose, sont des endroits qui ne correspondent pas à des dimensions agricoles.

- Pour le Valincu, on a choisi Vighjaneddu ;
- L'Extrême Sud, on a choisi Sotta ;
- Pour la région d'Aiacciu, on a choisi Afa, en concertation bien entendu, avec les maires ;
- Pour la côte orientale, Sularu ;
- Pour la Balagne, Calinzana ;
- Francardu, Belguddè, ou encore Patrimoniu...

Nous avons essayé, justement, de faire en sorte que ces lieux qui sont choisis soient au plus près de la problématique agricole et vous nous interpellez sur le fait qu'Aiacciu et Bastia n'ont pas été choisis.

Mais, justement, la problématique des ESA est beaucoup plus forte, vous le savez, ailleurs que dans les villes d'Aiacciu et de Bastia, même si elle existe aussi dans ces villes que vous avez citées.

Pour finir, trois points.

Oui, la cartographie des ESA est imprécise et vous savez pourquoi. Vous savez qu'il y a eu un respect normal, en droit, de la capacité des communes à décider de par elles-mêmes, c'est important. Donc, vous posez un problème d'échelle. Il n'y a pas de problème d'échelle. Vous parlez de méthodologie et de la transcription cartographique des critères des ESA.

Je crois que là aussi, on ne peut pas être d'accord. Il y a un seul point sur lequel peut-être, on peut être d'accord. Un seul. C'est sur la période choisie. Alors, effectivement, on aurait pu décaler et reporter au mois d'avril. C'étaient autant de mois que l'on perdait. On aurait eu à ce moment-là une restitution de la carte des ESA après enquête publique pendant la période électorale qui va précéder les élections de 2021. Est-ce que cela aurait été judicieux ? Nous avons répondu non. Nous avons fait dans les délais nécessaires et de la meilleure manière qui soit.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous en arrivons à la dernière des questions orales prévues pour cette matinée. C'est Anne TOMASI pour le groupe « PNC » qui pose la question. Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/O1/013** - **Étude et valorisation d'une découverte archéologique à Sartè**, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Comme vous le savez, une découverte fortuite de la première importance pour l'archéologie et l'histoire corse a été faite en septembre 2017. En effet, deux stèles de pierre au caractère remarquable ont été mises à jour près de Sartène, sur un plateau granitique entre les vallées de Conca et Avena.

Connues sous le nom de stèles de Balchiria, ces stèles constituaient vraisemblablement deux pièces d'un ensemble préhistorique, aujourd'hui en état de ruine. Depuis cette découverte, des prospections sont menées sur ces lieux par la DRAC afin d'approfondir les connaissances sur ce site.

D'après les archéologues, ces pierres sont « uniques dans le contexte de la Méditerranée occidentale, de par les motifs et la forme ». En effet, une des deux stèles présente une image anthropomorphe, gravée en relief. La figure contient une tête et l'on peut y apercevoir des sourcils, un nez et ce qui ressemble à deux cornes. De tels motifs apparaissent également chez nos voisins sardes et sont datés aux environs de 4200 à 3500 avant JC. Le style des cornes, incurvé, y est rarement représenté mais n'est pas inconnu. Tous les autres motifs gravés sur cette stèle : le cou, le torse, le bassin, se retrouvent également chez nos voisins sardes et l'on sait qu'il y a eu des influences dans le Sud de la Corse, de par la proximité des deux territoires.

Ces pièces, datées d'environ 6000 ans av J.C, présentent donc un caractère exceptionnel à la fois pour les connaissances scientifiques et d'un point de vue purement patrimonial.

Ainsi, Madame la Conseillère Exécutive, connaissant votre intérêt et votre implication au service du patrimoine et la politique active que vous menez en la matière, je souhaiterais savoir quel avenir vous envisagez pour ces pièces extraordinaires, tant en termes d'étude que de valorisation ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à Josepha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

A ringrazià vi, cara cunsigliera,

A sò che vo spartite dinù st'indiatura à prò di u nostru patrimoniu.

Les deux stèles de Balchiria auxquelles vous faites référence, découvertes près de Sartè, ajoutent des éléments forts à la richesse patrimoniale de la Corse.

U Museu d'Archiulugia è di preistoria di a Corsica de Sartè, comme son nom l'indique, a vocation à conserver et mettre en valeur les vestiges archéologiques et préhistoriques de la Corse. L'établissement a initié une politique d'enrichissement de ses collections, j'aurai l'occasion de le présenter cet après-midi, comme souhaité par notre politique de maillage territorial et de redéfinition des projets scientifiques de chacun des musées.

C'est ainsi, par exemple, que la statue-menhir de Portigliolu-Pozzacciu a fait l'objet d'un don du propriétaire à l'Etat et une convention de dépôt a ensuite été signée avec la Collectivité de Corse pour permettre l'installation de l'œuvre dans la salle des statues, à l'automne 2018.

Les stèles anthropomorphes de Balchiria suivront le même cheminement. Actuellement en cours d'études par les archéologues, il est prévu un don à l'Etat par le propriétaire et un dépôt, par le biais d'une convention, à notre Centre de Conservation et d'Etude de Sartè.

Après étude, ces stèles seront inaugurées, et positionnées en bonne place au musée.

Il en est de même d'ailleurs pour les cercueils en bois de Lano, autre découverte exceptionnelle, qui seront présentés au public dans le cadre de l'exposition sur l'au-delà prochainement programmée.

Ces biens patrimoniaux intégreront ensuite le parcours permanent du musée.

La proximité de l'iconographie que vous évoquez avec des exemplaires sardes et que vous mettez à juste titre en avant, nous encourage dans la mise en place d'une collaboration avec les archéologues sardes, qui débutera dès la tenue de la table-ronde prévue en mai au Museu di l'Archiulugia e di a Corsica in Sartè et qui regroupera des chercheurs de nos deux îles, noyau du futur conseil scientifique, puisque nous l'avons voulu ainsi et j'espère que vous validerez cet après-midi après la présentation des rapports, ayant comme volonté affichée de construire un partenariat durable.

Donc, vous le voyez, et comme je vous le présenterai plus précisément, l'ambition forte que nous portons pour notre patrimoine, pour cette collaboration

essentielle entre nos deux îles également et pour cette volonté que nous avons également, au travers de ce patrimoine, de faire rayonner la Corse.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la conseillère exécutive. Nous avons épuisé la liste des questions orales et nous allons procéder à l'appel afin d'ouvrir cette séance officiellement.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

Ouverture de la séance à 12 h 15.

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

Per principià sta sessione, vogliu salutà a memoria di Jean-Dominique Pianelli, anzianu Secretariu generale di l'Assemblea di Corsica. Prima, era secretariu generale aghjuntu di u stabilimentu publicu regionale eppo, d'agostu di u 1982 hà participatu à a messa in ballu di a nuvella istituzione sottu à a presidenza di Prosper Alfonsi è ne hè diventatu u Secretariu generale, sin'à a so ritirata in lu 1995. Jean-Dominique Pianelli avia un sensu acutu di u serviziu publicu, era sempre dispunibile per l'eletti è hè statu vicinu à i so persunali, ancu sin'à a fine di a so vita.

Mandu un salutu à a so famiglia chì hè quì è a vogliu assicurà di tuttu u nostru sustegnu in stu dolu.

Vi dumandu d'usservà un minutu di silenziu.

A nome di st'Assemblea, vogliu dinù trasmette u nostru sustegnu à tutte e squadre chì lottanu contru à u focu è à tutte e ghjente tocche, in a Sulinzara, à u Sulaghju, à a Petracurbara, in Rutali, Poghju Mezana è Olmeta di Tuda.

Per furtuna, ùn c'hè statu nè feriti nè case brusgiate. Eppure stu scumpientu ecologicu ci face pensà, di manera crudele, à quelli di ghjennaghju di u 2018 in a pieve di Verde è di ferraghju 2019 in Calinzana. È, aldilà di l'ettari brusgiati st'ultimi ghjorni, u ritornu ogni annu di sti fochi d'inguernu ci dà assai penseri. Dipoi trè anni, a Corsica

brusgia più l'inguernu chè l'estate. Ùn hè micca ch'o preferisca a situazione di nanzu, ma dumanda un adattazione forte di e nostre pulitiche di prevenzione è di lotta contr'à u focu.

À contu nostru, sti fochi sò liati à u riscaldamentu climaticu. Ma, ancu s'ella ùn hè cusì, tenimu oramai in mente chì ci vole à sfidassi di i fochi d'agostu cum'è di quelli di ferraghju ! In stu duminiu, ci si pare necessariu d'andà più in là in a nostra riflessione è in e nostre azzione. Ci tocca à custruì una strategia inguernale. L'allungamentu di a stagione di i fochi di furesta è l'attribuzione di mezi in più, è permanenti, sò imperativi. Ma a Cullettività si deve ingagià in una riflessione larga in i duminii di a gestione di a furesta, di a furmazione di quelli chì ci travaglianu è di sensibilizzazione di a pupulazione.

Per compie nant'à stu tema, diceraghju chì sti fochi d'inguernu, disgraziosamente, venenu cunfirmà chè no simu stati in u veru dichjarendu l'urgenza climatica è ecologica, scegliendu cusì d'addattà tutte e note pulitiche tenendu contu di stu fattu.

Vogliu dinù rinuvellà e mo felicitazione à Dumenicu Federici, u novu Presidente di l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Mandu dinù un salutu à u vicepresidente di u cunsigliu d'amministrazione, Alanu Di Meglio. A nova squadra saperà, ne sò cunvintu, dà capu à tutti l'inghjochi è hè pronta à risponde à e sfide di u XXIImu seculu. Li mandu i mo auguri di riescita in st'opera, pisiva di sicuru, ma impurtante assai per a nostra giuventù !

L'inghjochi per a Corsica, l'avemu identificati, è pensemu chì ci vole à rinforzà i liami cù l'Università, partenariu di primu pianu. Ci tocca à travaglià cù l'Università à l'inserzione professionale di i studenti, à u trasferimentu di stu capitale umanu in l'ecunomia, in u suciale è in a cultura di a Corsica. L'Università deve dinù piglià a so parte in i grandi dibattiti chè no avemu quì ; pensu per indettu à quellu di u riscaldamentu climaticu. Infine, ghjè un arnese strasurdinariu di diffusione di a cunniscenza è ognunu sà quì l'impurtanza di l'educazione è di a furmazione in una situazione torba cum'ella a cunnosce a Corsica.

A ci rammenta l'attualità tragica. Vogliu parlà di u drama di Corti, l'omicidiu di Barthélémy Casanova. Prima, vogliu pensà à a so famiglia, i so parenti, a so moglia, a so figliola, è a tutti i soi è assicura li di u nostru sustegnu.

Stu drama ci face vultà 10 anni in daretu, in Corti dinù, cù a morte di Antoine Casanova. Sti scumpienti, ùn li pudemu accittà, ùn li pudemu capisce. Ma c'insegnanu chì a nostra sucetà hè malata. Duvemu andà aldilà di e parolle è agisce. L'aghju detta a

settimana passata à l'Assemblea di a giuventù, a vogliu ripete oghje davant'à l'Assemblea di Corsica.

Cum'è eletti, avemu una respunsabilità tamanta. Sapemu chì ci vole à mette in ballu pulitiche pubbliche ambiziose è sode in u duminiu di l'educazione. Ferma a nostra primura. Pulitiche in favore di a giuventù dinù è di a ghjustizia suciale. Eccu i trè assi da sviluppà chì participeranu à u spannamentu di i nostri giovani, è di manera più larga di u nostru populu. Avemu principiatu à fà la è cuntinueremu, ancu s'è no sapemu chì i risultati ùn si vedenu subitu subitu.

Cum'è citadini dinù avemu una respunsabilità maiò. Ognunu hà i mezi di cuntribui, à u so livellu, à fà cambià e cose. I mezi d'ognunu, ancu puru chjuchi, accatastati l'uni à l'altri, ponu produce effetti positivi assai. Pensemu chì ci vole à prumove in giru à sè i valori d'aiutu, di generosità è di sulidarità cù i più debbuli. Si tratta di offre à i nostri giovani tutti l'arnesi per capì l'impurtanza di u travagliu. Ancu assai, sò sempre vivi sti valori in Corsica, grazia à u travagliu, frà altru, di parecchi associi caritativi è à i so benevulenti ch'ùn contanu u so tempu è a so energia à u serviziu di l'altri.

Eppuru, a nostra sucetà, in particolare à u livellu di a giuventù, pare girà si versu un interessu più vivu per a pussessione piuttosto chè per u benistà. Sta sucetà, quella di a cunsumazione, lascia a piazza à l'individualismu. U penseru per l'altri, ellu, cala. Certi ecunumisti chjamanu stu mudellu « a crescita chì guasta ». Stu mudellu ùn lu vulemu micca ind'è noi, u righjitemu cun forza. Perchè guasta non solu a terra è l'ambiente, ma guasta l'Omù dinù è u face svià di i grandi principii di l'umanismu.

A sapemu, a situazione hè cumplessa. Ùn basterà à analizà la cù un sguardu troppu simplicante per esce da sta via brutta.

Soluzione digià fatta, ùn ci n'hè. Ci vole dunque à unisce tutte e forze, quelle di l'azione publica è quelle di i citadini per tralascià a sucetà di l'avè è custruì, à pocu à pocu, a sucetà di l'esse.

À ringrazià vi.

Je précise à l'attention de la famille PIANELLI que je salue, que la minute de silence a été observée en début de séance tout à l'heure.

Gilles SIMEONI avait demandé la parole. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je suis évidemment, comme nous tous sous le coup de l'émotion puisque nous avons appris tout à l'heure le décès brutal de Daniel CHARAVIN. J'adresse donc au nom du Conseil exécutif, de Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui est absente aujourd'hui car elle est à Bruxelles et que je n'ai pas encore réussi à joindre, au nom du Conseil exécutif bien sûr, au nom de la Collectivité de Corse, de l'ensemble des élus nos condoléances les plus attristées à sa famille qui est à l'instant où nous parlons dans la peine et dans le désarroi.

Le temps n'est pas encore venu de pouvoir dire tout ce que cet homme a apporté à l'institution qu'il a servie. Je voudrais simplement souligner, mais nous le disions tout à l'heure, que chacune et chacun d'entre nous a un souvenir récent, soit d'un échange, soit d'une séance de travail. En ce qui nous concerne, c'était avant hier soir, avec Jean BIANCUCCI, si ma mémoire est bonne, puisque nous avons une visioconférence avec des députés qui interrogent des élus et des fonctionnaires sur l'application de la loi montagne. Daniel CHARAVIN avait participé à cette réunion de travail. Bien sûr, nous sommes extrêmement tristes et ce d'autant mieux que l'Agence du tourisme et de la Corse a été déjà frappé, il y a quelques semaines, par la perte de Jean-Marie COTONI.

Les mots sont donc impuissants, mais il faut quand même les prononcer pour que celui qui est parti ait droit à l'hommage public qu'il mérite et ensuite, que sa famille sache qu'elle n'est pas seule dans l'affliction qui la frappe.

Je voudrais avoir également à mon tour quelques mots particuliers pour Jean-Dominique PIANELLI, saluer très respectueusement et très amicalement sa famille qui nous fait l'honneur d'une présence forte qui est due aussi au fait que beaucoup de femmes et d'hommes de cette famille servent ou ont servi depuis longtemps l'intérêt général, la fonction publique, la fonction publique territoriale et notamment et singulièrement la Collectivité de Corse aujourd'hui ou la Collectivité territoriale hier.

Le décès de Jean-Dominique PIANELLI que tout le monde appelait affectueusement « Mèmè » est bien sûr d'abord une perte pour ses proches, mais c'est aussi une perte pour l'institution et une perte pour la Corse.

Ce départ nous fait nous retourner un instant sur plusieurs décennies de l'histoire de cette île. Vous l'avez dit tout à l'heure, M. PIANELLI avait été le secrétaire

général de la première Assemblée de Corse installée le 8 août 1982 avec l'élection à l'époque de Prosper ALFONSI. Je rappelle un instant qu'à cette époque, la toute jeune administration territoriale comptait à peine une cinquantaine d'agents dont environ un tiers exerçait ses fonctions au sein du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Un secrétariat général, cher Serge, qui à l'époque assurait également l'assistance de deux instances consultatives qu'étaient le conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie présidé par Toni CASALONGA et le conseil économique et social de l'époque, présidé par le regretté Yves LEBOMIN qui a également beaucoup marqué l'histoire de cette île.

Mèmè PIANELLI a donc servi cette nouvelle institution. Il était aux côtés de Prosper ALFONSI, je l'ai dit, et c'est toujours avec beaucoup d'émotion que l'on évoque la mémoire de Prosper ALFONSI.

Il a ensuite participé à la mise en place du statut JOXE avec la dissociation entre le pouvoir délibérant, l'instance que nous considérons parlementaire qui a vocation elle aussi à se développer et à se renforcer, mais nous en parlerons dans le cadre de nos débats, la dissociation entre le pouvoir délibérant et le pouvoir exécutif. Ce fut l'occasion de travailler après Prosper ALFONSI avec Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse de 1984 à 1995, auquel bien sûr je rends également hommage car il fait partie de ces hommes et de ces femmes qui, comme Prosper ALFONSI et d'autres, ont bien sûr marqué l'histoire contemporaine de l'île.

Jean-Dominique PIANELLI que je n'ai que peu connu personnellement, mais dont beaucoup ici mon parlé, au-delà de ses qualités de fonctionnaire talentueux et impartial, au-delà de l'engagement qu'il manifestait, y compris pour défendre les personnels placés sous son autorité, je pense que cela se transmet à travers les occupants successifs de la fonction, était un homme franc, direct avec beaucoup d'humour, humour décapant toujours, quelquefois mordant, mais qui au-delà de ses convictions que jamais il ne faisait apparaître dans l'exercice de ses fonctions administratives, travaillait et travaillait bien avec tous les élus et était respecté par l'ensemble des élus, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Cette institution lui doit beaucoup. Le Conseil exécutif s'associe à l'Assemblée de Corse pour saluer sa mémoire, pour renouveler à sa famille l'expression de nos condoléances les plus sincères.

Dire aussi que ce départ doit être l'occasion d'une réflexion renouvelée sur la façon de conserver la mémoire de notre institution. Nous sommes souvent pris dans le tumulte des jours, dans l'enchaînement de la gestion des urgences. Cela ne doit pas nous

conduire à sous-estimer l'importance qu'il y a à organiser la mémoire de cette institution qui est née en 1982, qui a connu le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle évolution avec la fusion des trois collectivités.

Il y a plusieurs façons de le faire. Il y a le fait donner le nom d'un élu ou d'un fonctionnaire à une salle, c'est le travail qui a été initié. Je pense que nous pouvons sans doute aller un peu plus loin et c'est le sens de la proposition que je formule aujourd'hui, je crois qu'il faut que nous organisions la conservation et la transmission du nom et de la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont été élus et qui ont travaillé dans cette administration au fil de ce que sont maintenant des générations, parce que l'institution s'est construite sur plusieurs décennies.

Ce travail, à la fois individuel et collectif, il faut en garder la mémoire. Je demande donc au directeur général des services de réfléchir au plan administratif et je proposerai que nous, au plan politique, Conseil exécutif et Assemblée de Corse, nous réfléchissions aussi à ce qu'il y ait quelque part, écrit, le nom, conserver le visage de celles et ceux qui, quels que soient leur place et leur rang, élus ou fonctionnaires ont contribué à faire que cette institution s'inscrive dans le paysage de la Corse et qu'elle soit l'institution qui est au service de la Corse et des Corses.

Voilà ce que je voulais dire pour M. PIANELLI.

J'avais d'autres choses à dire, y compris au plan politique, par rapport aux incendies et au travail extraordinaire qui a été fait par les femmes et les hommes qui sont sur le terrain. Mais nous en parlerons, si vous en êtes d'accord, tout à l'heure parce que l'émotion est grande. Daniel CHARAVIN, je l'ai dit, Mèmè PIANELLI, je viens de le rappeler après le Président de l'Assemblée de Corse.

Comment également ne pas avoir un mot à nouveau, public, pour Barthélémy CASANOVA tragiquement disparu. Son décès est d'abord le deuil d'une famille que je salue à nouveau ici. C'est un drame individuel et personnel, en tout cas cela a été perçu comme cela, un fait de société. Il y a eu un certain nombre de prises de position publiques et de manifestations sur lesquelles je ne reviens pas ici. Je souhaite évoquer à nouveau sa mémoire parce qu'il était également un fonctionnaire de la Collectivité de Corse. Il travaillait au musée de la Corse et sa disparition tragique nous a bien sûr de ce fait et de ce chef également, bouleversés et qu'elle a notamment bouleversé l'ensemble de ses collègues.

Un dernier mot enfin pour saluer la mémoire de l'abbé PETROLACCI dont il a été dit que sa vie entière a été consacrée à l'église et à l'église de Corse. Donc, il a été historiquement le curé de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, mais sa personnalité le

faisait rayonner dans la Corse tout entière et notamment auprès de ses paroissiens, des croyants, mais y compris de celles et ceux qui ne croient pas, et toutes générations confondues parce que c'était profondément un homme de paix et d'amour. Etre à son contact, c'était sortir renforcer dans l'optimisme de la vie. C'est aussi pour cela que je veux finir en évoquant sa mémoire parce qu'à un moment où nous avons parlé de disparitions douloureuses et quelquefois tragiques, je voudrais terminer en disant que même quand les choses sont difficiles et Dieu sait qu'elles sont difficiles depuis trop longtemps en Corse, il y a toujours la force de la vie et la force de l'espoir. En tout cas, il faut les conserver. C'est aussi me semble-t-il le message que nous a transmis jusqu'à la fin l'abbé PETROLACCI.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

En mon nom personnel et au nom de l'Assemblée de Corse également, je crois pouvoir le faire, je me joins aux paroles qui viennent d'être prononcées par le Président du Conseil exécutif sur l'abbé PETROLACCI que nous avons tous connu et apprécié pendant très longtemps. Nos pensées vont à sa mémoire et à sa famille.

Il nous reste peut-être une vingtaine de minutes de travail avant la suspension. Nous pouvons donc prendre quelques dossiers qui ne nécessitent pas de longs développements. Je ne dis pas les « petits dossiers » parce qu'il n'y a pas de petits dossiers, mais il y a des dossiers qui nécessitent de longues explications, des débats et d'autres qui peuvent faire l'objet d'une présentation succincte. J'interroge le Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Il y a trois dossiers sur lesquels je peux intervenir. Ce sont des dossiers qui concernent l'aménagement du territoire.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 009. Vous avez la parole pour le présenter.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA /
AMENAGEMENT ET DEVELOPPRMENT DU TERRITOIRE / ENERGIE**

Bastia * Raportu n° 009 : Aghjustu à u cuntrattu di cità di l'agglomerazione di

* **Rapport n° 009** : Avenant au contrat de ville de l'agglomération de Bastia

M. Jean BIANCUCCI

C'est un dossier que vous connaissez. Il s'agit du contrat de ville qui contribue à renforcer la politique de cohésion urbaine et sociale. Il s'agit à la fois d'une approche globale de l'action publique qui est menée, d'une différenciation des fonctions des territoires et d'une responsabilisation et évaluation des acteurs.

L'Assemblée de Corse a déjà validé ce contrat de ville de Bastia le 2 octobre 2015.

Il vous est proposé d'approuver un avenant de prolongation du contrat de ville, d'autoriser le Président de l'Exécutif à signer l'avenant de prolongation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia.

Je voudrais rappeler aussi que les avenants relatifs au contrat de ville de Purtivechju et de l'agglomération du pays ajaccien seront présentés ultérieurement. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord. Il n'y a pas de demandes de prise de parole et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

Rapport suivant n° 22. Vous avez la parole.

*** Rapport n° 022 : Attribuzione d'una sovvinzione cumplimentaria à titulu derogazione à a cumuna di A Bastilicaccia**

*** Rapport n° 022 : Attribution d'une subvention complémentaire à titre dérogatoire à la commune de A Bastilicaccia**

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit de la commune de Bastelicaccia. On est sur un dossier particulier dans la mesure où on va contribuer à finaliser le financement qui a été initié il y a des années, puisque les premières décisions datent de 2007. Il y a eu un certain nombre de réajustements et je ne vais pas revenir sur toutes les tranches.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser ce financement et il y a à la fois un cofinancement de la part de l'Etat, qui est la dotation d'équipement des territoires ruraux de la DETR pour un montant de 200 000 euros. On s'engage à financer une contribution qui est de l'ordre de 300 000 euros en 2020, ce qui permet à la commune de Bastelicaccia de boucler son financement et de pouvoir investir dans ce domaine-là.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Vous pouvez me rappeler le numéro du dossier, M. le Président ?

Le Président TALAMONI

C'est le 22.

Mme Anne TOMASI

Ah, je l'ai. Je vous prie de m'excuser.

¹ Délibération N° 20/013 AC

M. LACOMBE a fait remarquer que le projet présenté par la commune de Bastelicaccia ne conduisait pas à une prise en compte des travaux dans leur globalité mais laissait apparaître d'un ajout successif de tranche, au regard de l'urgence et de la nécessité.

A ce titre, il a dit regretter, que les subventions dites dérogatoires ou exceptionnelles et qui ont été longtemps dénoncées, soient toujours d'actualité. Toutefois il a précisé qu'il ne s'opposerait pas au vote de ce rapport eu égard à son objet et sa destination.

Par ailleurs, il s'est dit surpris à la lecture du rapport, que ce financement additionnel soit effectué « à la demande de l'Etat ».

Les services ont précisé que la demande de subventionnement complémentaire de la commune de Bastelicaccia concernait uniquement la partie non éligible par l'Agence de l'eau, à savoir la partie concernant l'extension du réseau.

Afin de préciser la question, M. LEONETTI a interrogé les services afin de savoir dans quelle mesure l'Etat pouvait solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre d'un financement additionnel.

Les services ont indiqué ne pas pouvoir apporter de précision quant à cette rédaction mentionnée au rapport.

M. LACOMBE a demandé à ce que cette rédaction fasse l'objet d'une vérification et le cas échéant que celle-ci soit retirée du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-Participation des groupes « Andà per Dumane » et « Per l'Avvene ».

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, y a-t-il une demande de prise de parole ? M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Très rapidement.

J'avais lu en fin de rapport que c'est l'Etat, et je le relis, à titre dérogatoire, à la demande de l'Etat, ça n'a pas été modifié, je pensais que ce rapport devait être modifié, nous n'avons pas eu la réponse comme cela vient d'être annoncé dans le rapport de la commission des finances, « à la demande de l'Etat afin d'apporter un financement complémentaire à celui de la DETR ».

Donc, moi je demande des précisions sur ce rapport, en commission cela n'avait pas été possible, je voudrais savoir réellement où on en est, si les choses doivent se passer ainsi, qu'on nous le dise, il y a aussi d'autres communes.

Le Président TALAMONI

D'accord. Merci. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je voudrais préciser la position de notre groupe. Nous allons voter ce rapport parce qu'il est difficile d'aller contre les intérêts d'une commune et que la composition de notre propre groupe fait qu'on a plutôt une sensibilité vis-à-vis des maires et des communes.

Par contre, on pose la question, est-ce que là on ne crée pas un précédent ? Si oui, on créera un jurisprudence dont on se félicite, sachant que, vous le savez, et là je ne vais pas prendre des communes diverses et variées, vous m'autorisez, et je m'en excuse, je prendrai la mienne, et je regarde, et il commence déjà à sourire, mon ami Xavier, parce que je sais que je peux bénéficier de son soutien sur la question de mon usine de potabilisation, mais je souffre exactement de la même chose de ce que supporte aujourd'hui notre ami maire de Bastelicaccia, à savoir une usine de potabilisation pour une commune de 3 000 habitants, mais qui reçoit juste 2 millions de visiteurs et que les calculs de l'agence de l'eau sont en décalage avec cette réalité.

Donc, je vais effectivement réaffirmer ici, ça m'est donné et j'ai l'opportunité de le faire puisque c'est le combat du moment que je mène pour ma commune, en interpellant la Collectivité de Corse et l'Etat pour obtenir des financements PEI, mais je saisis l'opportunité de ce rapport pour vous dire premièrement que l'on va voter, que bien sûr, je le dis, on crée un précédent et qu'il faut quand même être un peu attentif,

mais j'espère qu'on pourra bénéficier systématiquement de l'appui et du soutien de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole à Jean BIANCUCCI pour répondre à l'interpellation.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, très simplement, j'ai pris la précaution de dire d'entrée que c'était quelque chose d'exceptionnel dans la mesure où on avait une opération à la fois sur le plan financier, mais aussi du point de vue opérationnel, qui avait débuté je crois en 2007.

Il s'agit aujourd'hui, nous travaillons en concertation avec les services de l'Etat, et notamment pour qu'il y ait une meilleure adéquation à la fois des moyens mis en œuvre par la Collectivité territoriale, mais aussi dans le cadre de la DETR. C'est une pratique courante, chacun le sait.

Donc nous avons une sollicitation forte de la commune, il faut voir cela de manière exceptionnelle, il ne s'agit pas de rentrer dans un mécanisme qui nous mettrait dans l'obligation de cofinancer ou de financer certaines opérations de ce type. C'est à titre donc exceptionnel que nous le demandons.

Je voudrais quand même rappeler que le cofinancement de la commune s'élève quand même à 33 %. Qu'on n'ait pas l'impression que c'est une opération qui a été essentiellement financée par l'Etat et par les collectivités, puisqu'il y a eu les participations du Conseil départemental du sud.

Ensuite, bien entendu, il y a un certain nombre de critères qui regardent les interventions nécessaires pour ce type de commune et on est parfaitement dans les clous, je vous le dis.

Alors, encore une fois, j'insiste, maintenant l'Assemblée peut décider d'un vote contraire, c'est bien entendu toute la liberté qui est donnée aux conseillers territoriaux de le faire. Mais soit on clôt un dossier, même si c'est un financement exceptionnel parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de le faire sachant que l'Etat apporte sa contrepartie, soit on en décide autrement. Mais, encore une fois, il faut qu'on ait une décision responsable.

La décision responsable que nous proposons, c'est celle d'abonder à hauteur de 300 000 € pour que cette opération puisse se terminer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.²

Abstention du groupe « Per l'Avvene ».

M. Xavier LACOMBE

Président, je vous prie de m'excuser, une petite appréciation...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas trop dans notre règlement...

M. Xavier LACOMBE

Après le vote, avant de passer à un autre dossier.

Le Président TALAMONI

Précisément, après le vote en principe non, mais exceptionnellement vous pouvez prendre une minute, vous connaissez suffisamment cette Assemblée pour savoir...

M. Xavier LACOMBE

Nous n'avons pas eu les réponses aux questions posées et on n'a pas eu de modifications du rapport.

Le Président TALAMONI

Dont acte.

² Délibération N° 20/014 AC

M. Xavier LACOMBE

Donc nous n'avons pas eu de réponses aux questions.

Le Président TALAMONI

Bien, donc nous allons peut-être prendre, je dis bien peut-être, le rapport 47, j'interroge le Conseil exécutif sur ce rapport 47, il y a une demande de délai abrégé d'une part et par ailleurs, il n'est pas passé en commission ?

*** Raportu n^u 047 : Individualizzazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte.**

*** Rapport n^o 047 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte.**

Le Président TALAMONI

M. le Conseiller exécutif, quel est votre souhait s'agissant de ce rapport 47 ?

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, on a une demande qui est présente, urgente, je ne vais pas revenir, parce que ce serait trop facile, sur la problématique des incendies, on vous demande simplement que l'Assemblée soit saisie de cette demande tant les problèmes se posent au SIS de Cismonte pour faire face à ses missions et plus largement, vous le savez, mais je ne vais pas y revenir, ce serait trop facile, suite à l'aggravation des risques que vous connaissez et suite, bien entendu, aux problèmes qui sont liés à l'urgence climatique.

Le Président TALAMONI

Attendez, donc nous avons effectivement reçu une motivation s'agissant de la demande d'inscription en urgence et nous avons reçu une note pour justifier cette demande, et je vais quand même soumettre, évidemment préalablement, c'est la procédure, à l'Assemblée, cette question du délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

Nous allons donner la parole à qui la demande et notamment à Hyacinthe VANNI. Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste pour dire que ce rapport doit passer en commission des finances qui est prévue conjointement avec la commission de développement tout à l'heure. Et, il doit faire l'objet d'un certain nombre d'amendements à la marge.

M. Guy ARMANET

Président, excusez-moi de vous interrompre, mais peut-être qu'avec Pierre POLI on devrait sortir.

Le Président TALAMONI

De toute façon donc la commission des finances va examiner ce rapport et ce rapport reviendra cet après-midi, et donc vous pouvez rester dans l'hémicycle.

Rapport renvoyé pour un examen ultérieur lors de la présente session.

Rapport suivant :

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

* **Rapport n° 024** : **Convenzione di finanziamentu in quantu à l'assestu di u crucivia trà l'anziana RD 81 è a stradella di u Forte Maurel.**

* **Rapport n° 024** : **Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour de l'ex. RD 81 avec le chemin du Fort Maurel.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc un projet d'aménagement dans l'agglomération de la commune de Bastia, conformément à la convention que nous avons votée ensemble en juillet 2019. Donc, une opération d'aménagement de mise en sécurité de ce carrefour.

Un montant prévisionnel d'une opération qui s'élève à 330 000 € hors taxes avec un cofinancement pour la Collectivité de Corse d'un montant de 182 000 € et pour la commune de Bastia : 148 000 € conformément à notre convention votée il y a quelques mois. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord, il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Alors, nous allons suspendre, mais avant je vais vous donner connaissance des réunions de commissions : réunion commune commission du développement économique et commission des finances à 14 h, salle n° 2, objet : déchets.

Ensuite : réunion de la commission de la culture à 14 h, salle 5, objet : motion n° 5.

Et enfin nous avons une conférence des présidents chez moi au quatrième étage, conférence des présidents élargie au Président du Conseil exécutif, s'il le souhaite et s'il m'entend.

³ Délibération N° 20/015 AC

Mme Christelle COMBETTE

Président, excusez-moi, par quel rapport on commence cet après-midi, parce que l'ordre du jour est à nouveau modifié ?

Le Président TALAMONI

Il arrive que l'ordre du jour soit modifié pour des causes indépendantes de notre volonté.

Le Président SIMEONI

Culture, patrimoine, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Le Président TALAMONI

Nous devrions commencer par culture, patrimoine, cet après-midi. Donc, à un moment donné je serai conduit à laisser la présidence à Mattea CASALTA, parce que je dois remonter à Bastia faire l'aller-retour, et je reviendrai dans la soirée. Voilà. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Un mot, même si nous le savons déjà les uns et les autres par les réseaux sociaux, par les SMS, mais la proposition de loi sur le 5 mai, la sacralisation du 5 mai a été votée ce matin en première instance à l'Assemblée nationale.

(Applaudissements).

Donc, merci à nos députés, merci à celles et ceux qui les ont accompagnés et soutenus, notamment dans le groupe auquel ils appartiennent, et tous les autres, et bien sûr une pensée pour les victimes, pour leurs familles, pour celles et ceux qui depuis 28 ans se sont battus pour que la promesse présidentielle faite par François MITTERRAND au lendemain du drame, devant les victimes, promesse au terme de laquelle il avait été dit solennellement, je cite : « il n'y aura plus jamais de match de football en France le 5 mai », il a fallu 28 ans de combat, anu messu u tempu è più chè u tempu, è pinsemi di sicuru à tutti quelli chì sò cascati, è tutti quelli chì so morti, è tutti quelli chì sò feriti è stroppii, à e so famiglie, incu una pinsata appena più particolare per contu nostru, per a nostra amica Lauda GUIDICELLI, ch'hè quassù in oghje in Pariggi. Eccu !

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse se joint à ces paroles.

Donc, nous nous trouvons à 15 h dans l'hémicycle. Merci.

La séance est suspendue à 13 h et reprise à 15 h 45.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise, je vous demande de regagner vos places.

Rapport suivant :

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Raportu n° 050** : Nomi di i sale di tarra di u Palazzu di a Cullettività di Corsica in Aiacciu.

* **Rapport n° 050** : Dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse à Aiacciu.

Le Président TALAMONI

Alors, la conférence des Présidents s'est réunie il y a quelques minutes, elle est revenue sur une question récurrente qui fait suite à une motion...

S'il-vous-plaît, il faudrait que chacun regagne sa place. Les élus regagnent leur place, ceux qui ne sont pas élus, y compris les membres de mon cabinet, regagnent le siège qui leur est affecté, ils ne traînent pas dans les travées.

Donc, je disais que la conférence des Présidents a, à nouveau travaillé aujourd'hui sur une question qui avait été soumise à l'Assemblée, sur une motion de notre collègue Romain COLONNA s'agissant de la dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse.

Alors, nous avons travaillé à plusieurs reprises en conférence des Président sur cette question et nous sommes arrivés à une première liste consensuelle qui a été adoptée de façon unanime en conférence des Présidents.

Bien entendu, ça n'est qu'une première liste parce qu'il y a de très, très nombreuses salles à baptiser, mais commençons donc à « amorcer la pompe », pour utiliser une métaphore un petit peu vulgaire, mais que l'on comprend bien.

Donc voilà ce qu'a adopté comme première liste la conférence des Présidents :

Le salon vert de notre Hôtel de la Collectivité serait baptisé Danielle CASANOVA.

La salle n° 2 de notre Hôtel, c'est la grande salle pour ceux qui ne visualisent pas, c'est la salle la plus prestigieuse, donc ce serait Edmond SIMEONI qui lui donnerait son nom.

La salle 5, c'est la plus grande au fond du couloir, elle serait appelée Michel ROCARD.

La salle 4, celle qui est juste à côté, serait baptisée Marie-Josée NAT.

La salle de commissions du Palais Lantivy, c'est-à-dire en fait cette salle assez important qui jouxte l'hémicycle, nous avons fait des réunions, c'est une salle assez grande, elle serait baptisée Marie SUSINI.

Et, la salle de la coupole à Bastia, 1209, c'est une salle de visio, qui est dans le groupe de salles qui est affecté à la Présidence de l'Assemblée à Bastia, elle serait baptisée Marcu-Maria ALBERTINI, qui est l'une des victimes des exécutions du Niolu en 1774.

Donc, ceci est le fruit de discussions et d'équilibre recherchés en conférence des Présidents à plusieurs reprises.

Voilà donc la liste que la Conférence des Présidents, élargie d'ailleurs au Président du Conseil exécutif qui a participé à nos travaux, vous soumet.

M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Simplement, je ne participe pas en ce qui concerne le choix pour mon père.

Le Président TALAMONI

Cela est naturel. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Je demande à Mattea CASALTA de prendre ma place puisque je dois faire l'aller-retour à Bastia. A très bientôt !

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

Je crois que nous allons pouvoir reprendre avec les dossiers « culture ». Mme la Conseillère exécutive, vous allez pouvoir nous exposer tout cela, nous vous écoutons.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Présentation commune des rapports n^{os} 023, 034, 035 et 036

* **Raportu n^u 023** : **Quatru di pulitica generale di i siti archeuloligichi è musei di Corsica.** / **Rapport n^o 023** : Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse.

* **Raportu n^u 034** : **Cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è u FabLab - Fundazione di l'Università** / **Rapport n^o 034** : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università.

* **Raportu n^u 035** : **Operazione di prefigurazione di u Museu di i zitelli** / **Rapport n^u 035** : Musée des enfants - Opération de préfiguration.

* **Raportu n^u 036** : **Creazione di e butteghe di i musei è siti archeulogichi di a Cullettività di Corsica** / **Rapport n^o 036** : Création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse.

⁴ Délibération N° 20/016 AC

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

Ce sont six rapports qui vont se succéder sur la politique culturelle et patrimoniale de notre Collectivité. Six rapports qui vont se succéder, mais si vous me le permettez, hormis le rapport sur la stratégie mécénat, je ferai une présentation groupée, puisque cette présentation se veut être l'écho de ce que sont ces rapports, c'est-à-dire la mise en œuvre opérationnelle, certains sont déjà en cours, de la politique patrimoniale, l'état d'avancement de la feuille de route que nous avons actée ensemble et qui trouve aujourd'hui ses déclinaisons opérationnelles. Certaines sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs mois, d'autres s'annoncent dans les semaines à venir, et je souhaiterais avoir cette présentation globale.

Vous le voyez, nous avons eu des débats, notamment en commission, ce sont des rapports denses qui ont demandé des mois de travail. Alors défile en même temps que je vous parle, un petit film réalisé sur l'ensemble de nos musées pour montrer la diversité de notre patrimoine et à travers nos sites et musées, la diversité du temps, de l'espace et du travail des hommes sur cette terre qui l'ont forgée, que nous traversons.

En préambule, je souhaiterais d'abord remercier très chaleureusement l'ensemble des agents qui ont travaillé depuis des mois sur l'élaboration de ces différents rapports. Je crois que certains sont derrière moi, bien sûr Mme la DGA, Laetitia PEKLE qui a été très présente sur ces dossiers et à mes côtés ; M. le directeur Pierre-Jean CAMPOCASSO ; l'ensemble des agents qui ont concouru, et je ne peux pas tous les citer puisque j'en oublierai, ils ont été nombreux, l'ensemble de nos agents de nos sites et musées qui ont d'ailleurs fusionné en 2018 avec l'avènement de la Collectivité unique.

Et, je souhaiterais tous les remercier pour leur engagement, pour leur travail, vous le voyez pour ceux qui ont pris connaissance en profondeur de ces rapports, vous vous en rendez bien compte, c'est un travail très dense. Alors certains sont derrière moi, j'espère que ceux au moins qui sont derrière moi, je ne les ai pas oubliés, il y a également Félix BACCI et l'ensemble des agents des musées qui ne sont bien sûr pas là aujourd'hui, mais que je souhaiterais associer parce que c'est un travail qui a été, je peux vous le dire, un travail vraiment collectif.

Justement, parce que nous évoquons les musées de la Corse, je vais avoir une pensée également, je sais que cela été à fait ce matin, à la mémoire de Barthélemy CASANOVA qui était un agent de la Collectivité de Corse, qui était très fortement engagé à nos côtés dans le travail dans nos musées, et notamment le musée de la Corse,

qui était un agent engagé, je pense à sa famille et je pense à ses collègues qui ont été très affectés.

Je souhaite aussi avoir une autre forme de pensée, à tous ceux qui ont mis à jour le patrimoine de la Corse, à tous les découvreurs, à tous les archéologues, à tous ceux qui se sont engagés depuis des décennies pour mettre à jour ce patrimoine riche de notre île.

Alors, ce rapport, je vous le disais, il préfigure, où pour certaines actions c'est déjà la réalité, ce que nous voulons donner aux musées du 21^{ème} siècle. Des programmes scientifiques et culturels qui, pour certains de nos musées sont une première, puisque seul le musée de la Corse était doté d'un programme scientifique et culturel, aujourd'hui l'ensemble des musées de la Corse sont dotés de programmes scientifiques et culturels.

C'est un travail de fond, pour créer une synergie, une complémentarité entre les sites archéologiques et le musée.

Pour renforcer la visibilité de nos musées par un ancrage plus fort sur leur territoire.

Pour diversifier les activités et augmenter la fréquentation.

Pour organiser la conservation et la restauration de nos collections.

Et, bien sûr, pour encourager l'ouverture à la Méditerranée.

Pour offrir, bien entendu, aux touristes, mais aussi aux Corses, qu'ils découvrent et redécouvrent leur patrimoine.

C'est un long travail de médiation, c'est ce travail qui déclinait la feuille de route, c'est ce travail qui s'est poursuivi ces deux dernières années et qui est appelé encore à se poursuivre après l'étape d'aujourd'hui, entre réappropriation et rayonnement.

Réappropriation puisqu'il y a un véritable enjeu pour la Corse et pour les Corses, et que notre institution a un rôle fort à jouer dans ce processus de réappropriation de notre patrimoine, de notre culture et notre histoire.

Mais aussi pour le rayonnement, puisque la Corse a vocation par la richesse de son patrimoine, par la richesse de ses sites et musées, a vocation à se réinscrire dans les réseaux internationaux, a vocation à rayonner bien au-delà de ses frontières.

Alors, je ne vais pas rentrer dans la présentation de chacun des programmes scientifiques des musées, vous le voyez, c'est un dossier très dense et toutes les annexes présentes pour chacun des musées de la Corse, sa politique, ses collections, ses nouveaux tournants, nous parcourons de la préhistoire à la l'antiquité, au moyen-âge, jusqu'à la Strada Paulina et à notre époque.

Donc, vous le voyez, la mutation du musée de la Corse en musée des sociétés. Le musée de la Corse, aujourd'hui nous avons travaillé sur un état des collections, nous avons entamé avec, bien entendu, l'exposition de cette année, « Citadella 21 », cette mutation vers des parcours immersifs, vers des parcours de découverte où entrent de nouveaux procédés de visite et on va continuer dans cette voie.

Mais aussi la transformation de ce que va être le musée en le reliant à son espace naturel qui est la haute-ville, à la citadelle, mais aussi en en faisant un véritable musée des sociétés, puisque notre volonté c'est de faire du musée de la Corse un musée de société, qui soit un lieu vivant de conférences, de présence de nos associations, mais aussi dans les thématiques traitées, puisque va être revisité l'ensemble de la collection permanente, Citadella 21 a esquissé les premières bases, l'ensemble de ces collections, puisqu'un musée possède une identité spécifique, il est lié à un territoire, à un site, à un lieu, aux collections qu'il présente, aux bâtiments qu'il abrite.

Et, nous avons travaillé sur les concepts que nous allons développer, et notamment réinscrire la pensée du 18^{ème} siècle, alors pas sur une vision simplement historique, mais je crois que la Corse du 18^{ème} siècle a quelque chose à dire à la Corse du 21^{ème}, dans ce qu'elle avait d'avant-gardiste, dans les questions qu'elle a posées à l'époque des lumières, je pense à la démocratie bien sûr, je pense à l'idée de liberté, je pense au droit au bonheur, aux droits des femmes. Je crois qu'interroger ça aujourd'hui, à l'aune de ce que nous sommes finalement, puisque l'idée de PAOLI c'était d'être à l'avant-garde, il était dans la modernité, d'être dans notre modernité aujourd'hui et savoir se projeter, ce sera une des ambitions du musée de la Corse.

Aussi, être en prise avec son territoire, je le disais, puisque nous travaillons aussi notamment avec les architectes, sur la question du bâti, des lieux, sur la façon dont on occupe un lieu, dont on l'habite, dont on le fait vivre, dont on fait vivre sa culture. Le musée de la Corse aura vocation à parler aux Corses et à parler à ceux qui viennent avec la volonté de découvrir ce que nous sommes.

On travaille avec les associations partenaires, avec des artistes pour faire du musée un lieu vivant.

Un rayonnement international, j'en ai parlé, avec les programmes européens, GRIT'ACCESS, vous en avez entendu parler pour la rénovation de nos tours littorales, mais aussi le programme « RACINE » qui sera un programme participatif autour notamment du musée de Merusaglia, puisque nous allons faire un musée participatif et dérouler la Strada Paulina comme un itinéraire pédagogique où tous les lieux qui ont marqué l'histoire de PAOLI. Et moi je souhaiterais, comme peut-être il l'aurait voulu, je ne trahirai pas sa volonté, ce n'est pas mon habitude, mais en tout cas, comme son esprit était configuré, c'est de faire sortir la Corse au-delà des frontières de la Corse et la Strada Paulina n'a pas vocation à rester en Corse, mais prendre les chemins de l'histoire de la démocratie et de la liberté.

Et puis bien sûr, le musée de Sartène, on en a parlé aujourd'hui, avec ce conseil scientifique corso-sarde, c'est une volonté pour ancrer l'archéologie et l'extrême-sud de la Corse, le remettre en lien avec ce continuum *dell'isole sorelle*, enfin en donner un contenu palpable. Nous avons commencé nos collaborations avec les musées sardes et faire un conseil scientifique commun, c'est aussi renforcer notre politique archéologique et patrimoniale, également avec la Sardaigne, comme nous l'avons fait avec la Toscane pour Aleria, puisque l'exposition « Alalia, la battaglia che cambio la Corsica », qui était jusqu'il y a quelque temps en Toscane, a rejoint aujourd'hui le musée d'Aleria et sera visible au printemps.

Ce travail aussi, ça été un travail colossal puisque c'est un travail sur les collections : 5 346 objets de collection seront bientôt présentés à la DRAC, je vois qu'il y a son directeur ici, seront bientôt présentés à une prochaine commission des musées, ça a été un travail colossal pour la réacquisition, non seulement sur les collections nous avons, mais petit à petit aussi avoir un travail pour récupérer les collections qui sont un peu éparpillées dans de nombreux musées.

Ce travail-là aussi, c'est un travail de fond, c'est un travail qui a nécessité beaucoup d'engagement et une remise, je dirai, à plat, si je puis m'exprimer ainsi, de nos collections.

Ensuite, bien sûr, une enquête sur les publics pour offrir un service culturel de qualité, pour élargir nos publics. Alors, je rappelle, qu'en 2 ans nous avons augmenté de 15 % la fréquentation sur le site d'Aleria, mais ce n'est pas suffisant, nous ne nous contentons pas, et on peut mieux faire, je me dis toujours ça, je crois qu'on peut encore mieux faire.

Nous avons également augmenté la fréquentation, je crois sur le musée de la Corse. Mais l'enquête sur les publics va nous permettre vraiment de déterminer mieux les attentes et de reconfigurer aussi nos outils. Quand je parlais aujourd'hui de faire

rentrer nos musées dans le 21^{ème} siècle, avoir des procédés aussi qui nous le permettent. Ce sera un des grands enjeux également de nos musées.

Donc, vous le voyez, préhistoire, moyen-âge, Strada Paulina, musée du 21^{ème} siècle, nous continuons à parcourir la Corse et son histoire. Et, un musée du 21^{ème} siècle, c'est aussi un musée, et c'est l'objet du rapport 2D, 3D, c'est aussi un musée qui se numérise et qui donne à voir une partie de ses collections. Et, ce rapport 2D, 3D, il a cette ambition de numériser les collections du musée de la Corse. Ça été un immense travail qui a été là-aussi opéré et qui va être opéré, notamment en collaboration avec le FabLab de Corti, et donc l'università, avec des finalités. Lorsque l'on numérise en 2D, 3D, il y a une finalité pédagogique, je reviendrai tout à l'heure, c'est un axe important, une finalité pédagogique, une finalité scientifique et une finalité pour la diffusion qui vient se lier avec le travail sur nos boutiques.

Là aussi, trois nouvelles boutiques vont être créées sur l'ensemble de nos musées. Mais lorsque l'on dit boutiques, je sais que Pierre GHIONGA a plusieurs reprises et à juste titre, est intervenu sur ces questions, c'est aussi ce que nous vendons, ce que nous donnons à voir puisque que, quelque part, c'est un peu un morceau du patrimoine de la Corse et des musées de la Corse que les gens emportent.

Alors, un travail de reproduction pour certains objets que nous sélectionnons, et un travail de résidence avec nos artisans et nos artistes, 6 résidences sont déjà prévues en collaboration avec le FabLab que je salue, pour que nos artistes et nos artisans viennent travailler sur nos collections et nous fassent des propositions. Donc, il y aura des entrées de prix, bien sûr, différentes entre ce qui est de reproduction et ce qui est du travail des artisans et artistes.

Redonner de la cohérence à nos musées, c'est aussi un concours qui va être lancé auprès de notre création corse, puisque l'on sait aussi, je suis un peu fêrue de mode, donc du coup, je suis un peu ça, c'est un peu notre jeune création Corse qui va être sollicitée pour faire... Je me suis tournée vers Christelle COMBETTE quand j'ai dit que j'étais fêrue de mode, je ne sais pas pourquoi... Et Jean-Martin, bien sûr. C'est un compliment !

Le Président SIMEONI

Et Jean BIANCUCCI ne comprend pas pourquoi elle ne s'est pas tournée vers lui, mais on lui expliquera...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Donc, nous sommes aussi férues de mode, et je regarde d'ailleurs aussi Vanina BORROMEI, mais je sais pourquoi... Donc, je crois que c'est aussi la visibilité de nos musées, je disais donc, c'est aussi dans ces tenues ou dans un de ces accessoires que notre jeune création puisse être, au travers d'un appel à projets, mobilisée pour contribuer à donner cette identité à nos agents, à nos musées, c'est aussi une volonté. Tout comme elle sera appelée, au travers d'appels à projets, à donner une identité visuelle à ce réseau des musées de la Corse, musei di a Corsica, qu'ils prennent une image, qu'ils prennent une identité, qu'ils se lient aux territoires et ceux qui créent puisque la vitalité d'un peuple se mesure à sa force créatrice. Je crois que l'institution a vocation à l'encourager.

Donc, je le disais, nos boutiques, les 2D, 3D et je salue aussi, puisque j'ai salué les services de la culture et du patrimoine en début de mon intervention, pour le rapport 2D, 3D, je tiens à saluer aussi les services du numérique de la Collectivité qui ont vraiment fourni un travail que je salue, notamment Éric FERRARI, mais l'ensemble des agents qui ont participé.

Alors, il y a un volet aussi important, c'est celui de l'éducation. Celui de l'éducation d'abord dans nos musées puisqu'une nouvelle politique de médiation a été lancée, aujourd'hui c'est plus de 1 000 scolaires que nous accueillons à Aleria uniquement. Mais il y a aussi une politique auprès du public des enfants et scolaires au musée de la Corse depuis de nombreuses années, d'ailleurs de qualité.

Et, nous souhaitons aujourd'hui aller sur deux objectifs : celui à plus long terme qui sera celui d'un musée des enfants, un véritable musée des enfants comme on peut le voir ailleurs, où l'enfant vient vivre une expérience en famille, puisque sur cette étude des publics, je pense, qu'en tout cas de manière empirique, c'est un peu ce dont nous avons pu nous rendre compte, cette expérience elle doit être vécue aussi en famille. Et que, un musée des enfants, pas seulement sur l'histoire, mais aussi, mais je vais y revenir en conclusion, sur nos questions d'actualité, nos questions de l'environnement, la question de la géologie, du patrimoine naturel de la Corse. Il y a vraiment un enjeu très fort.

Alors, comme d'ici la fin de la mandature, M. le Président, nous n'aurons pas construit de musée des enfants, même si je sais que vous partagez la volonté, nous souhaitons préfigurer ce que pourrait être aussi un petit musée des enfants.

Donc, sera lancé, nous l'avons appelé « U Tragulinu », puisqu'il va prendre la route di e pieve è paesi, il va tourner dans tous nos villages d'ici quelques mois, j'espère

qu'il sera opérationnel en septembre 2020, ce musée des enfants, miniature. C'est-à-dire qu'il sera dans un camion, avec des mallettes pédagogiques, avec des animations, avec nos médiateurs bien sûr puisque c'est aussi une politique de formation de nos agents, et ils s'y sont engagés pleinement, pas seulement dans la médiation.

Et, nous avons voulu à travers ça aussi, dérouler d'autres points de nos axes stratégiques politiques au-delà de la politique culturelle et patrimoniale : la lutte contre les fractures territoriales puisque ce Tragulinu, va aller au plus près, sur les places du village, il va recréer un peu un lien nant' à e nostre piazzette, et puis dans les quartiers des villes aussi, et va pouvoir aller au plus près, amener la culture hors les murs, au plus près du public des scolaires et puis des plus grands qui vont les accompagner, bien évidemment.

Alors, nous avons déroulé, et je salue Melle FERRANDINI et Mme BILGER qui ont beaucoup travaillé sur ce rapport. Nous allons donc déployer ce mini-musée. Lorsqu'il viendra, il y aura un travail avec la commune, un travail avec des artisans et artistes et producteurs du lieu pour qu'il y ait une vraie animation autour de ce musée et avec les associations. En fait, c'est recréer le lien social autour d'un temps culturel et patrimonial.

Je crois avoir fait le tour puisque la stratégie mécénat, je la laisserai ensuite.

Revenir simplement sur l'avis du CESEC, remercier le CESEC pour les échanges nourris que nous avons pu avoir, avec des observations pertinentes, dont de nombreuses ont été prises en compte dans ce rapport, les remercier et faire peut-être un petit... Parce que je crois que vous avez été destinataires d'un courrier du Levante, qui déplorait que, dans ce cadre de la présentation des politiques patrimoniales, nous ayons oublié la partie géologique, je dirai, du musée de la Corse et également de l'archéopaléozoologie. Je l'avais dit, j'avais regretté la forme puisqu'on oubliait l'ensemble du travail qui avait été fait par ailleurs, mais en revanche la contribution, elle, pouvait être intéressante, mais simplement elle ne trouvait pas son cadre dans ce rapport, puisque je l'ai dit au départ, un musée c'est un site et c'est une collection pour pouvoir parler d'une collection, c'est un terme bien précis, dans un musée et il y a effectivement au musée de Sartè, et c'est présent dans l'annexe du rapport, la paléozoologie de par les éléments que nous avons en notre possession dans ce domaine qui va être développé, mais il n'y avait pas d'objet pour annoncer notre ambition dans ce domaine, puisque ça me permet de préfigurer cette ambition, nous avons lancé une étude sur la possibilité d'étudier à l'échelle de la Corse un muséum d'histoire naturelle. Mais on ne peut pas le lancer comme ça, on ne peut pas lancer une idée en l'air, c'est un travail de fond parce qu'il a été évoqué dans le courrier la géologie et la paléozoologie, mais il ne faut pas

oublier aussi la botanique, il ne faut pas oublier un certain nombre d'aspects. Et, je crois Julien PAOLINI, qui est très actif lui aussi sur cette question, posera sera une motion à ce sujet puisqu'il nous a sensibilisés depuis plusieurs mois, nous avons eu l'occasion d'échanger souvent et, bien entendu, cette motion trouve tout son sens et sa cohérence aujourd'hui.

Donc il me reste à remercier encore une fois l'ensemble de ceux qui ont participé, je l'ai déjà dit. Dans le public je crois qu'il y a également derrière M. LEANDRI et M. FROMENT, me semble-il, je ne vous vois pas, j'ai un écran devant moi. Donc vous remercier également.

Et, encore une fois, et je conclurai, nous portons une ambition forte per u nostru parimoniù, per a nostra cultura, ma chì ci permette d'esse noi è chi ci permette di mustrà ciò chè no simu, avè una pulitica. Quand'ellu s'amentà turisimu culturale, ci vole à mette un sensu, è ci appughjemu à mette un sensu fondu, un sensu veru, ch'ella sia campati da quelli di quì ver di quelli chì ghjunghjenu a scoprecci. Eppò dinò c'hè una necessità fonda, ghjè quella di sapè, di scopre è di cuntinuà à esse noi, sapendu ciò chè no simu, di sicuru à traversu à nostra storia, sapendu ciò chè no vulemu firmà. Eppò dinò, l'aghju dettu per u museu di a Corsica, esse in capacità di pensà ciò che no seremu, ciò chè no vulemu esse à l'orlu di e quistione di a nostra mudernità, è d'esse appena cum'ellu era podesse Paoli ind'è u so seculu, esse appena à l'avanti di ciò ch'elle seranu e quistione di sucietà, è speru, diceraghju per compie : è cusì sia !

A u nostru livellu, quellu di a cullettività, avemu purtatu a nostra petra, ma vogliu salutà quelli chì, à traversu l'associ, à traversu u so impegnu, l'artigiani, l'artisti, mà dinò tutti quelli chì, perchi l'associ in Corsica, ind'è u duminiu di u patrimoniu, chì aghju amintatu siti e musei, mà c'hè dinò l'altru patrimoniu ch'aminteraghju appena ind'è a presentazione di a strategia « mécénat ». Mà l'associ chi fani campà ind'è i paesi, sti picculi associ chì cuntinueghjani à tene a fiama di ciò che no simu, e vulia dinò salutà perche tuttu stu travagliu appartena à u populu corsu, è spergu ch'ellu ferà soiu stu travaglione.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CALSATA

A ringrazià vi, Mma a cunsigliera esecutiva. Allora, ci sò l'avvisi di i cummissioni, mi pari, a cummissioni suciali è a cummissioni di i finanzia. Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Mme la Présidente. Les commissaires ont débattu.

Mme DENSARI s'est interrogée sur la politique des horaires concernant l'ouverture des musées et en particulier sur ceux du Musée de la Corse à partir de la mi-septembre.

Les services ont rappelé que si le premier objet du rapport était de rendre compte du travail effectué pour élaborer les programmes scientifiques et culturels, ce travail concernait aussi un volet « réglementation » qui n'existait pas auparavant, notamment en matière d'accueil des publics. En ce qui concerne le Musée de la Corse qui accueille 70 à 80 000 visiteurs par an, il a précisé que les quatre différentes périodes d'ouverture ainsi que les horaires prenaient en compte les vacances des agents, étant donné que leur nombre n'était pas assez important pour pouvoir avoir une amplitude d'ouverture à l'année semblable à celle qui était assurée l'été (tous les jours de 10H à 20H de juin à septembre).

Mme COGNETTI-TURCHINI, rappelant son attachement au Musée de Morosaglia, a souligné l'important problème d'accessibilité dont pâtissait ce Musée. Elle s'est interrogée sur la possibilité de mettre en place un système de navettes, notamment pour les publics scolaires, à partir du train.

Mme GIACOMETTI, partageant le même constat, a souligné que la volonté de développer l'accueil des publics scolaires devait effectivement passer par un travail sur les transports et notamment pour le Musée de Morosaglia, dans le cadre d'une mise en valeur de la Strada Paulina, par l'intermodalité pour les scolaires.

M. CAMPOCASSO a souligné que cette question rejoignait celle des horaires et que cela expliquait l'option du choix d'une journée continue 10H/17H parallèlement à un développement de la Strada Paulina par des séjours d'immersion et à un travail auprès des tours opérateurs.

J'ai souhaité savoir si des enseignants seraient associés au futur musée des enfants u « Tragulinu ».

Et j'ai rappelé l'importance des collections qui concernaient l'histoire, le patrimoine et la culture maritimes en Corse, et me suis interrogée sur l'existence d'un projet autour d'un musée maritime, un musée de la Méditerranée.

Mme GIACOMETTI a rappelé que la collaboration avec les enseignants était déjà en place dans le cadre de l'accueil des publics scolaires.

Concernant le projet du Musée de la Mer, elle a précisé qu'il fallait dans une première étape, créer les conditions pour que les collections à rapatrier puissent être accueillies dans les meilleures conditions possibles.

Revenant sur le projet du « Tragulinu », j'ai rappelé qu'il existait maintenant dans l'Education, de manière obligatoire, ce que l'on appelle « le Parcours d'Education Artistique et Culturelle », cadre de travail qui avait permis de réunir une très importante documentation, notamment au service des écoles du rural, dont les élèves avaient moins facilement l'occasion de se rendre dans les musées.

M. COLONNA, évoquant la possibilité de changer le nom de certains musées, a émis le vœu que le Musée Jérôme Carcopino d'Aléria puisse être rebaptisé au plus vite.

Mme FAGNI s'est félicitée de ce que ce cadre de politique générale accroisse la synergie entre les musées mais aussi avec l'archéologie. Elle a également exprimé sa très grande satisfaction devant une innovation comme le dispositif « U Tragulinu ».

Mme Laura-Maria POLI a tenu à souligner la qualité et la densité de la présentation illustrant un travail de plusieurs mois de l'ensemble des services.

Le rapport a été mis aux voix : avis favorable à l'unanimité, non-participation de Mme COGNETTI TURCHINI du groupe Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

Merci, nous avons un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Se aghju capitu bè, a signora Cunsigliera esecutiva hà presentatu quattru rapportiu à tempu, u 23, u 34, u 35 è u 36 ? Ghjè què ?

Mme Mattea CASALTA

Iè, hè cusì.

Mme Anne TOMASI

Allorà l'avvisu hè in favore pè i quattru raporti.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Tout le monde est intéressé, c'est magnifique. On va noter au fur et à mesure.

M. CARLOTTI, vous avez la parole.

M. Pascal CARLOTTI

A ringrazià vi.

Mme la Conseillère, je tiens au nom du groupe à féliciter votre travail, ainsi que celui de vos services, qui s'engage à mettre en place des outils innovants en matière de culture et de patrimoine, en prenant en compte la réalité de notre territoire, toujours à destination de divers publics.

Nous en avons, une fois de plus, un exemple ici, la première étape de réalisation de ce projet qui instaure le service d'un « Tragulinu », à destination des enfants permettant ainsi aux nouvelles générations de citoyens de notre île, dont nous avons chacun la primeur, de se former, de développer un esprit critique et créatif, de s'ouvrir au monde et de devenir toujours plus autonome en privilégiant et en valorisant la transmission de notre langue.

Ce qui ressort de votre rapport, Mme la Conseillère, et c'est ce pour quoi je souhaiterais tout particulièrement vous féliciter, c'est le fait de garantir un accès de la culture et du patrimoine à tous les enfants, quel que soit leur ancrage territorial, ô combien important pour notre Collectivité.

Encore bravo, Mme la Conseillère pour cette belle initiative !

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, alors dans le désordre et vous me pardonnerez, parce que vous êtes très nombreux à vouloir participer, Pascale SIMONI, vous avez la parole.

Mme Pascale SIMONI

Merci Mme la Présidente.

Vous aviez annoncé ce rapport lors de la session de décembre, et c'est donc avec plaisir que nous en prenons connaissance aujourd'hui.

Tout d'abord, je tiens à souligner que les bases que vous aviez déjà jetées démontraient une politique dynamique et volontariste indéniable. Vous vous êtes donné comme ambition de relever le défi de la mise en valeur de notre patrimoine muséal et architectural.

Pour cela, il apparaît que vous n'êtes pas dans une stratégie statique, bien au contraire, à travers toutes vos propositions, on ressent clairement votre volonté d'ouverture, d'échanges et donc d'enrichissement mutuel de toutes les parties prenantes.

Après la fondation, vous entrez dans l'opérationnalité. Vous positionnez notre institution en chef d'orchestre, d'une mise en synergie des acteurs culturels et de la population, tout en favorisant la visibilité et l'attractivité et le rayonnement de nos cinq établissements et quatre sites, donc notre patrimoine culturel.

Au-delà de cela, je note que vous mettez en œuvre une politique ambitieuse et innovante. Je ne reprendrai pas la liste de vos projets, vous l'avez fait de façon suffisamment claire, mais je réitère mon attachement à l'opération emblématique, sans campanilisme aucun, engagée sur le complexe d'Aléria, mais aussi au musée de la Corse et notamment sur la partie consacrée au 18^{ème} siècle.

De plus, parmi vos projets, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire tout le bien que je pense du projet du musée des enfants « U Tragulinu » ; comment ne pas être favorable à un projet qui vise à donner le goût de la culture plus jeunes et qui plus est, dans un souci d'équité territoriale.

Ceci étant, les détails que vous avez donnés, entité par entité, démontrent qu'entre les actions spécifiques et la politique globale, il existe une véritable cohérence globale.

Tout l'intérêt de ce rapport est de donner une ligne directrice à notre développement patrimonial.

En conclusion, je tiens à saluer votre volonté de conservation et de valorisation de notre patrimoine, mais aussi de fédérer et d'anticiper. En effet, par le

développement de notre patrimoine matériel et immatériel, par la culture, c'est ainsi que vient l'émancipation. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Muriel FAGNI, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, en commission, vous l'avez entendu, vous étiez présente, on a félicité évidemment le service du patrimoine pour ce travail et le vôtre. Cette volonté qui a été rappelée par tous mes collègues, de porter cette politique territoriale comme enjeu majeur pour l'avenir de notre société.

Alors merci, merci de faire rayonner la Corse dans la Méditerranée.

Jean-Jacques Rousseau avait le pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe, eh bien avec vous, grâce à nous tous, elle étonnera le monde grâce à son patrimoine et sa culture.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est dur de passer après Rousseau, je vais essayer de n'étonner personne.

Simplement pour vous dire que sur la matrice générale, à la fois de votre réflexion et de vos propositions, nous sommes en phase, comme c'est très souvent le cas de façon consensuelle lorsque nous travaillons dans le domaine de la culture, parce que la culture appartient à tous, et je crois que vous avez fait un travail remarquable. Et je voudrais m'associer aux remerciements de mes collègues qui, à travers vous évidemment, s'adressent aux services qui travaillent, pour certains depuis longtemps, et œuvrent inlassablement, discrètement, laborieusement pour atteindre les quelques objectifs que vous avez fixés et que nous avons en partage, au premier rang desquels ce que vous appelez « la réappropriation » et que, plus modestement, j'appellerai « l'appropriation », tant il est vrai que pour certains, ils ne se sont jamais appropriés. Et

on est toujours édiés de voir à quel point les étrangers s'intéressent à nos fonds patrimoniaux, et à quel point, en négatif, les Corses eux-mêmes sont parfois incultes de ce qui est finalement notre raison d'être sur cette terre et l'endroit d'où nous venons, et ce qui a été dessiné, conceptualisé, pensé avant nous. Donc ça c'est un premier point.

Le deuxième point c'est que pour jeter un regard exploratif à spectre large sur l'histoire, et de la même façon parce que l'histoire, et notamment l'histoire politique récente a fixé le curseur sur la fin du 18^{ème} siècle, je suis toujours édié de voir combien, notamment chez les plus jeunes, l'histoire parfois commence au siècle des lumières et s'arrête au siècle des lumières. Et je crois que vous avez bien posé les bases de votre réflexion, parce que de Cucuruzzu au FabLab de Corte, il y a tout un spectre qui est méconnu, en passant par le moyen-âge qui reste toujours le parent pauvre de notre culture historique. Donc, il y a ce deuxième effort.

La troisième tendance qui traverse vos travaux est sur l'ouverture internationale, parce que l'histoire de Corse ne s'est pas faite toute seule, parce que c'est une île et qu'elle a été traversée par des migrations que nous connaissons et qui ont fortement influencé notre histoire et notre patrimoine. Alors, il est bien que l'on s'ouvre évidemment sur nos voisins directs que sont les flancs de la Méditerranée et un peu au-delà sûrement. Je pense qu'il faudra aussi élargir vers l'ouest, vers le nord, vers le sud tant il est vrai que nos partenaires voisins et directs en matière de reconnaissance et de réappropriation de patrimoine sont ou se situent géographiquement en Toscane. Mais il serait intéressant qu'un jour on aille voir au sud, notamment l'Afrique du Nord, qu'on aille voir vers la péninsule ibérique et aussi, même si ça peut être gênant, un peu vers le nord où il y a eu, et pas seulement dans l'histoire récente, des influences extrêmement importantes quant à ce que nous sommes aujourd'hui.

Je conclurai aussi, si vous en êtes d'accord, sur des dispositifs originaux qui, à mon avis, ont vocation à faire des petits. Depuis le Tragulinu, vous répondez finalement à une question de fonds dans la mesure où il est manifeste, pour des raisons qu'il appartient de diagnostiquer mais qui sont quand même installées comme une tendance lourde, le fait que les Corses ne vont pas au musée, ou pas assez en tout cas et donc, il faut inverser la tendance de façon mobile, il faut bien que le musée aille vers les Corses, notamment vers les jeunes Corses.

Donc, l'expérience du Tragulinu outre qu'elle n'est pas coûteuse, outre que comme une infrastructure qui génère évidemment à la fois des frais fixes et de fonctionnement, je pense que ça participe d'une bonne initiative.

Je voudrais ici, publiquement, mais cette fois en tant que proviseur, vous remercier de l'accord de principe que vous avez donné à une initiative naissante qui a

vocation à faire des petits, en travaillant avec vos services, nous avons réussi à passer une convention qui consiste à faire venir le musée d'Aleria dans un lycée, dans un établissement scolaire. C'est quelque chose qui est peu coûteux, qui mobilise surtout des énergies, des compétences. Je crois qu'on est, lorsqu'on travaille à frais constants en tout cas sur des investissements et des frais de fonctionnement ramassés, conduit à développer ce type d'initiative de sorte que les élèves qui, indépendamment et en dépit parfois du Pass-cultura qu'on leur donne, ne se rendent pas suffisamment dans les musées, il faut avoir conscience que le musée doit venir à eux et quand 1 400 lycéens passent devant des pièces du musée d'Aleria, ils sont conduits, qu'on le veuille ou pas, à s'interroger.

C'est depuis ces interrogations qu'ils iront après vers le musée. Il y a donc un jeu dual avec les pièces de musée qui doivent s'opérer autour des publics les plus jeunes car si l'on apprend aux enfants d'aujourd'hui à se rendre au musée, eh bien les adultes de demain qui seront les papas et les mamans d'autres enfants, iront eux aussi au musée.

Donc, nous vous donnons évidemment quitus pour l'ensemble de ces rapports et nous nous associons aux félicitations qui touchent vos services pour ce travail remarquable.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole est à Pierre GHIONGA

M. Pierre GHIONGA

Ò Sgiò Presidente, Madama a cunsigliera, vi vulia simpliciamente felicità voi è a vostra amministrazione per issu travagliu ch'ùn possu chè felicità, in particulare per u prugettu di museu di i zitelli, chì ghjè veramente una bella idea, spergu ch'anderà à so fine.

Sò statu frasturnatu quantunque per dui piccule cose. A prima cosa : v'avia parlatu di u museu di a macagna. A macagna hè impurtente in Corsica, v'avia dettu di cumprà a casa di Grossu Minutu in Perelli. Ghjè à vende, ci vole à cumprà la è fà u museu di a macagna, hè impurtente perchè e cose serie sò bè, ma a macagna torna hè impurtente.

A seconda cosa, ghjè u scambiamentu di nome. Se sò d'accunsentu per scambià quellu di Jérôme CARCOPINO, seria per mè una ferrita se no scambiessimu quellu di Jean-Charles COLONNA, u mo amicu. Dunque spergu ch'ellu ùn serà micca tucatu.

Eccu ciò che v'avia da dì.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, concernant l'ensemble des rapports relatifs à la politique générale concernant les musées en Corse, je tiens d'abord à féliciter la qualité des rapports présentés et leur pertinence. La politique culturelle est fondamentale et sans culture et éducation, quel serait le sens de notre action.

La mise en réseau des musées de la Corse et la future *Strada Paulina* que vous avez évoquées en commission sont des actions nécessaires. J'en profite pour porter mon intervention sur le musée de ma commune, le musée Pascal Paoli, le « di a stretta », comme on dit, ce musée qui a obtenu un label « maison des illustres » en 2012. Il serait pertinent comme je l'ai dit en commission, qu'il y ait une meilleure accessibilité et notamment sur le plan d'accueil des scolaires.

La politique générale de la culture a aussi des conséquences culturelles dans le cadre de la concurrence internationale en matière de tourisme. Il est évident que c'est un atout à développer.

Je vous remercie pour votre engagement. È cume l'avete detta, è cusì sia.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère.

Mme la Conseillère exécutive a la parole, on vous a félicitée et ça mérite quand même un retour.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci à chacun d'entre vous pour vos interventions, pour les félicitations.

Merci pour cette reconnaissance du travail de nos services, leur engagement, je l'ai dit et vous l'avez rappelé Jean-Martin, depuis de nombreuses années qui confine parfois l'engagement militant. Je peux en témoigner parce que ne serait-ce que les

heures de réception des mails, les différents échanges téléphoniques, bien au-delà des heures de travail, je crois qu'il faut le souligner et je suis contente pour eux que ça ait été rappelé sur tous ces bancs.

Pour moi, ça a été des mois de travail régulier avec eux et des échanges qui ont été très précieux pour l'atteinte de nos objectifs politiques, vous avez raison, que nous avons partagés puisque c'est la déclinaison de la feuille de route qui avait été adoptée.

En quelques mots, répondre à quelques observations.

Pasquale CARLOTTI, merci pour ces félicitations également. La question des outils innovants que vous avez avancée me permet de rebondir sur une partie, très rapidement, que j'ai occultée mais qui a son importance sur le rapport avec le fab lab. Il va y avoir des outils innovants qui vont être développés, des outils de réalité augmentée, des outils numériques, un panel d'initiatives mais également, et c'est important pour évoquer la visibilité de nos musées, un travail sur la signalétique qui va être complètement repensée, afin de travailler avec nos matériaux locaux, que ce soit pierre, que ce soit bois. Il y a un travail qui est engagé là-dessus.

Lorsqu'on parle de travail de nouveau visuel des musées, j'en profite pour répondre en même temps à Pierre GHIONGA, il n'est pas envisagé de débaptiser le musée de la Corse « musée Jean-Charles COLONNA ». Il y a un travail, vous l'avez évoqué, qui est l'autre musée qui a été à plusieurs reprises évoqué ici, dans cette Assemblée, et que nous devons mener sans excès aucun, mais qui devra être mené. C'est dans cette perspective-là de nouvelle image de nos musées que nous voulons travailler. Mais soyez rassuré.

Quant au musée di a macagna, oghje a fiachina, secondu lestru, si pò pinsà dinu cum'ellu ci ha da esse una strada di u cantu, di i canti, averaghju l'occasione di riparlane quì, ci si pò esse una strada di a macagna postu chì pensu à qualqui, ghjè una idea cusì chì mi vena, ma di sicuru, avete a raghjò, ghjè una parte di u nostru estru ch'ellu ci vole à mette in avante. Ci pudemu pinsà incù piace.

Pour la question d'Aleria, c'est vrai que je l'ai effleurée, pourtant aujourd'hui je n'habite pas très loin, mais effectivement, elle a été effleurée parce que je comptais y revenir dans la stratégie mécénat que nous mettons en place, Aleria, il fallait revoir les collections, il fallait lancer ce programme scientifique à l'échelle internationale et il fallait surtout repenser la cohérence entre le site et le musée. Nous y arrivons puisque l'acquisition de la maison ROSSI nous permet notamment d'avoir de nouveaux espaces d'accueil. Il y a vraiment une politique de fond qui a été entamée.

Muriel, Jean-Jacques ROUSSEAU, en toute humilité, si tous collectivement, nous arrivons à étonner, ce sera une réussite et c'est au travers de notre patrimoine et de notre culture, cusì sia, torna una volta.

J'ai répondu en partie à Jean-Martin MONDOLONI que je remercie également une nouvelle fois. Ce travail sur l'éducation, je crois que c'est extrêmement important. Dans l'autre casquette qui est la mienne, c'est vrai que nous essayons à chaque fois de lier l'éducation, la culture, le patrimoine et de faire sortir parce que c'est vrai, vous l'avez dit pour les adultes également, les Corses ne connaissent pas suffisamment leur histoire. Nous devons, nous, en tant qu'institution, favoriser cette rencontre, cette appropriation, vous l'avez dit. Ça passe aussi par un travail d'éducation. Je crois que le projet duquel vous avez rappelé la mise en place, sera un projet important dans ce domaine.

La question de la *Strada Paulina* pour terminer, nous l'avons retravaillée parce que vous savez, Mme la conseillère, qu'il y a d'autres projets également prévus notamment autour du couvent de Merusaglia, mais cela, dans quelque temps aussi, nous pourrions en reparler, c'est un vrai musée participatif, mais c'est aussi une relance parce que derrière un musée, derrière un site, il y a aussi un territoire, je l'ai dit à plusieurs reprises. Et l'enjeu, lorsque l'on parle de tourisme culturel, mais pas seulement, lorsque l'on parle aussi de faire venir des Corses et de faire revivre un territoire, des commerces, des agriculteurs, des artisans. Nous avons donc revu les horaires, j'avais eu l'occasion de vous répondre, parce que la plage horaire permet aussi peut-être de garder sur place à la pause méridienne par exemple, et les scolaires, et les visiteurs. Nous avons vraiment retravaillé toutes ces actions. Sur l'accessibilité, on travaille également avec les chemins de fer de la Corse, j'avais l'occasion de répondre en commission, sur une multimodalité train/car que nous pourrions mettre en place.

Encore une fois, merci pour tous ceux qui ont participé à ce travail.

Mme Mattea CASALTA

Je crois que le Président de l'Exécutif voudrait dire quand même quelques mots sur ce dossier d'importance.

Le Président SIMEONI

C'est un dossier qui nous tient à cœur à toutes et à tous.

Ajouter quelques mots. Simplement me joindre aux voix qui se sont déjà exprimées pour remercier et féliciter la conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI.

Nous savons avec quelle passion, vous vous engagez dans tous les dossiers et particulièrement dans celui-ci. Donc, cette passion aujourd'hui s'est concrétisée dans un rapport qui manifestement, et sans préjuger de ce que sera le vote, fait d'ores et déjà l'unanimité. Merci donc pour ce travail.

Merci aussi à celles et ceux qui vous ont accompagnée au plan politique et au plan administratif. Certains sont derrière, Laetitia PEKLE, la DGA, Pierre-Jean CAMPOCASSO, le directeur du patrimoine, M. BACCI également et d'autres qui ne sont pas présents dans l'hémicycle. C'est vrai que de pouvoir compter sur une équipe, là aussi passionnée, engagée pour, à la fois relayer, mettre en œuvre, proposer, suggérer, corriger, améliorer, c'est quelque chose qui n'a pas de prix.

Peut-être quelques mots complémentaires, y compris d'ailleurs pour faire la liaison avec notre débat budgétaire de tout à l'heure.

Premièrement, on ne l'a peut-être pas assez souligné, nous nous interrogeons souvent sur la plus-value, au moins sur le court terme, que peut apporter la fusion des trois collectivités, la nouvelle Collectivité de Corse. Je crois que là, on a un exemple qui est un exemple fort. Non pas que ce qui était fait avant par la Collectivité territoriale de Corse d'un côté, ou les deux conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ait été mal fait. Il y avait dans les trois collectivités une volonté de mettre en valeur les instruments qui relevaient de la compétence de ces trois collectivités. Mais le fait d'avoir fusionner les trois collectivités nous permet bien sûr d'avoir une vision stratégique d'ensemble et de construire une offre muséale, un parcours muséal, une complémentarité qui se développe à l'échelle du territoire tout entier et qui permet de relier chacun des outils dans une perspective globale. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, cette politique qui est une politique largement innovante peut aussi se déployer parce que nous y consacrons les moyens budgétaires nécessaires ; des moyens budgétaires qui sont toujours inférieurs à ce qui est demandé au début des arbitrages, mais qui restent globalement conséquents, souvent en progression, en augmentation en fonctionnement et en investissement d'une année sur l'autre. Ce qui n'exclut pas d'ailleurs d'essayer de trouver des économies d'échelle, des réorganisations, etc., mais c'est un travail que nous faisons partout. Une volonté aussi, je le disais, de soutenir y compris au plan budgétaire, je le dis parce que n'est pas toujours le choix que font les collectivités qui sont confrontées à des difficultés d'ensemble et souvent, on le sait, la culture ou le patrimoine sont les premières victimes des arbitrages budgétaires.

Nous, on fait un choix qui est radicalement inverse, mais c'est aussi parce que ça correspond à notre vision politique, mais aussi parce que nous pensons que comme

l'enseignement, l'éducation et la formation, la culture et le patrimoine sont des investissements qui ont une rentabilité certaine. Une rentabilité qui ne s'épuise pas dans la rentabilité économique, encore que là aussi, il faut la rechercher avec l'augmentation de la fréquentation et l'anticipation notamment dans les coûts de fonctionnement des nouvelles structures ou des structures revisitées, mais un retour sur investissement, ça a été dit pas plusieurs intervenantes et intervenants, à travers le fait qu'à travers la culture, le patrimoine, l'éducation, eh bien les générations qui viennent après sont meilleures que celles qui les ont précédées. C'est un peu le pari de la culture. Je crois que nous avons raison de le faire ensemble, parce que c'est un pari gagnant.

Troisième et dernier mot, en relation encore avec notre discussion budgétaire, le budget consacré à ces opérations ne relève pas seulement du budget de la culture et du patrimoine. C'est vrai que dans chacun des projets qui est proposé, il y a une vision qui est une transversale. On peut prendre le musée de l'Alta Rocca, le musée de Morosaglia, le musée de Corti. Par exemple, la *Strada Paulina*, ça mobilise à la fois le patrimoine, l'ATC, le tourisme durable, ça mobilise les dynamiques territoriales et les assises de la montagne, les acteurs locaux, les étudiants de l'université de Corse, les passionnés des associations locales. On est dans une démarche qui est à la fois historique, patrimoniale, culturelle, économique, touristique et de revitalisation de l'intérieur et de la montagne.

Même chose pour le musée de Corti. Il y a le musée des enfants, il y a le Tragulinu, ça fait écho au bus santé de Bianca FAZI, il y a aussi notre volonté d'implanter à la fois la Collectivité de Corse, on en parlera dans quelques semaines dans le rapport sur la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse, et c'est en même temps, soit de permettre aux gens d'aller vers l'offre culturelle en implantant une offre culturelle de proximité, soit de rapprocher l'offre culturelle de celles et ceux qui ont des difficultés à se déplacer. C'est, par exemple, le bus santé dans le domaine de la santé ou le Tragulinu culturel dans le domaine de la culture.

Sur Corte, je finis là-dessus, c'est vrai que c'est un chantier à l'occasion des 600 ans de la citadelle de Corti, un chantier très exaltant puisqu'on parle souvent, dans la logique d'équité territoriale de Bastia et d'Ajaccio, je le redis une fois encore, à travers le prisme de cette question, l'équité territoriale, bien sûr il y a Bastia et Ajaccio, mais il y a Bastia, Aiacciu, Corti, Calvi, L'Isula, Pruprià, Purtivechju, Ghisonaccia, tutti i rughjoni di Corsica da Bunifaziu à Capi corsu. Ce projet de Corte, comme beaucoup d'autres, comme par exemple le projet d'Aleria, je considère que c'est un projet qui est un projet stratégique. On a en cours cette étude d'Atout France sur ces 4 sites exceptionnels que sont le couvent St François à Bastia, le site du musée de la citadelle à Corte, Montlaur à Bunifaziu et le Château de la Punta à Aiacciu et ça fait le lien. Et je

termine avec la politique de mécénat aussi, peut-être que notre argent public ne suffira pas en investissement et en fonctionnement à assurer l'équilibre économique de ces structures-là, pour certaines d'entre elles, d'où la volonté de faire appel à un mécénat beaucoup plus structuré, mais à un mécénat qui s'inscrit aussi dans une vision éthique que nous allons définir avec nos partenaires pressentis pour que nous soyons toujours sur un chemin qui convient aux fondamentaux, des fondamentaux qui, à mon sens, sont les piliers de ces rapports.

Voilà ce que je voulais dire. Je vous félicite et je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc passer au vote.

Je vous propose de voter sur le **rapport n° 23** : Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

* **Rapport n° 34** : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

* **Rapport n° 35** : Musée des enfants - Opération de préfiguration. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Enfin, le **rapport n° 36** : Création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

⁵ Délibération N° 20/017 AC

⁶ Délibération N° 20/018 AC

⁷ Délibération N° 20/019 AC

⁸ Délibération N° 20/018 AC

Merci. Mme la conseillère exécutive, j'imagine que vous allez nous présenter le rapport n° 25.

* **Raportu n° 025 : Strategia di u mecenatu, cartula etica è cunvenzione**

* **Rapport n° 025** : Stratégie de mécénat, charte éthique et convention

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le Président, vous avez devancé en quelque sorte et fait la transition de la manière dont je souhaitais la faire sur la politique de mécénat, c'est parfait.

Effectivement, aujourd'hui, notre Collectivité est confrontée à un enjeu que vous avez bien posé puisque c'est vrai que la politique patrimoniale et culturelle, j'ai remercié plusieurs services, mais je pourrais quasiment aussi associer et dans la vision budgétaire, mais aussi dans nos échanges, d'autres services de la Collectivité de Corse et à travers eux, les conseillers exécutifs, Vanina BORROMEI devant moi, lorsque l'on travaille sur les transports, Lauda GUIDICELLI sur la politique de jeunesse, Bianca FAZI avec des dispositifs d'action sociale, L'ODARC puisque nous allons travailler avec nos agriculteurs aussi dans le Tragulinu, l'Office de l'environnement de la Corse avec lequel nous avons de beaux projets que j'espère nous vous présenterons dans les prochaines semaines au travers de certaines conventions, bien sûr la langue corse avec Saveriu LUCIANI... Chacun est mobilisé et je crois aussi que la démonstration de cette transversalité, elle affiche l'action cohérente du Conseil exécutif et les axes stratégiques que nous avons définis ensemble.

Il y a effectivement des moments où la stratégie financière va au-delà. Elle veut aller au-delà de ce que, le Président le disait en souriant, les arbitrages sont toujours en deçà de ce que l'on souhaiterait, c'est vrai. Mais il faut, bien évidemment, trouver les ressources et cette stratégie mécénat, ce n'est pas la volonté de se désengager. Elle n'est pas la volonté pour notre Collectivité en matière de culture et de patrimoine, de dire « nous passons notre tour et nous passons un petit peu la main à des initiatives privées », mais bien au contraire. Elle est la marque d'une ambition plus forte portée à nos sites et à nos musées, mais également bien au-delà, à l'ensemble de notre patrimoine bâti, matériel et immatériel.

La stratégie de mécénat, c'est la recherche de financements complémentaires. Je salue également puisqu'elle a été la cheville ouvrière de cette stratégie mécénat,

Cathie COLOMBANI qui a mené avec beaucoup d'énergie la constitution de ce pôle. Je la salue encore une fois.

Effectivement, cette volonté n'est pas celle de se désengager. Nous voulons porter depuis quelques mois, nous avons développé des partenariats, notamment avec la fondation du patrimoine, notamment avec un certain nombre d'acteurs et de partenaires, nous étions il y a quelques semaines avec le président de l'ODARC, mais cette fois pas ce titre, à la présentation du projet de l'Institut des filles de Marie à l'Isula. Nous avons présenté un lancement d'une stratégie de mécénat avec la fondation du patrimoine.

Ce que nous souhaitons faire aujourd'hui, c'est véritablement pour développer nos projets, pour être chef de file, ça a été rappelé, pour assumer pleinement cette responsabilité-là, ce que nous voulons pour sélectionner les projets qui sont pour nous des projets phares, des projets emblématiques, c'est pouvoir à un moment donné construire cette stratégie d'acteurs, cette stratégie financière autour de projets convergents.

Dans les projets, il y aura notamment l'amphithéâtre d'Aleria puisque nous avons pour ambition de refaire sur le théâtre antique, un théâtre de verdure pour que là aussi, il y ait une réappropriation du lieu ; le projet de la Punta ; un projet autour de Ponte Novu. Je serai, dans quelques semaines, amenée à vous présenter très certainement la sélection d'autres projets de différentes envergures. Je dis « de différentes envergures » puisque sur cette stratégie, nous voulons aussi développer en trois points notre approche, et je vais aller très rapidement.

Là aussi, réappropriation, rayonnement comme à chaque fois. Réappropriation puisque nous appelons les Corses à se mobiliser autour de leur patrimoine, les Corses, les entreprises locales à se mobiliser autour de leur patrimoine. Ça, c'est la réappropriation.

Rayonnement, c'est parce qu'aussi ce patrimoine nous permet d'aller au-delà des frontières de la Corse, non seulement avec notre diaspora qui se mobilise puisqu'en masqué, nous travaillons, de grands mécènes et faire rayonner la Corse au travers de son patrimoine culturel.

Donc, trois types de mécénat, le crowdfunding, cette plateforme participative qu'aujourd'hui, nous connaissons tous sur de petits projets où les Corses pourront se mobiliser et nous pourront travailler avec des communes, des associations en étant partenaires à échelle locale.

L'entrepreneuriat local, mobilisation de nos entreprises qui souhaitent beaucoup, de plus en plus s'investir et participer et construire aussi un autre rapport avec la Collectivité de Corse. C'est vraiment ce partenariat, je crois que c'est Jean-Martin MONDOLONI qui l'a dit, la culture et le patrimoine nous appartiennent à tous. C'est aussi reconstruire cette logique quelque part, je vais presque dire, en ces temps troublés presque de réconciliation autour de quelque chose qui fait ce que nous sommes et que nous avons en partage.

Dans cette logique-là, reprendre en quelque sorte la main et occuper pleinement le rôle de la Collectivité de Corse dans ce domaine, dans le choix des projets et dans cette manière de communiquer.

Enfin également, le grand mécénat. Le Président l'a rappelé, cette stratégie, elle s'assoit sur une charte éthique car le patrimoine est un bien collectif et inaliénable, il était important de le préciser. Il est important aussi de préciser que le mécénat, ce n'est pas du sponsoring, il n'y a pas de contrepartie telle que l'on peut l'entendre dans du sponsoring. Il ne peut y avoir de finalité commerciale. Il ne peut y avoir, pour ceux qui souhaitent s'engager et je suis sûre qu'ils ne le feront pas avec cette idée-là, il ne peut y avoir de forme de contrepartie quelle qu'elle soit, il ne peut y avoir de bénéficiaires qui puissent en être tirés autres que celui de participer à cet effort collectif. Il y a aussi bien sûr, parce que ça existe, des possibilités de défiscalisation, mais là on est dans autre chose, bien évidemment, mais je parle de contrepartie. Il fallait pour cela l'adosser à cette charte éthique où nous posons nos principes, nous posons les principes de la Collectivité de Corse, le principe d'intérêt général, le fait que notre patrimoine est un bien collectif et il n'est pas marchandable à un moment donné. Et la Collectivité, tout simplement, vous avez vu la charte éthique fait entrer beaucoup de critères, elle se réserve aussi le droit de refuser tout don ou legs d'une entreprise qui contreviendrait aux principes que nous défendons, à l'idée que nous nous faisons de notre patrimoine, à l'idée que nous nous faisons de notre manière de le défendre et de le préserver.

Voilà cet équilibre entre une stratégie qui se veut être celle d'un chef de file, qui se veut être celle d'une collectivité qui prend à bras le corps ses compétences, qui se veut être celle aussi d'une stratégie financière maîtrisée, une stratégie d'acteur que la Collectivité souhaite assumer et coordonner. Et enfin, de la nécessité absolue que nous avons puisque nous ne sommes que dépositaire et il nous faudra conserver, restaurer mais donner aussi un sens nouveau à notre patrimoine.

Là aussi, dans la réflexion sur nos projets, chaque fois est adossé le comment nous valorisons, comment nous apportons une modernité puisque le geste que nous posons aujourd'hui, c'est aussi ce que nous transmettrons. Ce n'est pas un objet figé, le

patrimoine, ce n'est pas un objet du passé, c'est un objet qui nous sert à tracer notre avenir et qu'il faudra aussi le faire entrer dans cette modernité et dans ce nouveau mode de transmission, je regardais Romain COLONNA, ce sont des questions de la patrimonialisation que connaît bien l'université de Corse, que je salue d'ailleurs puisqu'elle est partenaire dans plusieurs de ces rapports, j'n profite pour la saluer une nouvelle fois.

Je crois que là, avec les associations aussi parce que c'est aussi une manière pour la Collectivité de Corse de venir, je les ai évoqués tout à l'heure, auprès de ceux qui depuis des années œuvrent dans leur ville et dans leur village pour la préservation de notre patrimoine, d'être aussi à leur côté, d'être un chef de file et d'être à la hauteur du défi que nous voulons relever.

René CHAR disait « notre héritage n'est précédé d'aucun testament », il faudra ensuite savoir ce que nous voulons laisser, ce que nous voulons transmettre aux générations futures. Je crois qu'au fil de nos politiques, nous essayons de tracer le paysage de la Corse que les marqueurs qui nous constituent, que les marqueurs que nous portons dans nos politiques d'aménagement, dans l'ensemble de nos politiques, continuent de vivre et d'exister pour continuer à dire ce nous sommes pour nous et pour ceux à qui nous voulons aussi nous adresser.

Una volta di più è cusì sia, è spergu ch'issa strategia qui c'aiuterà à riesce. À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

C'est un avis favorable à l'unanimité, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

La commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des interventions ? Allez-y.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, Mme la Présidente.

Deux mots, bien évidemment, pour saluer le travail de la conseillère exécutive et de l'ensemble des services pour ce rapport, mais également pour les précédents rapports qui nous ont été présentés.

Quelques mots également, même si vous l'avez dit, le patrimoine, la culture ont été très longtemps méconnus en Corse. Aujourd'hui, notre patrimoine culturel est unanimement considéré comme un outil de développement de rayonnement de notre pays. Ces diverses manifestations qui vont de nos monuments historiques, aux musées, aux pratiques traditionnelles, en passant par notre histoire, enrichissent tous les aspects de notre vie quotidienne.

Le patrimoine constitue une source d'identité et de cohésion. Il est une richesse, il est ce nous avons été et ce que nous souhaitons transmettre aux générations futures. Vous le dites dans votre rapport, il est le marqueur de la permanence d'un peuple sur sa terre et de son empreinte à travers les siècles.

Il est donc de notre devoir, nous pouvoirs publics, mais aussi nous, en qualité de citoyens, en qualité de Corses, eh bien de le préserver, mais surtout de le valoriser.

En 2007, vous nous aviez présenté une feuille de route en matière de culture et de patrimoine avec la volonté de réinscrire notre Collectivité dans une approche renouvelée en tant que chef de file, avec un rôle majeur à jouer dans le domaine du patrimoine, en étant également à l'initiative de la politique patrimoniale, en inventoriant, en restaurant, en valorisant aussi bien des lieux, des objets, des pratiques qui constituent le patrimoine bâti, matériel et immatériel de notre île. A ce titre, bien évidemment, je fais le parallèle avec les précédents rapports, je pense que vous avez réussi votre pari.

Bien évidemment, comme vous le dites dans ce rapport sur le mécénat, pour relever ce défi, il était indispensable de mettre en place une stratégie financière plus ambitieuse, notamment eu égard à notre cadre budgétaire plus que restreint et la baisse des dotations de l'Etat. Il fallait trouver une solution et que pense qu'avec ce rapport, nous l'avons trouvée.

Il est important d'insister sur le fait que ce recours au mécénat n'est pas synonyme de désengagement de notre institution, mais il permet au contraire d'associer tous les Corses, et pas seulement d'ailleurs, et les acteurs économiques au soutien et à la valorisation de notre patrimoine et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Etre mécène aujourd'hui pour une entreprise, c'est s'engager pour transformer en profondeur la société, c'est s'engager dans une démarche totalement désintéressée qui crée de la valeur pour le mécène tout en contribuant à l'intérêt général.

En contribuant à l'intérêt général, les entreprises et les particuliers mécènes prennent conscience de l'importance grandissante du rôle sociétal qu'ils peuvent jouer. Etre mécène, permet également à l'entreprise concernée de renforcer son image solidaire et engagée en donnant du sens à son activité, même s'il est important qu'en dehors du mécénat, cette dernière, donc l'entreprise, respecte les valeurs défendues dans le cadre de son action solidaire. La charte éthique que vous nous avez présentée en est le meilleur garant et je pense également une protection pour notre institution.

Félicitations, Mme la conseillère, pour cette initiative. J'irai plus loin en émettant le vœu que cette stratégie de mécénat puisse se généraliser à tous les domaines.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. D'autres demandes ? Non. Mme la conseillère.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Très rapidement. Merci à Laura-Maria POLI.

Effectivement, le mécénat doit nous permettre, vous avez évoqué la permanence d'un peuple sur sa terre, il est la marque et le patrimoine, de la permanence d'un peuple sur sa terre. Nous devons être en capacité, nous, je le disais juste avant, de transmettre. On sait que peu à peu, je le répète, les marqueurs de ce que nous sommes s'effacent, il va nous falloir les garder bien vivants. Vous avez rappelé le patrimoine bâti, mais il y a également le patrimoine immatériel où pourra intervenir également la politique de mécénat. Je voulais simplement évoquer, préciser cela. Ce n'est pas seulement pour le bâti, mais il y a également le patrimoine immatériel.

Merci encore. Femu di manera à ciò ch'ella c'aiutessi à cuntinuà di trasmette ciò chè no simu è ciò chè no vulemu firmà.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Madame la conseillère exécutive.

Nous allons passer au vote de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

*** Raportu n^u 033 : Presa in carica di i spesi di spiazamentu di l'intarvinanti esterni à a dirizzioni di u patrimoniu**

*** Rapport n° 033 : Prise en charge des frais de déplacement des intervenants extérieurs à la Direction du patrimoine**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Le rapport dit quasiment tout dans son titre. Effectivement, il s'agit de la prise en charge des intervenants extérieurs puisque lorsque nous sollicitons parfois pour des conférences, différents partenaires ou différents intervenants, nous souhaitons mettre un cadre qui nous permette de les rémunérer sans que ça ait besoin de passer...

Mme Mattea CASALTA

La commission des finances a un rapport oral ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il n'y a pas d'interventions. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Prochain rapport, encore vous.

⁹ Délibération N° 20/020 AC

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE-RICERCA / ENSEGNEMENT –
FORMATION – RECHERCHE**

* **Raportu n° 037** : Prughettu di custruzione di una basa di ugetti numerichi intornu à u patrimoniu di i musei di Corsica « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

* **Rapport n° 037** : Projet de construction d'une banque d'objets numériques autour du patrimoine des musées de la Corse « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Pardonnez-moi, Mme la Présidente, je vois le titre. Je ne comprends pas pourquoi il est déconnecté puisque c'est la convention Fab lab qui accompagne le rapport de notre partenariat avec a fundazione di Corsica.

Mme Mattea CASALTA

Nous pouvons le faire voter ?

S'il n'y a pas d'interventions, nous allons voter ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Nous allons passer à la présentation du budget.

BUGETTU – FINANZE – FISCALITA / FINANCES – BUDGET – FISCALITE

2019 * **Raportu n° 038** : Raportu in quantu à a parità trà l'omi è e donne pè u

* **Rapport n° 038** : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2019

Madame FAZI, nous vous écoutons.

¹⁰ Délibération N° 20/023 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Je présente ce rapport en l'absence de Lauda GUIDICELLI qui, vous le savez, était à Paris pour une bonne cause et je la félicite encore une fois ainsi que tous ceux qui l'ont accompagnée, ainsi que les autres membres du collectif.

C'est une synthèse d'un rapport égalité hommes-femmes de la Collectivité de Corse.

Cette égalité a fait l'objet d'une véritable démarche volontariste de la part de la Collectivité et surtout de son Président.

Le rapport que je vous présente reflète la détermination à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'égalité femme-homme et à combattre les inégalités persistantes.

Ce dernier s'articule en 4 grandes parties traitant :

- De la nécessité de généraliser une approche gérée de manière transversale ;
- Des actions menées en interne de la Collectivité de Corse en termes d'égalité professionnelle ;
- Des actions mises en œuvre en 2019 sur le territoire ;
- Du bilan social de la Collectivité de Corse en tant qu'employeuse, arrêté au 30 septembre 2019.

Au titre des actions fortes et marquantes, soulignant notre engagement politique en la matière en 2019, on peut citer notamment :

- La signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 8 mars 2019, et la présentation du premier rapport sur l'égalité femme-homme de 2018 lors de la session du 28 mars dernier, qui préfigurait un certain nombre de pistes d'actions ;
- La désignation de deux premières « ambassadrices du sport en Corse » (Laura DELOGU et Alexandra FERACCI) permettant de mettre à l'honneur, pour la première fois, deux jeunes sportives féminines dans le but de valoriser les jeunes femmes, leurs parcours, les valeurs du sport et de susciter des vocations.

La transversalité comme condition majeure de l'égalité : contribuer à la transformation des rapports sociaux de genre dans la société Pour atteindre l'égalité réelle, la politique d'égalité femme-homme de la Collectivité de Corse doit s'inscrire dans une démarche très transversale, notamment afin de contribuer à la transformation des rapports sociaux de genre dans notre société.

A ce titre, d'une part à l'issu d'une analyse genrée effectuée au 1er semestre 2019 sur la base des aides attribuées par la Collectivité de Corse dans le cadre du soutien à la réussite et à la mobilité des étudiants, les étudiantes représentent une part significative des attributaires des aides relatives à la mobilité (87,5 % des bénéficiaires sont des femmes) ou du fonds d'aide d'urgence.

D'autre part, des critères égalité femme-homme ont été intégrés au sein de deux dispositifs en 2019 :

- Le soutien prioritaire des projets favorisant le développement de la pratique sportive féminine dans le cadre de la politique d'accès à la pratique sportive de la Collectivité de Corse,
- La désignation à parité des Ambassadeurs et Ambassadrices sportifs de Corse, le nouveau dispositif de partenariat sportif.

Pour impulser une réelle culture de l'égalité sur le territoire et rayonner au-delà de la Corse, la CdC doit avant tout intégrer l'approche du genre dans son fonctionnement interne. Pour être crédible, il faut savoir montrer l'exemple. Dans le cadre de la politique de ressources humaines mise en œuvre par la CdC, deux projets phares sont en phases de réflexion et de conceptualisation : le télétravail, afin de pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle ; la pénibilité, pour rendre plus accessibles des postes jusque-là plutôt pourvus par des hommes.

D'autres pistes d'actions en faveur de l'égalité professionnelle sont envisagées dans le cadre du Plan d'action (2020-2023), par exemple : la création d'un logo « Egalité » sur les vacances de poste que la Collectivité publie pour systématiser un recrutement égalitaire ; la réalisation d'un guide à destination des agents et agentes afin de les informer sur les dispositifs et les procédures qui existent, ainsi que les conséquences de leurs choix professionnels sur leur carrière.

Par ailleurs, la Collectivité doit s'assurer, lorsqu'elle passe un marché public, que cela se fasse dans le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

A ce titre, la CdC s'est engagée dans une démarche d'égaconditionnalisation des marchés publics.

Plusieurs mesures ont été envisagées :

- Renforcer la publicité quant aux interdictions de soumissionner afin de rappeler aux entreprises candidates leurs obligations en matière d'égalité professionnelle et ainsi réduire le nombre de candidatures irrégulières ;
- Demander aux soumissionnaires d'expliquer, dans le mémoire justificatif de l'offre, leur démarche en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité dans l'emploi ;

La Collectivité de Corse a engagé une réflexion concernant l'élaboration de plusieurs grilles d'actions à mettre en œuvre par le prestataire durant l'exécution du marché.

Tirer les enseignements du territoire pour s'adapter et innover : consolider l'offre de service de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité femme-homme à travers la création de l'Observatoire territoriale de la violence contre la femme, afin de construire une politique efficace de lutte contre les violences faites aux femmes ; en proposant prochainement un nouveau dispositif innovant, au service des citoyens : le prototype de jeu de cartes, « E tù, chì ne pensi ? », élaboré en juillet 2019 lors de l'Université de l'Innovation Publique Territoriale, véritable outil de sensibilisation destiné aux enfants entre 3 et 10 ans.

En matière d'entrepreneuriat féminin, la Corse se situe parmi les cinq meilleures collectivités de France. La Collectivité de Corse continue de consolider son action en la matière à travers les dispositifs d'aides mis en œuvre par l'ADEC.

La Collectivité de Corse en tant qu'employeuse : le bilan social de la Collectivité de Corse démontre des disparités notamment dans la répartition des effectifs, par filières ou encore dans la répartition temps plein/temps partiel.

En ce qui concerne l'écart de rémunération dans le salaire brut moyen par décile entre les hommes et femmes de catégorie A : cet écart peut être dû à la présence importante, depuis 2019, en catégorie A, d'assistants socio-éducatif, en majorité des femmes, avec un régime indemnitaire qui reste relativement faible du fait de la réglementation, même si revalorisé en septembre. Même cause potentielle pour d'autres agents catégorie A des filières médico-sociales et culturelles, dont les métiers sont traditionnellement occupés par des femmes. Ces filières ont été harmonisées depuis septembre 2019 avec la filière administrative, mais les impacts n'avaient pas encore été portés en paye.

Cet engagement va prendre encore plus d'ampleur avec la finalisation, au 1er semestre 2020, du premier Plan d'action pluriannuel égalité femme-homme, pour la période 2020-2023, véritable document opérationnel de la politique d'égalité de la CdC. Ce Plan permettra de consolider l'existant et innover par de nouvelles actions.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a à en prendre acte de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse a pris acte à l'unanimité de ce rapport.¹¹

Il y a un nouveau rapport n° 44. M. le Président de l'Exécutif le présente.

*** Raportu n° 044 : Raportu 2019 di a Culletività di Corsica nant'à u sviluppu à long'andà**

*** Rapport n° 044 : Rapport annuel du Développement Durable - année 2019**

Le Président SIMEONI

Merci.

C'est vrai qu'il y a une telle densité de rapports qu'il est difficile d'aller dans le détail de l'exposé de chacun d'entre eux. Je pense que vous avez lu aussi bien le rapport sur l'égalité femme-homme que le rapport sur le développement durable. C'est vrai que ce sont des exercices imposés et que souvent on le fait, mais sans véritablement sans doute consacrer le temps nécessaire, et à la lecture, et surtout à l'échange.

Je rappelle que la loi prévoit que ces rapports doivent être présentés de façon annuelle et en amont de la discussion et du vote budgétaires.

Je voudrais au seuil de cette présentation qui sera, là encore, rapide, trop rapide et donc, un peu frustrante, souligner la qualité du travail qui a été réalisé par les rédacteurs de ce rapport ; les rédacteurs qui, à titre principal, avant que les conseillères et conseillers exécutifs et moi-même n'y mettions notre patte un peu plus politique, sont Michel GAUDEAU-PACINI en sa qualité de DGA à l'innovation, Mme CASTOLA qui

¹¹ Délibération N° 20/024 AC

est présente, qui est directrice générale adjointe, Mme BAZZALI, je crois vraiment que si l'on compare les documents d'une année sur l'autre, on se rend compte qu'il y a une amélioration très nette, et qualitative, et quantitative, je l'espère de nos actions, mais également des documents qui les présentent et les synthétisent. Je tenais à le dire publiquement et à vous remercier et vous rendre hommage, Mesdames et Monsieur, même si Monsieur n'est pas là.

Ceci étant précisé, je voudrais, au plan formel, rappeler que ce rapport sur le développement durable est le deuxième seulement de la nouvelle Collectivité de Corse et qu'il n'est pas un instrument prospectif, mais qu'il revient rappeler ce que nous avons fait pendant l'année écoulée, c'est-à-dire pendant l'année 2019.

Le rapport de 2018 était largement le rappel de ce qui était fait séparément par les 3 collectivités qui ont fusionné. Pour la première fois, nous avons un rapport qui développe un cadre de présentation plus intégré, une vision plus resserrée qui réaffirme un fil conducteur qui permet d'entrevoir les premiers jalons dont nous sommes convenus ensemble d'une approche stratégique du développement durable.

C'est un rapport qui a à la fois une vertu pédagogique importante puisque pour la première fois, il permet de mesurer un certain nombre de chiffres clés qui relèvent de l'action de la CDC dans les domaines qui intéressent le développement durable, c'est-à-dire pratiquement toutes les politiques publiques puisque c'est une notion qui est transversale. Pour la première fois, on a des éléments qualitatifs, importants, chiffrés. Nous avons aussi décidé ensemble, c'est un choix politique qui est fait par le Conseil exécutif de Corse depuis notre accès aux responsabilités, qui est assumé par l'ensemble de la majorité territoriale, mais il me semble que c'est un choix politique au moins en son principe qui est validé à l'unanimité par la Collectivité de Corse et l'Assemblée de Corse, à savoir de faire du développement durable la colonne vertébrale de nos politiques publiques.

Je crois que quelles que soient nos appartenances politiques, nous avons conscience que dans un monde global de plus en plus menacé, notamment par le réchauffement climatique, dans une Europe et une Méditerranée qui sont particulièrement exposées en termes de remise en cause des grands équilibres de la biodiversité animale et végétale, la Corse doit participer modestement, avec les moyens limités qui sont les siens, à la réflexion et à l'action d'ensemble qui sont menées pour infléchir une trajectoire qui est manifestement une trajectoire mortifère, pour aller dans le sens d'une soutenabilité des modèles politiques, économiques, sociaux, culturels que l'on construit. Nous devons essayer de le faire avec nos atouts propres, je ne reviens pas sur notre hyper sensibilité à tous les enjeux du développement durable, d'écologie, de

protection du milieu. Le lien, on en parlait tout à l'heure, ce qui fait un peuple, c'est la transmission, mais aussi la qualité du lien que des femmes et des hommes entretiennent avec un territoire. On sait que les Corses sont tous viscéralement attachés à leur île. On connaît la vivacité, quelquefois la force de leurs réactions lorsqu'on touche à ce que José GIL appelait « le grand corps primitif » en disant qu'il y avait une espèce de relation inusable, même si invisible, entre chaque Corse et la Corse.

Après ces considérations un peu philosophiques, rappeler aussi que ce document puise son inspiration à trois cadres normatifs essentiels de valeur juridique différente. D'abord, le rapport de l'ONU, transformer notre monde, l'agenda 2030 pour le développement durable, un rapport adopté récemment à New-York qui définit, je vous le rappelle, 17 objectifs de développement durable partagés à l'échelle universelle et que nous avons choisis de reprendre et d'intégrer dans nos politiques publiques. Ce qui veut dire que nous aurons ces 17 objectifs de développement durable comme boussole de notre action globale.

Donc, premier niveau, le rapport de l'ONU avec un horizon 2030.

Ensuite le Green Deal qui est ce nouvel accord et cette nouvelle politique portée par la présidente de la Commission européenne qui place la question climatique au cœur de toutes les politiques publiques, avec un objectif macroéconomique impératif : atteindre la neutralité carbone en 2050.

Il y a eu des critiques contre le Green Deal. Certains disent que pour aller véritablement vers un vrai green deal, il faut remettre en cause un certain nombre de logiques économiques, financières, fiscales et que pour l'instant, la Commission européenne ne semble pas décider à aller jusque-là. Il n'en reste pas moins que quelles que soient les insuffisances ou les incertitudes par rapport à ce new deal, la présidente de la Commission européenne a fixé pour l'Union européenne, un objectif qui est un objectif majeur qui, là aussi, va irriguer toutes les politiques publiques, c'est celui de l'atteinte de cette neutralité carbone en 2050 et c'est celui d'intégrer la dimension environnementale et de développement durable dans toutes les politiques publiques de l'Union européenne.

Nous, Corse, territoire méditerranéen, territoire insulaire et territoire privilégié d'un point de vue des écosystèmes, mais également menacé comme toutes les régions et territoires méditerranéens, nous avons intérêt bien évidemment à nous intégrer pleinement dans la nouvelle donne qui est ainsi proposée.

L'agenda de l'ONU - horizon 2030, le Green Deal, la neutralité carbone en 2050 et le PADDUC, plus modestement, dont nous nous sommes dotés, mais qui a

quand même fixé et érigé le développement durable en principe central de l'action de la Collectivité de Corse, le PADDUC qui a posé un certain nombre d'orientations, organisé l'activité, défini aussi des contraintes et qui porte globalement une idée novatrice, moderne et ambitieuse du développement de l'île dans une logique de développement durable.

Je vous rappelle que le PADDUC, lui, portait comme horizon d'action 2040. On a à la fois un horizon 2030, New York ; 2040, PADDUC et 2050, Bruxelles. Ça peut paraître lointain, mais en la matière, il y a tellement d'inertie, que le temps passe très vite.

Une fois qu'on a combiné ces 3 horizons, que peut-on dire ensuite ?

Je ne reviens pas sur le réchauffement climatique, je l'ai mis dans mon éditorial, nous en avons parlé souvent. Je rappelle que nous avons acté ensemble l'urgence écologique et climatique, que dès le lendemain de la première tempête Adrian, le Conseil Exécutif de Corse avait proposé qu'à la fin de l'année 2020, nous ayons un grand événement international pour réfléchir à l'impact du réchauffement climatique sur les politiques publiques, un événement européen, méditerranéen, international, je l'ai dit, où nous croiserions les regards. C'est également la démarche qui a été actée en son principe par l'Assemblée de Corse. Nous avons là, une méthode à inventer. Comment pouvons-nous travailler ensemble, Conseil exécutif, Assemblée de Corse, chacun dans le cadre de ses prérogatives et compétences respectives pour avancer de façon constructive et très opérationnelle ?

Je rappelle que nous avons des enjeux centraux :

Les incendies, on vit dedans malheureusement depuis quelques jours.

La GEMAPI, nous en avons parlé ce matin.

L'érosion du littoral, François SARGENTINI, lors de la session dernière, a proposé un rapport extrêmement important.

La gestion de l'eau, enjeu majeur, on sait que des analystes internationaux disent que s'il devait y avoir demain un nouveau conflit mondial, on espère que ça ne sera pas le cas, il aurait pour origine la maîtrise des ressources en eau.

On voit qu'en fait, la problématique du développement durable est une problématique qui est nécessairement centrale.

Sur nos engagements, ils sont déclinés, vous avez vu, on a fait secteur par secteur. Je peux citer un exemple parmi tant d'autres, la nouvelle PPE et les enjeux en matière d'énergie et de construction de notre autonomie énergétique à l'horizon 2050. On a eu une présentation hier en conseil régional de l'énergie, de l'air et du climat. Nous avons continué d'acter le calendrier, la méthode, il faut le souligner, avec force, une confluence et une identité de vue et d'action unanime au sein du conseil de l'énergie, de l'air et du climat, une façon de travailler qui pour l'instant est véritablement irréprochable entre la Collectivité de Corse, l'Etat représenté par le Préfet de Corse et par la directrice général de l'air et du climat qui était à nouveau présente physiquement, la CRE (commission de régulation de l'énergie) et également EDF (la direction nationale et régionale et également les syndicats) et enfin, les associations de protection de l'environnement.

Nous avançons et nous avançons vers un modèle qui va nous permettre de sortir du fioul lourd, selon le calendrier prévu, d'aller vers le gaz comme énergie de transition indispensable et de massifier aussi vite et aussi loin que possible les énergies nouvelles renouvelables avec derrière des enjeux qui sont des enjeux très concrets. Par exemple, en matière d'amélioration énergétique des logements, vous savez que notre parc de logement social est aujourd'hui pratiquement totalement à revoir. Derrière, très concrètement, il y a premièrement, des économies de factures d'électricité conséquentes pour des ménages qui sont en difficulté et également du travail, notamment pour les entreprises corses, aussi bien en zone urbaine qu'en zone de montagne.

2020 sera donc, pour toutes ses raisons, une année charnière, l'année de la déclinaison opérationnelle de nos décisions en matière de développement durable, l'année très certainement d'un travail soutenu et d'un grand évènement international qui sera organisé en Corse à notre initiative, l'année du déploiement de la conférence sociale, parce que le développement durable a également une dimension sociale importante et indispensable, l'année aussi de la mise en œuvre, nous l'espérons, d'un partenariat avec WWF, puisque nous avons signé, en tout cas nous avons acté le principe d'une convention autour de l'objectif de zéro plastique en Méditerranée 2025.

2020 aussi, je l'espère, et nous l'espérons, et je le dis en ayant conscience des difficultés, qui marquera la construction d'un nouveau modèle en matière de gestion des déchets. Les déchets, c'est aussi le développement durable, nous sommes actuellement dans une situation de crise aiguë, non résolue, c'est à partir de situations de crise que l'on invente des nouveaux modèles, c'est ce que nous sommes en train d'essayer de faire et de ce côté-là, j'espère que nous aurons des avancées très significatives et très vite.

Voilà ce que je voulais vous dire en forme de synthèse concernant ce rapport sur le développement durable, avec un avis du CESEC que j'évoque pour mémoire, un avis du CESEC qui est extrêmement positif de façon globale, mais qui nous demande, et nous le comprenons, et nous partageons ce souci de faire plus et de faire mieux en termes de méthodologie, de présentation, ça nous y travaillerons, sur les agrégats, comment mieux mettre en valeur les engagements budgétaires et les déclinaisons opérationnelles en matière de développement durable, et nous demande également de faire plus et mieux dans un certain nombre de domaines. Ça sera l'objectif pour 2020.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Nous avons également un avis de la commission développement, Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente NIVAGGIONI a souhaité faire part de son point de vue, en tant que présidente de la SEM Corse Bois Energie. Ainsi, elle a salué les politiques présentées dans ce rapport, mais s'est prononcée pour une mise en œuvre plus effective.

A ce titre, elle a estimé qu'afficher une politique ambitieuse ne suffit pas, estimant qu'il est impératif d'obtenir des résultats.

Faisant état des problèmes rencontrés dans l'utilisation de la biomasse cet hiver sur des équipements qui appartiennent à la Collectivité, elle a appelé à davantage d'efficacité, grâce à l'application d'une politique plus volontariste en matière de maintenance et d'entretien des matériels, afin qu'ils soient utilisables de manière optimale.

Dans cette optique, il lui est apparu indispensable de procéder à une évaluation des politiques mises en œuvre par la Collectivité, afin notamment d'identifier les éventuelles défaillances et de procéder aux corrections nécessaires. Sans cela, un décalage entre les axes politiques et leur exécution ne manquera pas de se produire.

Pour votre part, Mme la Présidente, vous vous êtes étonnée du traitement variable des différents sujets, certains, comme la Xylella, étant évoqués rapidement alors qu'ils revêtent une importance notable, d'autres n'étant pas même mentionnés dans le document.

Ainsi, pas de mention des abeilles, alors qu'il est établi de manière scientifique que l'agriculture repose sur la pollinisation. C'est pourquoi vous avez proposé qu'un chapitre y soit consacré et que pour ce faire il soit prévu d'entendre les experts locaux, notamment ceux de l'université de Corse.

Mme Fabienne a relevé, pour sa part, la qualité du document présenté et a fait le parallèle entre les préoccupations de notre Collectivité en matière de développement durable et celles qui concernent le niveau mondial.

Elle a rejoint Mme NIVAGGIONI quant à la nécessité de procéder à une évaluation des politiques publiques. A ce titre, elle a cité l'exemple de l'Ecosse qui applique un système d'évaluation corrélé à des répercussions budgétaires de nature à stimuler l'efficacité.

Mme CASTOLA a précisé que le rapport présenté a été élaboré sur la base de fiches rédigées au sein des directions, agences et offices concernés par les sujets évoqués. En l'espèce, outre le nécessaire travail de synthèse qui a prévalu et probablement réduit la place de certains sujets, d'autres n'ont pas fait l'objet d'un retour d'information. Par ailleurs, elle a indiqué que la rédaction du document présenté ayant été arrêtée avant la fin de l'année, des éléments datant du moins de décembre n'ont pu faire l'objet d'un traitement complet.

Elle a expliqué aussi qu'il a été demandé aux différents contributeurs d'opérer une analyse transversale, une réflexion globale sur les cinq finalités du développement durable, afin d'intégrer cette procédure comme un outil de suivi et d'évaluation, qui permettra les améliorations nécessaires.

Elle a enfin indiqué que, dans le courant de l'année, sera lancée une stratégie de développement durable, comportant un réseau d'acteurs, une procédure de suivi et d'évaluation en lien avec les agences et offices.

Mme CASTOLA ayant déjà répondu en grande partie à ses interrogations, M. PAOLINI a souhaité revenir sur la problématique de la Xylella. Conscient que ce sujet ne constitue pas le cœur du rapport, mais revêt tout de même une grande importance, notamment pour le domaine de l'agriculture, il a rappelé que la stratégie européenne de lutte, au niveau insulaire, a évolué, passant de l'éradication à l'enrayement.

Par ailleurs, il a expliqué que si le problème des espèces exotiques a connu une évolution récente au niveau réglementaire, permettant ainsi au Président du Conseil exécutif d'établir une liste des espèces interdites d'introduction en Corse, cela ne

règlerait pas pour autant la question de la Xylella, car les espèces cultivées, susceptibles de porter la bactérie, ne pourront pas être listées.

C'est pourquoi, il a estimé qu'une clarification rapide de la part de l'Etat s'imposait.

Enfin, il a à son tour mis en exergue la nécessité de disposer d'un diagnostic chiffré relatif aux différents éléments importants du développement durable, à l'instar de ce qui existe pour les déchets, ce qui permettrait également de fixer des objectifs à moyen terme.

La Présidente NIVAGGIONI a sollicité Mme CASTOLA afin de savoir s'il était possible pour son service de présenter une méthode, aux fins d'évaluer sur les différents plans les aspects d'efficacité. Sans quoi, l'exercice demeurera dans un cadre philosophique et non concret.

Par ailleurs, ce travail pourrait être mené conjointement, avec la commission de contrôle et d'évaluation.

Mme PROSPERI s'est inscrite tout à fait dans le fil des interventions faites en amont, constatant une carence en termes d'évaluation, d'ajustement des politiques et d'efficacité.

Elle s'est interrogée sur la forme que pourrait prendre ce vœu de la commission, d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre d'une méthode et d'indicateurs d'évaluation, en allant probablement au-delà de la simple évocation dans le compte-rendu des travaux de la commission.

Enfin, Mme GIOVANNINI a mis l'accent sur la nécessité d'aller plus loin que la simple évaluation, en prévoyant des implications directes sur les budgets alloués aux différentes politiques publiques.

La commission a pris acte de la présentation de ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Muriel FAGNI voudrait intervenir, nous vous écoutons.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente, M. le Président de l'Exécutif, ce rapport est très important, même si, vous l'avez souligné, il s'inscrit dans une obligation légale qui impose aux collectivités de présenter un rapport en la matière concernant le développement durable.

Et, comme vous l'avez rappelé dans votre édito du rapport, ce bilan entre dans un contexte d'évènements extrêmes, d'une force et d'une ampleur jamais rencontrées jusque-là sur notre territoire et dans le monde.

Vous avez parlé aussi d'hypersensibilité. Alors concernant ce sujet, pour ma part j'ai participé récemment à l'invitation de l'ADEME et de l'AUE, aux assises européennes de la transition énergétique. Au cours de ces trois jours, cela m'a conforté dans l'idée qu'il est urgent, nécessaire et vital de changer nos modes de vie.

Vous le dites à la page 35 de votre rapport : pour être durable, cette transition écologique nécessaire, se doit également d'être juste et participer au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités sociales afin de ne laisser personne sur le côté.

Et, comme le souligne le CESEC dans son avis, une meilleure répartition des richesses est depuis longtemps un combat social universel. Aujourd'hui, elle s'impose comme l'unique alternative pour garantir dans le temps un monde vivable.

Concrètement, il nous faut s'orienter vers une économie de marché plus sociale, plus solidaire et plus respectueuse des ressources qu'elle utilise.

Je ne vais pas revenir sur les actions de notre politique, vous l'avez fait.

Effectivement, en 2015 un document stratégique a été voté par les élus, un plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, qui s'avère précurseur, le PADDUC, mais qui ne doit pas être réduit à sa dimension urbanistique car il trace la voie pour la mise en œuvre d'une véritable politique de développement durable de l'île.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, M. le Président du Conseil exécutif, je pense que la majorité des présents pense que le BP est le rapport le plus important de la session, mais à mon avis c'est celui que vous venez de présenter qui est le plus important.

Je suis à 100 % derrière vous dans votre stratégie de développement durable, avec un bémol toujours, bien entendu, c'est les moyens. Au niveau du green deal, je vois que maintenant ce sont des marchandages, je ne sais pas si 2050 sera tenue.

Au niveau international, 2030, l'agenda 21 déjà n'a pas été appliqué, le 2030 aussi. Mais nous, on a des moyens simples, à mon avis (c'est mon marronnier), c'est l'éco-socio-conditionnalité de nos aides, c'est-à-dire qu'on met un delta de 30 % pour toutes les aides que l'on donne, si les gens qui les ont rentrent dans certains cadres que l'on fixe de développement durable. C'est simple, on ne l'a jamais fait, je sais que c'est compliqué pour l'administration à mettre en place et à suivre. Mais je pense que si on veut vraiment être efficace, il faut des outils de ce type.

Et, deuxième action que l'on n'a jamais mise en place, moi je me suis heurté à l'administration à l'époque quand j'étais au Conseil exécutif, c'est une administration verte, je pense qu'on en est loin. Je m'excuse de vous le dire, ce n'est pas méchant, je sais que c'est difficile à mettre en place parce que c'est 4 000 personnes, mais ça serait deux actions qu'il faudrait peut-être envisager d'initier. Voilà, M. le Président, ce n'est pas facile, mais...

Le Président SIMEONI

Avec tout ce que vous leur dites, ils ne vont pas être verts, mais ils vont être noirs !

Mme Mattea CASALTA

Je pense qu'il n'y a plus d'interventions, c'est bien volontiers que nous écoutons la réponse du Président.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, l'éco-socio-conditionnalité, je pense qu'il faut y travailler comme nous essayons de travailler, vous le savez, à des marchés publics qui intègrent des clauses d'insertion, qui permettent, dans le respect des règles françaises et européennes,

d'organiser des retombées maximales pour le territoire et pour l'emploi local, donc on va travailler là-dessus aussi.

Après, il faut aussi construire des règles et des cahiers des charges qui permettent aux entreprises de répondre parce que sinon on peut aussi se retrouver avec un effondrement de la commande publique, y compris dans les secteurs qui sont stratégiques. Mais je suis tout à fait ouvert à la discussion.

Ensuite, en interne bien sûr, nous avons beaucoup à faire, il y a une inertie dans toute administration forcément. On voit aussi, y compris en matière de politique des déchets, par exemple, on le dit souvent, comme nos enfants ou les enfants en général, ou les jeunes, vont beaucoup plus vite que nous pour apprendre et transmettre les gestes citoyens.

Donc, de ce côté-là, on a un vrai effort à faire, et croyez bien que nous allons essayer de le faire. Vous aurez noté par exemple que toutes les bouteilles sont en verre, ce qui n'était pas le cas jusqu'à il y a quelque temps encore, c'est un petit pas, il y en aura d'autres.

Je profite pour remercier aussi la directrice générale adjointe, Audrey ANTONETTI, beaucoup d'autres fonctionnaires qui ont travaillé, et je ne peux pas les citer toutes et tous, mais je sais que c'est un gros travail et nous non plus nous n'avons pas forcément la culture, je dirai, pour faire que ce rapport soit autre chose qu'un exercice convenu, ça l'est resté longtemps. Il me semble, là aussi, que ce n'est pas le cas, que ce rapport traduit une avancée très importante et c'est à la fois une volonté politique de la part des élus, mais c'est aussi un travail qui a été fait dans les services et au sein de l'administration.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Nous allons donc prendre acte de ce rapport ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la présentation de ce rapport à l'unanimité.¹²

Je vous remercie. Rapport suivant :

¹² Délibération N° 20/025 AC

Le Président SIMEONI

Présidente, juste un mot : j'avais parlé d'un point sur les feux. Normalement j'aurais dû le faire pendant le rapport sur le développement durable, mais comme notre session d'aujourd'hui est extrêmement chargée, que les Présidents des SIS ne sont pas là, je ne sais pas s'ils vont revenir, je vous propose que nous en parlions demain.

Mais je ne voulais pas laisser passer la journée d'aujourd'hui sans dire publiquement combien nous avons été traumatisés par les feux hivernaux que nous venons de connaître, combien nous sommes solidaires des communes, des territoires, des élus et des habitants qui sont directement touchés par ces feux, et combien nous sommes reconnaissants aussi à celles et ceux qui se battent depuis plusieurs jours, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers, des sapeurs-forestiers, de la Sécurité civile, des sapeurs-pompiers qui sont venus également du continent, plusieurs centaines, la gendarmerie, j'ai toujours tendance à l'oublier, l'ONF bien sûr.

Signaler aussi, mais c'est connu, que le ministre de l'intérieur est venu sur place, il n'était pas obligé de le faire, il est venu, il connaissait le dossier, il s'est intéressé, nous avons abordé un certain nombre de problèmes, j'en parlerai également.

Rendre hommage aussi aux deux directeurs, SIS 2b et SIS 2a, aux deux Présidents qui ont été présents sur le terrain depuis le début des feux et dire aussi que là encore, dans ce domaine encore, c'est vrai que le nouveau préfet de Corse a été extrêmement présent et extrêmement réactif, et en permanence à l'écoute de tout ce que nous pouvions faire remonter à la fois comme information et comme demande.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Effectivement, tous traumatisés, ça nous pouvons l'attester.

Alors, le rapport suivant :

*** Raportu n° 042 : Raportu in quantu a u votu per l'eserciziu 2020 di e tariffe, i cuefficienti e i percentuali rilativi a e tasse fiscale iscritte in u bugettu primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 042** : Rapport relatif à l'adoption pour l'exercice 2020 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse.

M. BIANCUCCI, nous vous écoutons.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Présidente. Je vais essayer de faire court.

Tout d'abord, première chose : concernant la taxe sur les permis de conduire, elle a été supprimée.

Deuxième point, la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, elle est à un niveau de 27 €. Je rappelle aussi que pour les véhicules à énergie propre, bien entendu, c'est la gratuité.

Pour ce qui concerne le droit de francisation de navigation, il est fixé à 70 % du tarif qui se pratique « di la dal mare », reconduction en fait de l'ex-taxe que l'on avait.

Deuxième taxe : taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, il n'y a pas de modulation, c'est un choix, ça été d'ailleurs souligné par le CESEC, la Corse est donc le seul endroit où on n'a pas actionné ce levier fiscal, et c'est un objectif, bien entendu, pour pouvoir préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, il y a eu une remarque qui a été faite en commission des finances sur le fait que les uns y gagnaient, les autres y perdaient. Le différentiel, il est somme toute, relativement réduit puisque le Cismonte était à 12,90, il passe à 12,55, donc on va considérer qu'il est gagnant à peu près à une hauteur de 2,5 € environ. Et, le Pumonte lui passe de 12,25 à 12,55, donc il y a différentiel là aussi du même ordre, sauf que l'un est gagnant, l'autre est perdant. Mais, on ne peut pas vouloir à la fois une harmonisation et puis ensuite dire : non, mais il y a un différentiel qui profite aux uns et qui ne profite pas aux autres. Il faut qu'il y ait une logique.

Je voudrais rappeler, et comme ça j'espère que le chapitre sera clos là-dessus, qu'on perd la recette et que peut-être des villes comme Ajaccio et d'autres, vont y gagner puisqu'il y aura le transfert.

Quatrième point : la taxe de publicité foncière, je ne vais pas m'y attarder, elle est à 4,5 %.

La taxe d'aménagement à l'identique, 2,5/2,5.

La taxe sur la consommation finale d'électricité, vous le savez, elle est revenue à une équité 4,25 et 4,25.

Voilà, je pense avoir tout dit... Ah non, il manque la taxe additionnelle à la taxe de séjour, vous le savez, elle se situe à un niveau de 10 % pour le Cismonti et pour le Pumonti.

La proposition, je ne vais pas la lire, elle récapitule ce que je viens de dire. Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous avons un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. Xavier LACOMBE a rappelé la position défavorable du groupe « Per l'Avvene » quant à l'harmonisation, telle que proposée, du taux de la taxe foncière entre les deux départements, qui afin d'atteindre un taux moyen de 12.55%, conduit à pénaliser le département de la Corse du Sud, lequel voit son taux augmenter.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-Participation du groupe « Andà per Dumane », « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République ».

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Mme MARIOTTI, nous vous écoutons.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je ne sais si vous en savez un peu plus sur la modification des modalités de recouvrement de la taxe de francisation, parce que je crois que dans le projet de loi de finances, vous l'avez souligné, il est question que cette taxe, c'est un peu compliqué, ne soit plus reversée à la Collectivité de Corse, on parle éventuellement de la DDTM, puisque ça serait a priori à l'endroit où le propriétaire du bateau serait domicilié fiscalement. Ce qui voudrait dire qu'on aurait une perte de 5 M€ à peu près pour notre Collectivité. Je sais que le Sénateur PANUNZI avait posé une question ou a déposé un amendement qui n'a pas été retenu.

Ce serait peut-être intéressant que l'on se penche sur le sujet, parce que si les modalités changent, ça nous fera encore une recette en moins, et je pense que ce n'est pas le moment. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

M. Pierre GHIONGA

Je suis d'accord sur toutes les taxes, mais je vais m'abstenir parce que depuis toujours, depuis que je suis élu, je suis pour la parité de la taxe sur les tabacs pour une question de santé. Quand je vois l'augmentation du nombre de cancers et de maladies coronariennes, je demande que le délai de 2026 soit ramené à 2023.

Mais ça vous n'y êtes pour rien, c'est la raison pour laquelle je m'abstiens, et je perds des voix en disant ça sûrement, et je me fais des ennemis, mais j'assume.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Plus d'interventions, donc M. BIANCUCCI peut-être.

Le Président SIMEONI

Un mot, on va les perdre ensemble sûrement, mais on en a parlé avec Bianca FAZI, et j'ai eu l'occasion d'en parler avec de nombreux élus, y compris Guy ARMANET qui avait à un moment donné exercé des fonctions de représentation d'un syndicat des buralistes, on est à l'heure des choix.

D'un côté on a le processus d'harmonisation fiscale, on le sait. Cette harmonisation fiscale elle va conduire à une augmentation du prix du tabac. Cette augmentation du prix du tabac, elle a aussi une vertu en termes de santé publique, parce que vous avez vu les chiffres, on en parlait avec Bianca FAZI, où on a des taux de mortalité, des taux de cancers, notamment de cancers du poumon et de l'œsophage, etc. qui sont dramatiques, on a une consommation de tabac chez les jeunes qui est très inquiétante.

Donc ça, c'est notre responsabilité, nous devons prendre des mesures, en tout cas quand elles relèvent de notre sphère de décision, nous devons les prendre, ou en tout cas nous devons favoriser des systèmes en termes de santé publique qui nous permettent de combattre ces évolutions et en même temps, on a aussi, et ce n'est pas de la

démagogie de le dire, et je m'en était entretenu avec les nouveaux représentants des syndicats des buralistes, dès lors qu'on est dans un processus d'harmonisation on doit mettre en place des mesures d'accompagnement, comme ça été fait dans d'autres régions qui ont été visées par des évolutions du même type, je pense notamment aux régions d'Alsace où il y a eu des contrats d'accompagnement pour permettre des sorties en sifflet et des transitions. C'est ça qu'il faut faire, il faut le prendre à bras le corps, et je crois que là aussi c'est un enjeu, un enjeu économique d'un côté et un enjeu de santé publique de l'autre, et qu'il faut faire face à nos responsabilités.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président, M. BIANCUCCI, vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Sur l'élément du projet de loi de finances, je pense que nous devons intégrer cette remarque. Maintenant, il m'est assez difficile de répondre immédiatement à ça, nous l'intégrons et puis éventuellement nous vous donnerons la réponse dans les semaines qui viennent.

Le Président SIMEONI

Il y a un courrier à destination du Préfet, me fait remarquer Alexandra FOLACCI, donc on a posé le problème dans le même sens que le Sénateur PANUNZI.

On me fait remarquer, il faut que le bateau soit rattaché au bureau des douanes d'Aiacciu, qu'il stationne une fois au moins dans l'année dans un port Corse pour bénéficier du taux réduit et que la recette revienne à la Collectivité. Demain c'est la domiciliation du propriétaire qui décidera du taux d'imposition, donc nous avons demandé au Préfet des données pour calculer l'impact éventuel et corriger. Merci, Mme la DGA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, nous pouvons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTÉ à la majorité.¹³

¹³ Délibération N° 20/026 AC

(Abstention de M. Pierre GHIONGA ; Non-participation du groupe « Per l'Avvene » ; Mme Stéphanie GRIMALDI : absente)

Rapport suivant :

* **Raportu n° 041 : Raportu rilativu à l'aduttazioni di i parcentuali di tassa fundiaria nantu à i prupiiità custruiti 2020.**

* **Rapport n° 041** : Rapport relatif à l'adoption des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020.

M. BIANCUCCI peut-être ou M. le Président.

M Jean BIANCUCCI

La Collectivité, sur le fondement de l'article 30 de la loi 2015-971 portant nouvelle organisation territoriale de la République, etc., je vous fais grâce du reste, vous l'avez sur le rapport, cela porte sur les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité de Corse, dispose, dans son article 14, des règles en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues initialement parce les ex-départements.

Par délibération du 28 mars 2018, l'Assemblée de Corse a adopté une durée d'harmonisation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 5 années.

Donc, je ne vais pas vous rappeler les taux, mais tout simplement vous dire que nous sommes à une échelle de trois ans ; le départ se situant en 2017 et en 2020, l'année dernière nous étions en Pumontu à 12,09 %, cette année nous serons à 12,25 %, l'année prochaine à 12,40 % et en 2022 à 12,55 %. En tout cas c'est la projection qui est faite.

Pour le Cismonte, en 2019 à 13,08 %, en 2020 à 12,90 %, en 2021 à 12,73 % et vous l'avez compris, en 2022, nous serons à 12,55 %. Là aussi, on va vers une harmonisation progressive.

Donc, les taux de 2020, vous les avez. L'estimation du produit fiscal pour l'année qui vient, ce sera donc égal à 12,25 % pour le sud et pour le nord à 12,90 %. Et bien entendu, il faut intégrer une revalorisation des bases fiscales pour 2020, portée à 3,2 %.

Je termine. Donc le produit, puisqu'il s'agissait de cela initialement, pourrait s'élever à 57 002 884 € pour la CdC, soit une augmentation de 3,22 % par rapport au produit 2019.

Donc, on vous propose, pour les taxes foncières sur les propriétés bâties du Pumontu, 12,25 % ; pour le Cismonte, 12,90 %.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Des demandes d'intervention ? Non. Donc, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité des votants.¹⁴

Non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

Rapport suivant :

*** Rapport n° 043 : Bughjettu Primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020.**

*** Rapport n° 043** : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.

M. BIANCUCCI, à vous à nouveau.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, par avance, je sais que ce n'est pas une heure où l'on digère facilement des chiffres, mais vous le savez, l'exercice est qu'un passage obligé. Nous

¹⁴ Délibération N° 20/027 AC

devons, c'est aussi au titre de l'orthodoxie budgétaire, vous faire-part, en dehors des documents qui vous ont été fournis, des éléments à la fois d'analyse et puis des éléments comptables chiffrés qui vous donnent une vision des finances de la Collectivité.

Je vais essayer de ne pas trop intégrer des éléments de contexte à mon intervention pour la rendre plus digeste.

Je vais tout de suite directement sur un chiffre, le chiffre concernant l'exercice 2020, il est de 1 289 000 000 €, ce qui est quand même considérable.

Il s'agit à la fois de construire une administration performante et innovante, c'est un objectif, ensuite il faut réorganiser les services, vous en avez entendu parler quand même un peu, et puis il faut aussi harmoniser les statuts, ça n'est pas toujours très simple et je pense notamment à Jean-Louis SANTONI, le DGS, mais à d'autres aussi.

Et puis, bien entendu quand on parle des statuts des personnels, on pense au régime indemnitaire, à l'action sociale, au temps de travail.

Cela étant dit, je voudrais vous faire part, comme je l'ai fait en commission des finances et devant le CESEC, de ce véritable défi qui est le nôtre. C'est un défi sans précédent, c'est véritablement une épreuve, une épreuve importante, d'ailleurs beaucoup disaient « vous n'allez pas y arriver, c'est strictement impossible, c'est une mission qui est truffée de difficultés, vous n'y arriverez pas, vous verrez bien ».

On peut le dire, non seulement on y est arrivé, mais je pense que les chiffres que l'on produit sont suffisamment clairs pour donner une vision d'une Collectivité qui va de l'avant.

Tout à l'heure, Gilles SIMEONI interviendra de manière très large, mais aussi plus particulièrement au niveau des politiques publiques mises en œuvre, et vous verrez que l'on est quand même à la hauteur de la situation.

Deuxième point, et ça a été une observation très forte, non pas de la Chambre régionale des comptes, mais de la Cour des comptes qui avait eu à examiner la situation financière des collectivités territoriales, la Cour des comptes commente et dit que c'est un processus long et coûteux.

Nous le savons, il sera long, ça ne se règle pas par un claquement de doigt ; coûteux, on commence à comprendre. Très bien !

Troisième point, mais je voudrais mettre l'accent, comme je l'ai fait tout à l'heure par rapport au défi qui est le nôtre, pour dire que la Collectivité est pionnière en matière de politique sociale interne. Et puis à la fois le social, c'est quelque chose que nous partageons tous, quelles que soient les sensibilités, mais nous avons à la fois à tenir les comptes et à rendre des comptes et nous sommes tenus par les limites du fameux pacte de Cahors.

Donc, vous le savez, si nous sommes en dehors des clous, nous risquons des sanctions financières, mais on y reviendra tout à l'heure.

Le quatrième élément sur lequel je voudrais insister, c'est que 2020, le Président l'a dit tout à l'heure, il y a un certain nombre de choix, il y a un certain nombre de moyens qui sont déclinés, il y a aussi un certain nombre d'étapes :

Etape concernant la contractualisation du prochain programme européen 2021 - 2027.

Etape importante aussi concernant le Contrat de Plan Etat/Région.

Etape importante aussi concernant le programme d'investissement structurant même si on n'en connaît pas grand-chose, mais j'espère que dans les semaines et les mois qui viennent on aura à la fois à en prendre connaissance, mais aussi à intégrer la réflexion qui doit précéder à sa mise en œuvre. Je veux dire qu'il y a une part contractuelle de la Collectivité et il faut tirer à la fois des enseignements du PEI, puisque tout n'a pas été très simple, mais il faut aussi considérer qu'il y a un partenariat nécessaire entre l'Etat et la Collectivité Territoriale, et que ce partenariat il faut l'organiser, il ne peut pas être à sens unique.

Les politiques publiques, donc il y a sept axes stratégiques. Sur le budget vous avez ces sept axes déclinés à partir de la page 82 jusqu'à la page 190 et plus. Donc, ça occupe près de deux tiers du budget.

Le dernier point sur lequel je veux insister, mais ce sont des éléments dont l'interprétation sera donnée, il s'agit de la trajectoire financière de 2020 qui s'inscrit, nous y sommes contraints, dans un cadre prudentiel.

Donc, on l'a dit, le budget primitif 2020 s'affiche à 1 290 000 000 € en dépenses réelles, en évolution de 1 M€ par rapport à l'année dernière, il était à 1 289 000 000 €.

Et, la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement nous permet d'afficher un différentiel qui est aujourd'hui de 1,46 %. Alors, tout à l'heure comme ça a été le cas en commission des finances ou devant le CESEC, il y aura peut-être des interventions. Mais vous le verrez, il y a un certain nombre d'explications à la clé qui vous permettront de comprendre cette variation.

L'inscription budgétaire est de 937 595 000 € ; en 2019 elle était de 924 M€ et des poussières.

Donc, elle est tout à fait en conformité avec la trajectoire financière et le contrat de Cahors. Quand je parle de trajectoire financière, c'est celle à laquelle on a adhéré, à laquelle on s'est collé à partir de 2017.

A propos des ratios de la Collectivité de Corse, donc je le dis et je le répète, ils sont conformes en tout point au respect de la trajectoire financière, donc cela va sans dire.

Les éléments probants du budget : mais d'abord c'est un taux d'épargne de 15,23 % qui est bien supérieur à la limite que l'on considère se situer à 12,5 %.

Une épargne brute de 166 375 000 € contre 175 624 000 € en 2019. Il faut rappeler qu'en 2019, on avait les 14 M€ d'excédent reversés par l'OTC et qu'ils ne sont pas inscrits cette année au BP 2020.

La capacité de désendettement, elle est de 4,69 années, ce qui est pas mal, et une épargne nette, parce que souvent on nous pose la question « vous ne vous attardez que sur l'épargne brute », une épargne nette de 131 696 000 €.

Les éléments qui sont déterminants pour cette épargne brute et cette épargne nette... D'abord je voudrais revenir à cet excédent prévisionnel de l'office des transports qui n'a été inscrit, première chose. Deuxièmement, au changement de comptabilisation des allègements d'emprunts imposés par l'instruction comptable M57, ces intérêts sont d'un montant de 2 080 000 €.

Si on neutralise ces écritures, à ce moment-là l'épargne brute 2020 s'établirait à 168 375 000 € contre 161 624 000 l'année dernière. Donc, vous voyez bien il y a un différentiel positif.

L'épargne nette, elle, varierait dans les mêmes proportions ou à peu près, puisqu'elle serait de 133 696 000 € contre 127 604 000 € en 2019.

On va passer maintenant aux ressources de la collectivité.

Donc, je ne vais pas rappeler le montant du budget, il y a une augmentation, donc il n'y a aucun problème.

Les recettes de fonctionnement sont d'un volume de 1 100 000 000 €, soit 85,34 % en hausse de 0,7 % par rapport à 2019.

Je ne vais pas revenir sur l'excédent des 14 M€. Et ensuite il y a les recettes liées à l'apprentissage, je vous signale qu'il y a une perte de compétence et forcément une incidence financière de 9 M€, ce qui n'est pas rien.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement, elle est portée à 2,74 %.

Les recettes d'investissement elles sont à hauteur de 189 078 000 €, soit une hausse de 1,74 % par rapport à l'année dernière.

Le recours à l'emprunt : il est sensiblement équivalent à l'année dernière.

Les recettes d'investissement qui intègrent l'emprunt d'équilibre, sont de 96 332 000 €. Cela représente presque 7 %, 6,95 % des recettes réelles totales. Ce qui fait une évolution, tout de même importante.

Le montant de cet emprunt, vous l'avez vu au BS de 2019, il sera réajusté. Donc l'année dernière, vous le savez, nous n'avons pas utilisé, mais cela arrive, si l'on remonte du point de vue l'usage de la Collectivité de Corse, y compris dans les périodes et les mandatures précédentes, cela se faisait, cela se fait aussi dans d'autres collectivités, je dois le rappeler.

L'emprunt, c'est quelque chose d'important, et quand on parle d'emprunt, on va tout de suite sur la dette. Alors, quel est le montant de la dette de la Collectivité de Corse ? Au 1^{er} janvier dernier, elle est de 780 047 000 € avec un ratio, je dois le rappeler, je l'ai dit tout à l'heure, de 4,69 années ; inférieur de moitié aux 9 années qui sont les limites réglementaires.

Il faut dire aussi que l'emprunt ne tient pas compte, parce que les choses n'ont pas évolué de manière suffisamment opérationnelle, d'une éventuelle sécurisation des emprunts toxiques, vous l'avez compris, et je dois le rappeler pour information, si on sécurise l'emprunt toxique, donc ça va nous coûter environ une centaine de millions. Et, en contrepartie on serait gagnant de la diminution des charges d'intérêt concernant cet emprunt parce qu'on en arrive à payer des charges extrêmement lourdes, de 20 % de

taux d'intérêt et plus. Je ne vais pas revenir sur la mécanique des emprunts toxiques, on en a suffisamment parlé ici.

Pour ce qui concerne les dépenses maintenant, donc les dépenses réelles de fonctionnement sont de 937,5 M€, soit une variation de 1,46 %. Cette évolution comprend l'intégration des trois budgets annexes : le parc de voirie, la crèche Laetitia, Petrapola, ainsi que la réforme de l'apprentissage.

Pour ce qui concerne les charges de gestion courante, elles constituent plus de la moitié des dépenses avec 493,6 M€, dont la dotation de continuité territoriale, à hauteur de 186 999 000 €, on a coutume de dire 187 M€.

Les dotations versées aux agences et offices, sont d'un montant de 237 605 000 € et représentent un peu plus d'un quart des dépenses réelles totales de fonctionnement et 48,1 % des charges de gestion courante.

Hors dotation de continuité territoriale, ces dépenses s'établissent à 58 987 000 € au BP 2020, contre 55 658 000 € au BP de l'année dernière.

La part la plus importante de cette belle enveloppe, soit 50 606 000 €, est destinée à financer les dépenses de structures, personnels et charges à caractère général. Mais ce sont les dépenses relevant des actions portées par ces organismes qui évoluent majoritairement avec une croissance de 12,68 % et qui s'établissent à 8 381 000 €. Voilà pour les charges de gestion courante.

Les charges à caractère général, c'est le compte 011, elles s'élèvent à 89 905 000 €, soit 9,59 % des dépenses totales, elles augmentent de 9,36 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit, je l'ai dit là aussi, de l'intégration des trois budgets annexes, de la réorganisation des services suite à la fusion concentrée sur le chapitre fonctionnel et de la mise en œuvre du PRIC, on en a parlé tout à l'heure.

A propos des charges de personnels, c'est le compte 012, elles représentent 224 618 000 € soit près de 24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Bien entendu, il s'agira de voir aussi quel réajustement sera fait puisqu'en 2019, il y a eu un niveau de réajustement. Donc, je vous laisse de côté les chiffres.

L'augmentation de BP à BP, donc budget 2019 à budget 2020, elle représente un volume de 6 252 000 €, soit une évolution de près de 3 %, précisément 2,96 %, par rapport à l'année dernière, mais on y reviendra si vous voulez, au titre de l'harmonisation des statuts des agents et du GVT.

Je vais en venir aux allocations APA et RSA, donc ce sont les chapitres 016 et 017. Ces dépenses sont comptabilisées pour un montant cumulé de 90 442 000 € et représentent 9,64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont proposées à la hausse de 3,14 %, soit 2 755 000 €.

Pour ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, le Conseil exécutif, en droite ligne des choix qui ont été faits dans les années précédentes, a décidé de conserver un haut niveau d'investissement en 2020, tout à fait conforme à la trajectoire budgétaire et financière que nous avons adoptée. Et cela donne un niveau de 290 M€ ; le CA 2019 devrait faire apparaître une réalisation de 285 M€.

Je dois signaler, parce que la question peut venir, que ce montant assure un niveau supérieur d'investissement à celui des trois collectivités fusionnées.

Des dépenses réelles d'investissement s'établissent à 311 321 000 €, elles se déclinent à travers des politiques publiques, concernant les transports 106 M€, je regarde Vanina ; l'aménagement des territoires, 69,5 M€ ; l'action économique, 32,100 M€ ; l'environnement, 27 M€ ; l'enseignement, 22,02 M€ ; la culture et le sport, 19 M€. Elles sont réparties en dépenses de cette manière.

51 % des dépenses d'investissement sont sous maîtrise d'ouvrage directe. Je sais que c'est une question dont on parle souvent, mais c'est aussi une question importante.

Et puis, 47 % ce sont des subventions d'équipement et 2 % ce sont des immobilisations financières.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage ont un niveau de 159 M€.

Les subventions d'équipement qui représentent 47 %, je l'ai dit, sont d'un montant de 146,8 M€, elles se répartissent de cette manière : l'aménagement du territoire, qui est un point fort de nos politiques représente 41 % avec 51 223 000 € aux communes et 6 759 000 € aux intercos.

L'action économique représente, je l'ai dit, un pourcentage de 19,42 % et occupe le deuxième poste des dépenses.

L'environnement avec 17 940 000 € représente aussi une part importante des dépenses consacrées à l'investissement. Cela relève à la fois de l'office hydraulique concernant l'eau et l'assainissement.

Les immobilisations financières, je l'ai dit, représentent 2 % et ces dépenses sont principalement composées des crédits dédiés à l'ingénierie financière et à la participation au capital de la fameuse SEMOP.

Programmations financières, et là on va aborder le chapitre des AE et des AP.

Donc, il y a au BP de cette année un certain nombre d'AP d'un montant de 904 357 000 €, en hausse de 1,46 % par rapport au BP 2019 qui était d'un montant de 891 305 000 €. Elles se répartissent en section de fonctionnement concernant les AE : 492 775 000 € en 2020, contre 543 976 000 € l'année dernière, soit une baisse de près de 10 %, précisément 9,6 %.

En investissement, en AP, il y a une hausse de 18,9 % par rapport au BP 2020. Elles sont de 411,582 M€ contre 345,329 M€, cette année.

La ventilation des AE et des AP par politique sectorielle, je ne vais pas rentrer dans le détail. Elle concerne tout d'abord les transports. Les AE mobilisées représentent la moitié des AE nouvelles que l'on a mobilisées, 75 % au titre de la DCT.

Les autorisations d'engagement pour le réseau ferré - ça va réveiller Hyacinthe VANNI - et les transports sur route représentent un volume substantiel de plus de 50 M€, ce qui est considérable, 52,190 M€ pour être précis.

La part des AP mobilisées au titre de cette année représentent 43,65 % des AP nouvelles, soit 179,2 M€, près de la moitié sera mobilisée pour les réseaux de voirie et 1/3 pour le ferroviaire.

On va passer à l'enseignement. Les autorisations d'engagement inscrites au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'apprentissage s'établissent à un niveau de 57,565 M€, soit 11,71 % des autorisations d'engagement global. Ainsi, près de 25 700 M€ seront dédiés à la formation, 18,045 M€ seront dédiés à l'enseignement supérieur, 9,420 M€ au secondaire. Un volume d'autorisations de programme de 16,020 M€, soit 3,9 % des autorisations de programmes seront consacrés au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ainsi 10,750 M€ seront dédiés à l'équipement, aux travaux de bâtiment du secondaire dont nous avons la charge. 3,450 M€ à l'enseignement supérieur et 1,820 M€ à la formation professionnelle et à l'orientation. Rassurez-vous, j'en ai bientôt fini.

La sécurité, là aussi, il y a des montants, le Président en a parlé tout à l'heure, il s'agit du fonctionnement des services d'incendies et de secours, le montant est de 48,487 M€. Cela représente 9,86 % des autorisations d'engagement global.

Un volume de nouvelles AP d'un montant de 9,056 M€ sont ouvertes au titre de cette compétence et sont destinées à participer aux investissements des services des SIS.

A propos des services généraux, le montant des autorisations d'engagement sont de 35,540 M€. Le montant des AP de 15,545 M€.

L'environnement et l'action économique, les autorisations d'engagement se montent et s'établissent respectivement à 33,084 M€ et 33,117 M€ et représente 6,73 % des autorisations d'engagement global.

Plus de 80 % des autorisations d'engagement nouvelles proposées relèvent des flux financiers à destination des agences et offices.

La part d'inscription des autorisations de programme et des crédits dédiés au secteur environnemental sont d'un montant de 30,910 M€. On peut noter qu'il y a une inflexion très forte concernant la politique de gestion de l'eau avec 15,1 M€ et les subventions qui sont accordées aux communes à propos des opérations conduites par l'office hydraulique, mais aussi aux actions conduites par l'office de l'environnement, et aussi par l'AUE.

L'aménagement des territoires, le montant des autorisations d'engagement est de 10,767 M€ et au niveau des AP de 73,541 M€. Vous avez compris que ce sont des inscriptions qui sont majoritairement dédiées aux communes, aux intercos, à l'habitat, au foncier et au réseau très haut débit. Les autres inscriptions, vous pouvez comprendre que ça peut être la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport, etc.

Un élément, mais peut-être que le Président en parlera, nous sommes dotés depuis le 1^{er} janvier d'un système d'information de gestion financière qui, je l'espère, nous permettra de piloter de manière plus fine et nous permettra de sécuriser la gestion pluriannuelle des AE et des AP avec l'intégration d'échéanciers de crédits de paiement.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

Je passe la parole au Président de l'Exécutif pour décliner les politiques publiques en fonction du budget que je vous ai présenté.

Le Président SIMEONI

Je pense que vous avez été peut-être pas exhaustif, mais complet. Et donc, on va laisser la parole à nos collègues dès qu'ils auront repris leurs esprits.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Effectivement, un rapport présenté de façon extrêmement précise. Nous avons à un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. LACOMBE a regretté que le montant de l'emprunt ne soit pas totalement mobilisé. Par ailleurs, il a souhaité que puisse être communiqué, le tableau des effectifs sur la période 2018-2020 afin de pouvoir analyser son évolution.

Enfin, concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il s'est dit surpris de l'augmentation des charges à caractère général à hauteur de 9,36 % et des charges de personnels de 6,34 %.

M. TOMASI a sollicité la confirmation de l'inscription des crédits supplémentaires concernant le SMAC justifiés par la reprise en régie de l'abattoir de Ponte Leccia, ainsi que pour le CSJC en matière d'investissement.

M. ORLANDI s'est quant à lui félicité de l'intégration dans le budget principal de la Collectivité de Corse, de certains budgets annexes.

M. VANNI est intervenu pour souligner la qualité et la clarté du document. Par ailleurs, malgré l'impact financier inhérent au travail d'harmonisation des statuts, du régime indemnitaire et du temps de travail, il a relevé que le document était présenté à l'équilibre, tout en maintenant le niveau d'investissement.

En outre, pour répondre à M. TOMASI, il a indiqué que des ajustements seraient réalisés par amendements afin de répondre aux évolutions des besoins des « organismes satellites ».

Enfin, il s'est félicité de l'effort réalisé dans le domaine du ferroviaire et de l'intermodalité pour lequel le budget d'investissement avait été multiplié par deux.

En réponse à M. TOMASI et reprenant les propos de M. VANNI, M. BIANCUCCI a confirmé que les demandes de crédits concernant le SMAC et le CSJC feraient l'objet d'un amendement au budget. Il a précisé que celui-ci était en cours de rédaction et n'a donc pu être intégré dans sa présentation.

Sur les demandes de M. LACOMBE et notamment l'emprunt, le conseiller BIANCUCCI a précisé que la prévision de l'emprunt était réalisée au regard du montant des investissements pouvant être menés par la Collectivité.

Pour les questions relatives à l'augmentation des charges de personnels et du tableau des effectifs, il a indiqué que les services lui apporteraient les précisions nécessaires.

Concernant l'évolution du tableau des effectifs, l'annexe budgétaire communiquée fait état de 5 816 postes budgétaires. Il s'agit d'un chiffre théorique, non corrélé au nombre d'emplois pourvus. Ce volume de postes budgétaires fera l'objet d'un toilettage dans le cadre d'un rapport général présenté lors de la session du mois de mars, qui sera la fondation du tableau des effectifs unique de la Collectivité de Corse.

Au 1^{er} janvier 2020, la Collectivité de Corse comptait 4 309 emplois pourvus. Sur l'année 2019, ont été comptabilisées 163 entrées pour 153 sorties, soit 4 299 emplois pourvus au 1^{er} janvier 2019. Sur la même méthodologie, au 1^{er} janvier 2018 la collectivité en comptait 4 303.

Sur ces bases, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2020, l'évolution de l'effectif de la Collectivité de Corse s'établit à + 6 agents, soit un effectif stable.

A la lumière de ces explications, M. LEONETTI souhaite avoir la confirmation qu'il s'agit de la mise en place d'un nouvel outil qui permettra d'avoir dès l'année prochaine une gestion unifiée des personnels des 3 ex-collectivités.

Les services ont répondu qu'il s'agissait d'une réelle amélioration en ce que cet outil permettra, pour l'administration, de disposer d'un pilotage unifié, par application des mêmes règles de gestion harmonisées, mais également de suivre le tableau des effectifs unifié au réel.

M. LEONETTI a ajouté que cela sera sans doute utile pour l'ensemble des conseillers mais également éclairant pour la population souvent critique sur ces problématiques.

Suite aux précisions apportées par l'administration, M. LACOMBE s'est réjoui d'une part, de la mise en place d'un outil améliorant la gestion des ressources humaines. D'autre part, de la stabilité des effectifs sur la période 2018-2020.

M. ORLANDI est intervenu pour souligner que la vision globale ne peut s'obtenir uniquement qu'au regard des effectifs de la Collectivité de Corse et qu'il y a

lieu de prendre en compte également les personnels présents au sein des agences et offices.

En réponse à M. ORLANDI, M. BIANCUCCI a indiqué que l'état des effectifs de l'ensemble des agences et offices avait fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des commissaires.

M. VANNI a souhaité souligner que l'éclairage apporté par le directeur général adjoint en charge des ressources humaines était nécessaire en ce qu'il permettait de démontrer la stabilité des effectifs de la Collectivité de Corse.

La commission a émis un avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. J'imagine qu'il y a des demandes d'intervention. Je voulais juste vous rappeler ce que vous savez, 20 minutes par groupe, maximum bien entendu, on me le fait remarquer, mais je pense que vous avez pris acte. Tout est en harmonie, maintenant. Je disais cela à M. GHIONGA qui s'en inquiétait, les pendules sont à l'heure.

Qui voudrait intervenir ? M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, quelques observations d'un béotien en matière budgétaire, je n'ai pas de raisons de m'opposer à votre projet, mais je n'ai pas de raisons non plus de m'enthousiasmer et je m'abstiendrai sur ce vote.

Je vais demander des précisions sur quelques points qui m'ont interpellé dans ce document.

Premièrement, je vais vous féliciter parce que l'augmentation des AP est de 18 % et la diminution des AE, c'est une bonne chose. Pouvez-vous me donner une explication là-dessus ?

Ensuite, on note une augmentation des dépenses de personnel et grâce à la liste que vous m'avez fournie le 6, j'ai constaté mais peut-être me suis-je trompé, un recrutement de 211 personnes en 2018 et 2019. 211, ok ?

Rassurez-vous, je ne vais pas paraphraser Jean BIANCUCCI qui, en 2011, lors d'une conférence de presse, qualifiait notre politique de multiplication des pains, multiplication des emplois. Je suis pour l'emploi public parce que ça augmente la richesse d'un territoire et l'explication que je veux est la suivante : sur les 211 recrutements, je constate 50 CDI et 162 contrats. Je voudrais avoir l'explication là-dessus. M. le Président, c'est ce que j'ai lu, je suis un béotien, je l'ai dit. Sur la liste qu'on m'a donnée, le 6 février ! Peut-être, je me trompe, mais j'ai lu ça sur la liste qu'on m'a fournie.

Je ne reviendrai pas sur la fiscalité des tabacs, j'assume ma position sur la demande d'égalisation rapide avec les taux continentaux.

Par contre, Jean, il y a quelque chose qui m'a surpris et choqué pas un mot dans ton discours sur la langue corse, mancu una parolla ! Et sur les axes stratégiques de votre budget, il y a en a 7, ùn aghju dettu nunda. Il y a, c'est vrai, une augmentation de 410 000 à 440 000 de crédits de paiement pour la langue corse. C'est bien, mais est-ce suffisant ? Je ne crois pas. Je ne sais pas si vous avez lu un rapport ce matin, la seule langue régionale qui ait progressé en termes de locuteurs, c'est la langue basque. La question qu'il faut se poser est est-ce qu'on a les bonnes politiques pour la promotion de notre langue ?

Ensuite, le développement durable, on en en parlé tout à l'heure, là aussi, je n'ai pas l'irrigation de notre document par la stratégie du développement durable, je ne la retrouve pas.

Voilà ces quelques paroles et les raisons pour lesquelles je m'abstiendrai.
Merci.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues,

Pardonnez-moi, mais je rentrerai un peu plus dans les détails que notre collègue Pierre GHIONGA.

Je veux avant tout, M. le Président, témoigné, comme vous l'avez fait, nos remerciements. D'abord, rendre hommage à tous les acteurs de la lutte contre les incendies qui ont sévi en Corse ces derniers temps. Dire toute notre solidarité aux territoires, aux communes, aux élus, aux populations, nos remerciements à tous ceux qui étaient engagés, qu'ils soient ceux des services des différentes collectivités de Corse, les SIS bien sûr, ceux venus du continent, les services de l'Etat. Je crois que la solidarité nationale, encore une fois, a joué et on peut s'en féliciter.

Je veux saluer également le travail qui est parfois celui de l'équilibriste pour faire coller dans un budget comme celui-ci les pourcentages, les ratios, les montants. C'est un exercice difficile et en même temps, c'est un exercice novateur puisque la présentation qui nous en a été faite, nous apparaît en effet beaucoup plus claire même s'il a fallu un peu de temps pour s'y habituer. Les quelques jours qui nous séparent de la réception du document à celui de la première commission, la commission des finances, est un peu court. Mais bon, la présentation que nous en a faite, le conseiller exécutif, Jean BIANCUCCI, nous a également beaucoup éclairés. Je dis cela sans aucune flagornerie.

C'est une situation, bien sûr, qui est difficile à prendre en compte dans sa globalité. C'est lié, on l'a dit au moment du DOB, au contexte international, européen, national et le contexte régional trouve sa part également dans ces difficultés.

La réponse, pour cela, doit être à la hauteur des enjeux et le budget primitif est un outil essentiel.

Le DOB, je l'évoquais, est encore dans nos mémoires. Vous parliez de trajectoires financières vertueuses, vous l'avez d'ailleurs repris, je m'inquiétais qu'elles ne soient plutôt celles de bonnes intentions parce que le problème de la stratégie et des moyens continu de se poser.

Une première remarque d'ordre général. Je vous le disais, la présentation est différente de celle des années précédentes, mais on peut s'en réjouir. Cette considération étant faite, je rappellerai que la lecture attentive du rapport du CESEC doit nous inspirer. Les conclusions qui ont été proposées sont à la fois pertinentes et il est conseillé de les suivre dans la plupart des cas, voire dans la totalité de ses propositions.

Une première évidence s'impose. Ce budget est proche de celui de 2019 avec des variations de ligne très faibles. Pour la troisième année consécutive, il est l'agrégation des budgets des trois collectivités qui ont fusionné. En cela, il n'a rien d'innovant.

On continue de recourir à l'emprunt pour près de 100 M€ par an en remboursant 40 M€ de capital, ce qui entraîne un accroissement de la dette.

Lorsqu'il n'est pas tiré à hauteur, comme en 2019, 20 M€ au lieu des 93 M€ prévus, ce sont des investissements prévus au budget qui ne sont pas réalisés. Sont-ils au mieux reportés, au pire annulés ? Vous nous éclairerez très certainement sur ces points.

Il faut rentrer malgré tout dans l'analyse des données chiffrées, même si l'heure n'est pas la plus propice pour la digestion de ces chiffres, on le sait, l'interprétation peut être différente surtout lorsque l'on évoque, tantôt des pourcentages, tantôt des montants.

Je vais essayer de ne pas être trop assommant avec les chiffres mais revenir sur quelques données qui me paraissent importantes.

L'épargne brute, élément de référence de la santé financière de la Collectivité, elle est affichée, je vais arrondir les chiffres, à un peu plus de 166 M€. Si on lit attentivement le tableau qui nous est proposé, on est plutôt à un peu moins de 163 M€, avec environ 8 M€ de produits exceptionnels, l'épargne brute est en diminution de 7,15 ou 5 %, selon la lecture que l'on en fait. L'épargne nette suit les mêmes variations. On est en dessous de l'objectif que l'on s'était fixé de 165 M€.

Comme pour les budgets précédents, la DCT sert de variable d'ajustement de l'épargne de la CDC. Les excédents dégagés par l'OTC auraient pu servir à autre chose, peut-être à diminuer les frais de transport sur le fret, le maritime, l'aérien, même si ça a été fait en partie, d'autres ont géré de la même manière. C'est quand même un constat.

Autre point intéressant à analyser, les soldes intermédiaires de gestion. En recettes, une très forte progression du produit des impôts, + 21 M€, qui compense largement, vous les avez évoqués, la diminution des produits de gestion courante, 10 M€.

Une reprise sur provisions de 2,039 M€, alors qu'en décembre 2019, vous nous présentez une dépense pour provisions de 5,2 M€. Est-ce là encore une variable d'ajustement ?

En dépenses, on relève une très forte hausse des dépenses à caractère général, + 7,7 M€ pratiquement, donc + 9 %, et surtout une augmentation de la masse salariale de plus de 13 M€, 6,34 %, fusion des collectivités oblige certes, mais avons-nous optimisé les compétences et les effets recherchés de la fusion ? On l'a sans doute

recherché, l'a-t-on obtenu ? C'est un temps long, on n'en prend pas visiblement tout à fait le chemin.

L'importance de la trajectoire, elle est souvent rappelée, mais on constate que le taux d'épargne brute diminue de près de 6 % et cela, malgré l'augmentation importante du produit de la fiscalité. Le niveau d'épargne nette diminue de 7 %, 131,7 M€, pour financer 317 M€ d'investissement réel. C'est 352 moins le remboursement en capital, c'est le véritable montant. Alors que vous proposez un emprunt de 96 M€, une augmentation des recettes de 3 M€. Il faudrait en réalité pratiquement 90 M€ de recettes autres pour boucler le budget d'investissement, si on devait le réaliser.

Nous saluons tous l'effort de refuser l'augmentation de la fiscalité. Je crois que chacun dans nos communes, nous essayons de faire la même chose sur les ménages. Je vous rappelle que c'était la dernière opportunité pour certaines de ces augmentations possibles.

Nous reconnaissons que pour partie, les nouvelles constructions, et vous savez combien notre groupe et l'ensemble des collègues sommes attentifs à une maîtrise de ces constructions. Je n'ouvre pas les portes à la spéculation, ces constructions, néanmoins, boostent le produit de ces taxes, 2 % par an, c'est énorme, ainsi que la majoration forfaitaire décidée par le Gouvernement qui représente 58 M€. Donc, la spéculation immobilière contribue fortement au bénéfice des 79 M€. Là encore, soyons attentifs mais lucides, ne nous vendons pas à la spéculation, ne nous enfermons pas pour autant totalement dans le dogme.

La CVAE, 46 M€. Elle croît pratiquement de 2 %. 3 % de frais de gestion sur la taxe foncière dont le volume augmente. Donc, la fiscalité indirecte y représente la moitié de nos recettes de fonctionnement, augmente de 16 M€, on passe de 520 à 536 M€, malgré certaines recettes, je le rappelle et vous l'avez fait vous-même, M. le conseiller exécutif, qui ont été retirées, mais compensées par d'autres recettes.

Dans ce souhait de décentralisation que nous défendons, ayons l'honnêteté de reconnaître que les recettes d'Etat sont importantes et particulièrement incidentes. Je le disais, les DMTO ont doublé en 5 ans, 79 M€, la TICP représente 100 M€. Elle augmente d'un peu plus de 4 %. Malgré une TVA à un taux plus intéressant que celui du continent, nous payons le carburant plus cher. Je m'arrête là dans l'évocation, mais on pourrait reprendre d'autres contributions. La part de l'Etat nous permet tant bien que mal d'équilibrer notre budget.

En dehors de la fiscalité, on le sait, le maintien de la contribution financière ne se dément pas, la DGF départementale, 107 M€, la DCT, je l'ai dit, 187 M€, excellent relais de trésorerie versée en février sur laquelle on récupère des excédents pour financer d'autres opérations.

La compensation de la réforme de la taxe professionnelle, 30 M€, les recettes sectorielles, plus de 90 M€, qui permettent à notre Collectivité d'intervenir dans différents domaines.

Donc, l'analyse des recettes de fonctionnement nous amène à relever la faiblesse des recettes d'investissement, notamment le FCTVA qui stagne aux alentours de 22 M€. C'est la preuve de la panne de nos investissements.

L'emprunt 2019, je le disais, tiré à 20 M€ explique en partie cette stagnation des investissements. Pour rappel, nous récupérons la TVA à 15,6 % pour une TVA qui est payée à 10 %. Comme dirait quelqu'un, pourvu que ça dure !

Reconnaissons que la difficulté de l'exercice en matière d'investissement, sera comme le dit le CESEC, de préparer la programmation à venir avec la baisse redoutée des programmes européens et l'espoir du maintien de l'aide de l'Etat au niveau du CPER et du plan d'investissements qui viendra se substituer au PEI. Mais, M. le Président, vous nous avez presque rassurés tout à l'heure, dans l'évocation des rapports qui sont entretenus avec le nouveau Préfet et les responsables du CPER.

En recettes propres à notre Collectivité, on aura 92,7 M€ en 2020 contre 92,6 en 2019, 100 000 € d'écart. Contre cela, un emprunt qui était de 93 M€ en 2019 et qui est programmé à 96 M€ en 2020, + 3 M€.

Je reviens encore une fois, vous avez mis en caractères gras, que la réalisation de l'emprunt n'a été faite qu'à hauteur de 20 M€. Je repose la question, faut-il sans réjouir si c'est le signe que l'on n'investit pas ?

La dette. Elle avait diminué entre 2018 et 2019. Elle augmente au 1^{er} janvier 2020 de 4,6 M€ pour arriver à 780 M€.

Les ratios nous positionnent favorablement par rapport à d'autres raisons, mais comparaison n'est pas raison. Le FCTVA est chez nous beaucoup plus favorable. Là où nous percevons 23 M€, ce serait 11,5 M€ qui seraient perçus dans une autre région. Cela impacte quand même les ratios, et tant mieux pour nous.

Reportons cela sur tous les exercices, aucune majorité comme celle-là, n'est épargnée, c'est le cas de le dire, on vous parle d'épargne, par ce constat.

Certes, les ratios, tant de l'épargne brute que l'annuité d'emprunts paraissent satisfaisants. Mais l'inquiétude vient aussi du fait que nous remboursons moins de capital que nous empruntons et que nous restons exposés au risque de la disparition d'un certain nombre d'avantages.

Si l'on poursuit l'analyse, on s'aperçoit que les charges à caractère général augmentent de 9,36 %, les charges de personnel de 6,34 %. Je reprends, certes la fusion, le GVT, mais là encore, le rapport sur les effectifs, vous nous l'avez promis, M. le Président, pourra nous apporter un éclairage attendu que les chiffres évoqués par notre ami et collègue Pierre GHIONGA, semblent vous interpeller.

La dotation pour provisions, 7,5 M€ en 2019, plus 5,2 M€ à la DM de fin d'année. La reprise de provisions est de 3,3 M€, alors qu'un contentieux de 80 M€ dont vous n'êtes pas responsable nous rapproche d'une issue inquiétante.

J'ai envie de vous dire qu'à l'inverse de la mandature qui avait hérité la première de ce contentieux, vous ne manquerez certainement pas de communiquer largement. Mais la vraie question, est-ce que nous sommes toujours dans le cadre de la sincérité budgétaire ?

Dans la répartition par chapitre, on constate une augmentation des services généraux, 13,65 %. Est-ce dû aux frais engendrés par la nécessité de déplacement des agents dans différents services, dans d'autres locaux, d'autres locations ? L'augmentation du poste sécurité, 36 %. Il doit certainement y avoir une raison pour que l'augmentation soit aussi forte.

En attendant, donc je reviens, le rapport promis sur les effectifs, on a constaté 4 311 postes, 79 de non titulaires dans la filière administratives, 101 de non titulaires dans la filière technique. Là encore, je suis sûr qu'on aura les explications attendues.

Je reviens au rapport du CESEC qui souligne des éléments, en tout cas la nécessité d'éléments qui permettraient de mieux appréhender les rapports entre les agences et les offices. Leurs dotations, 237,6 M€ qui représentent 25 % des dépenses réelles, 48 % des charges courantes. L'augmentation de cette dotation est globalement de 12,68 %. Ça me paraît énorme et c'est en tout cas beaucoup plus important que les frais de fonctionnement de la Collectivité de Corse. Mais là-aussi, on va sans doute nous le justifier.

Seul, je le note au passage, l'OTC ne bénéficie pas de cette augmentation, probablement parce que sa dotation est encadrée. Là encore, qu'en sera-t-il de l'impact de la SEMOP ?

On remarquera donc une baisse importante des subventions aux organismes publics de 18 %. Au passage, une augmentation aux personnes privées pour 434 000 €, vous voyez, les pourcentages et les euros, ça peut donner des lectures différentes, dans un contexte néanmoins de baisse globale de pratiquement de 12 %.

Enfin et pour conclure, je m'arrêterai un instant sur les autorisations d'engagement (AE). A hauteur de 493 M€, elles sont en baisse par rapport à 2019. Cela signifie que 40 % des crédits de paiement des budgets futurs sont pratiquement consommés d'avance.

Les autorisations de programme (AP) ont été évoquées, 411 M€, augmentent de manière importante par rapport à 2019 puisqu'elles étaient de 345 M€. Je me rappelle et nous l'avons tous dit et regretté malgré tout, peut-être tous fait, la maîtrise des AP, le nettoyage des AP est un exercice difficile. Cette hausse provient essentiellement de la ligne transport qui passe de 110 M€ en 2019 à 179 M€ en 2020. Elles devraient correspondre à de nouveaux projets routiers dont, s'ils sont évoqués, je ne doute pas qu'ils feront l'objet d'une belle communication. Cependant, ces AP à l'affichage important, ramenées à une déclinaison annuelle en matière de transport, je parle des routes bien sûr, cela donnerait a priori 45 M€ pour les anciennes routes départementales, 35 M€ pour les routes territoriales. On ne peut pas considérer que l'on ait fait un bond énorme dans l'investissement.

Les restes à réaliser sur les AP antérieures. Là encore, ils ne figurent pas dans nos documents, ils seront sans doute communiqués au BS. Mais peut-être, cela m'a-t-il échappé...

Je crains à la lecture de ces chiffres que le quota des AP dépasse les cinq années de crédits de paiement. Là, c'est peut-être un ratio qui n'est pas aussi favorable qu'on veut bien le dire.

Des intentions aux contraintes et/ou à la stratégie retenue, il y a un décalage qui vous fait découvrir tous les jours, M. le Président et chers collègues, un peu plus la réalité de la gestion d'une collectivité aussi importante.

Gardez en mémoire le rappel de la chambre régionale des comptes qui, en 2017, rappelait de la nécessité de contenir les charges sous peine d'obérer gravement la

capacité d'investissement et de fragiliser la situation financière de la Collectivité de Corse.

Le budget est l'outil financier de la Collectivité. Comme tout outil, le meilleur soit-il, celui qui le maîtrise doit le gérer harmonieusement et équitablement.

Je ne doute pas, M. le Président, que d'autres inclinaisons vous animent. Je suis même persuadé que vous êtes habité par ce souhait de gérer harmonieusement et équitablement. Aussi, permettez-moi d'évoquer a Corsica appaciata chè vò vulete, chè no vulemu tutti, et même si la période électorale n'est pas la plus propice, considérez qu'il n'y a pas d'un côté le bien, de l'autre côté le mauvais. Le bien-être, u benistà, est un objectif partagé par d'autres que la majorité, qu'il ait des héritages qu'il faut assumer et gérer, bons ou mauvais, mais nous en avons tous à des degrés divers. Stigmatiser n'est en rien utile à l'objectif avoué.

A ce titre et pour conclure, permettez-moi de convoquer une nouvelle fois le rapport du CESEC qui insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière à tous nos agents, je dis bien tous nos agents, pour que le sentiment d'appartenance à une même collectivité soit partagé. L'alignement des statuts n'est pas le seul moyen de reconnaissance. La reconnaissance de leurs compétences l'est encore plus. Notre plus belle richesse, ce sont nos ressources humaines, tout simplement, tous les agents, quel que soit leur grade, ou leur fonction. Je sais que vous saurez en tenir compte.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Félicitations, parce que vraiment dans les temps ! Y a-t-il d'autres interventions ? Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Madame la Présidente. Mon intervention sera plus courte que celle de mon prédécesseur.

J'ai eu l'occasion de me rendre compte que les chiffres à l'oral, c'était encore moins digeste qu'à l'écrit. Je vais donc faire quelque chose de beaucoup plus analytique et moins numérique.

Je voulais d'abord remercier le conseiller BIANCUCCI pour sa présentation. C'est un budget en continuité par rapport à l'année précédente dans le droit-fil des

orientations politiques de notre mandature et bien entendu, dans le droit fil des orientations budgétaires votées le mois dernier.

Il est donc logique que certains de mes commentaires ce soir ressemblent étrangement aux commentaires que j'ai pu faire le mois dernier.

Concernant les recettes de fonctionnement, la majeure partie vient de la fiscalité. Notre sentiment sur le dynamisme de cet axe est mitigé. En effet, nous pourrions nous réjouir de leur augmentation et donc, de l'augmentation des recettes qui va avec, mais la nature des taxes qui augmentent, nous semble préoccupante. La taxe sur le tabac, par exemple, augmente de 12 M€, celle sur les produits énergétiques de 4 M€, les droits de mutation à titre onéreux déjà largement supérieurs à la moyenne française augmentent encore de 1 M€. Ces augmentations sont de vrais indicateurs sociétaux et pour nous, ils ne sont pas révélateurs de la société que nous souhaitons pour la Corse.

Les décisions politiques que nous avons prises et les orientations que nous avons choisies en matière de santé publique, d'environnement, de foncier et plus largement, de réduction de la fracture sociale ont vocation à faire baisser ces postes de recettes. En tout cas, c'est ce qu'on souhaite.

Il est donc urgent d'entamer une réflexion sur de nouvelles sources de recettes, comme nous l'avons déjà souligné au moment du débat d'orientations budgétaires. Pour nous, la seule solution est une fiscalité adaptée, autrement dit, une autonomie fiscale.

Concernant les dépenses, nous constatons que toutes les politiques y mettent du leur pour respecter le contrat d'une augmentation inférieure à 1,2 %. La trajectoire de maîtrise des dépenses est respectée à la fois par la Collectivité et par tous ces agences et offices.

Je ne détaillerai pas les politiques une à une, un axe après l'autre dans un inventaire à la Prévert, j'ai peur de perdre mes camarades en route et notre public. Je noterai seulement 3 points qui me semblent révélateurs de nos volontés et du respect de nos engagements.

D'abord, dans le domaine des routes, on remarque une baisse de 3 M€ de fonctionnement et une hausse de 3 M€ en investissement qui, à notre sens, dénotent de notre volonté de mettre fin à une politique de simple gestion pour une vraie politique de projets structurants.

Ensuite, une augmentation de 6 M€ des crédits de fonctionnement pour l'environnement, notamment la gestion des espaces protégés et la fréquentation, et une augmentation de 3 M€ en AP pour la politique de l'eau, première étape du plan « Acqua nostra 2050 » qui montre une réelle réflexion concernant la gestion de l'eau. Ces deux points prouvent, s'il en était besoin, l'intérêt particulier que nous portons à la question environnementale, conformément à la déclaration d'urgence climatique et environnementale que nous avons votée à la fin de l'année dernière.

Monsieur le conseiller exécutif, vous remercie de cette présentation, remercie l'ensemble du Conseil exécutif ainsi que l'administration de la Collectivité pour la présentation de ce budget et vous souhaite une bonne année dans la réalisation de ce budget.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement parce qu'on commence à se remettre de tous ces chiffres et ces explications à cette heure-ci, mais nous essayons d'être performants et résumer le mieux possible la situation telle que nous la ressentons avec à l'appui des chiffres. Mais je ne serai pas très précis et je ne rentrerai pas trop les détails. Je crois que vous en avez suffisamment eus aujourd'hui.

Tout d'abord, je m'associerai aux remerciements dans le cadre de ces incendies dont la Corse est frappée puisqu'on a présenté un rapport sur la biodiversité. On connaît aujourd'hui les problématiques de notre île, les incendies et particulièrement les déchets. Je voudrais aussi remercier tous les acteurs, toutes les personnes qui se sont investis, les populations aussi et surtout les renforts venant, j'oserais dire, du « pays ami ». Il faut les remercier aussi. S'ils sont là quand on en a besoin, c'est la moindre des choses, ne les oublions pas puisqu'ils viennent éteindre le feu. Je le fais à mon tour.

Le budget, 1,3 milliard globalement, j'arrondis. Des recettes stables, une fiscalité qui représente 60 % des recettes, quand même aussi un recul significatif des recettes sectorielles, ce qui est un peu inquiétant et qui aura inévitablement une incidence non négligeable sur les politiques publiques.

Un taux d'épargne net, je ne vais pas revenir sur l'épargne brute pour faire des raccourcis, 231 M€. On peut être satisfait de ces ratios comme la durée de désendettement. Nous avons aussi en termes de dépenses, des charges à caractère général qui augmentent significativement et surtout, des charges de personnels au 012 qui augmentent de 14 M€, 6,35 %. Cela a été dit.

Sur les effectifs, je ne vais pas m'étaler et je ne voudrais pas polémiquer, je ne suis pas nourri de mauvaise foi, mais constat est fait et ça a été dit en commission des finances. Je voudrais juste corriger le rapport où je me réjouissais quand même de la stabilité des effectifs. Donc, s'ils sont stables, ils n'ont ni diminué, ni augmenté. Mais en contrepartie, j'avais souligné qu'il y avait eu en moyenne à peu près 150 départs, en 2018 et 150 en 2019. Ce qui fait donc que si on est stable, c'est que quelque part sur les deux années, c'est 300 postes qui ont été pourvus, globalement. Donc, rien de nouveau sous le soleil.

Quand je dis ça, rien de nouveau dans ce budget. C'est la même chose que l'année dernière, si ce n'est qu'avec mon grand fairplay, je voudrais saluer cette nouvelle présentation, saluer les personnels parce qu'effectivement, beaucoup plus lisible, et beaucoup plus de plaisir à le lire, à l'étudier. En plus, il y a moins de coquilles que les années précédentes. Même si j'en ai relevé quelques-unes, je n'en parlerai pas.

En investissement, et d'ailleurs ce que je vais dire est rappelé par le CESEC dans son rapport, les recettes d'investissement sont de 93 M€ qui sont aussi stables par rapport à 2019 et 70 M€ de recettes sectorielles qui sont, je le dis encore une fois, constituées à 60 % par des financements d'Etat et 12 % de crédits européens. Inévitablement, pour réaliser 300 M€ d'investissement, nous avons recours à l'emprunt. J'avais fait déjà mes observations et je ne vais pas y revenir, on a tendance au BP à mettre un emprunt surévalué. Je suis heureux d'entendre dire que le budget est en équilibre, bien heureusement, je crois que c'en est même une obligation, c'est un minimum. Ensuite, au CA, on réduit en disant, « nous n'avons pas consommé ». C'est une pratique, elle est ce qu'elle est, je veux la souligner, nous ne sommes pas dupes non plus.

Le rapport fonctionnement/investissement n'a pas changé. On est toujours dans le même ratio, rien n'a évolué de plus dans le bon sens, 75 % en fonctionnement, 25 % en investissement.

Je voudrais dire aujourd'hui, quand j'entends dire que l'agrégation des 3 budgets des 3 collectivités, aujourd'hui, il y a quelque chose d'extraordinaire, c'est transcendant, j'oserais dire qu'il n'y a pas de plus-value. A la marge, peut-être, un petit différentiel, mais rien d'extraordinaire. Quand on additionne l'investissement

des 3 collectivités, eh bien aujourd'hui, en réalisé et pas en prévisionnel, il n'y a rien d'extraordinaire, je dis bien en réalisé, il n'y a rien de plus. Donc, je considère qu'aujourd'hui, on n'a pas de plus-value.

Et quand bien même, aujourd'hui, puisqu'on considère que nous avons une bonne trajectoire financière et on peut l'entendre, que nous avons de très ratios et que notre région se porte bien financièrement, pourquoi ne pas investir plus ou pourquoi ne pas provisionner plus avec les risques de contentieux ? Je ne veux pas préjuger, je m'étais déjà exprimé, pourquoi nous ne provisionnons que 5 M€ puisque c'est peut-être 84 M€ qui nous attendent. Nous en avons les moyens et la possibilité. Pourquoi ne pas faire les deux, investir un peu plus et provisionner un peu plus ? Je rejoins un peu dans ces propos, ce qui a été abordé très brièvement par François ORLANDI puisque le risque est là. Mais, comme vous le savez, M. le Président, je ne m'aventure jamais à faire des commentaires sur les décisions de justice. J'en prends acte, comme vous le dites si bien, et je le fais dans tous les domaines. Je ne veux pas aujourd'hui m'avancer dans ce domaine-là.

Au niveau de la dette, 780 M€, une augmentation de 5 M€ de la dette par rapport à 2019, effectivement, avec un emprunt d'équilibre de 96 M€. Voilà la situation.

Globalement, moi, aujourd'hui, j'ai presque envie de vous dire *repetita bis* par rapport à l'année dernière, de bonnes intentions, concrètement une traduction qui a du mal à se mettre en place, et pour rejoindre Pierre GHIONGA, pour dire qu'on ne voit pas tout à fait la stratégie ou le fil conducteur, ou le changement majeur aujourd'hui dans ce budget qui est, il faut le dire, avant tout un acte politique.

Voilà ce que je voulais dire de manière globale. Rien de plus, si ce n'est que d'avoir des précisions et espérer peut-être dans l'avenir avoir d'autres façons d'aborder les choses.

Ceci dit, et je le répète encore, il n'est pas question pour nous d'avoir un œil malveillant, bien au contraire, nous souhaitons pour la Corse et pour les Corses que notre Collectivité fonctionne, fonctionne bien. Nous avons dit qu'il y avait des difficultés, vous les avez suffisamment mises en avant, apparemment elles semblent surmontées. On veut surtout dire que nous sommes là pour réussir tous ensemble et si nous faisons, c'est pour cela qu'il faut qu'il n'y ait rien de personnel, il n'y a pas d'attaques, si nous faisons des observations, si nous faisons certaines fois des mises en garde, c'est justement pour que ça aille mieux, pour aller de l'avant et non pas pour saboter les choses, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Bien au contraire ! Mais soyons très vigilants surtout dans les années à venir.

Je terminerai très rapidement sur la note un peu moins sympathique qui est l'inquiétude de la crise que nous vivons aujourd'hui concernant les déchets. Tout à l'heure, nous évoquions en commission, et je l'avais prédit, M. le Président de l'office de l'environnement, d'autres maires s'en inquiétaient, d'autres membres d'intercommunalités, aujourd'hui la situation est grave. Il y a urgence ! Sans être sarcastique, je le dis, il y a longtemps qu'il y a urgence. Aujourd'hui, on va voter, on va faire des choses, mais le temps que les choses se mettent en place, ça va prendre du temps et nous ne serons pas au rendez-vous.

J'alerte aujourd'hui notre Assemblée, de manière solennelle. Les EPCI, les intercommunalités, les communes de fait, au regard du nouveau règlement d'aide aux communes, inévitablement ont perdu pour certaines une grande partie, 10 à 20 % de taux de subventions.

Pour les intercommunalités, beaucoup d'argent engagé en termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Aujourd'hui, ce qu'il faut payer en plus, c'est la dette supplémentaire et le surcoût des crises. Les deux cumulés, ce sont les intercommunalités qui vont le payer. Je le dis, je ne le souhaite pas, encore une fois, mais je m'en étais exprimé il y a déjà trois ou quatre ans, au moment du vote du plan de mai 2016, ce qui va se passer, ce qui se passe et ce qui se passera d'ici l'année 2020, pour ceux qui voteront les budgets, et l'année 2021, c'est que les intercommunalités n'auront plus les moyens. Elles auront recours à la fiscalité et ça sera en plus pour les ménages et pour les Corses.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Autre intervention ? Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, mes chers amis,

A mon tour, en préambule je souhaiterais dire un mot par rapport aux terribles incendies que nous venons de vivre sur notre territoire. A mon tour, je remercierai tous les acteurs sans oublier personne. Mais je reprendrai les propos de François ORLANDI, il a terminé son intervention en disant « la plus belle richesse que nous avons est la ressource humaine ». En tant que Président du SIS, le côté affectif que je peux apporter

à i nostri spinghji fochi, je peux vous dire qu'ils ont été à la hauteur des enjeux du commandement au terrain et qu'ils continuent encore aujourd'hui, sans relâche, à travailler sur site, avec leurs homologues continentaux pour que ce feu-là s'arrête, notamment celui de Quenza, au même titre que tous les autres.

Pour ma part, je retiendrai 2 points sur les incendies.

Le premier point, nous avons pratiqué une toute première, puisque nous avons mis en place un commandement alterné, c'est-à-dire qu'avec nos homologues ajacciens, nous avons pris le commandement du PC un jour oui, un jour non. Je peux vous dire que le travail a été de haute qualité et remarquable. Au-delà de ça, je peux vous dire aussi que nous allons partager les coûts, parce que là aussi, il y a véritablement un investissement et un coût financier extrêmement important.

Le deuxième point que je voulais aborder avec vous, c'est bien évidemment d'attirer votre attention sur la manière dont nous avons à gérer les SIS aujourd'hui. Le dérèglement climatique nous amène à nous poser la question d'une réponse opérationnelle hivernale. Je crois que l'on va devoir repenser notre manière de mettre en oeuvre cette politique-là et nous allons être attentifs aux choses.

Par ailleurs, le troisième point qu'il me semble urgent d'aborder aussi, qui nous amènera probablement à réfléchir la manière à conventionner les choses. Mais je terminerai en vous disant que les deux SIS de Corse, qui ne font plus qu'un pour moi aujourd'hui, seront confrontés demain à des exercices budgétaires difficiles, impactés par les facteurs externes que vous devez forcément intégrer.

J'en ai terminé pour cette partie-là et je réitère mes mots, c'est un hommage véritablement appuyé que je tiens à rendre à tutti i nostri spinghji fochi è à tutti l'altri, à tutti quelli chì si sò impegnati pè puddè spegne tutti ssi fochi.

Je remercierai maintenant, bien évidemment nos services d'avoir concocter un budget une fois de plus à la hauteur des enjeux. Je crois que je vais essayer de le reprendre à ma manière, de manière simple, Jean a été suffisamment précis sur les différentes thématiques qu'il a abordées.

Je voudrais simplement vous dire que bien évidemment, notre budget primitif est proposé cette année pour 1,289 milliard, bien évidemment ça renforce les grandes orientations stratégiques que nous avons à conduire ensemble.

Nous avons bien évidemment intégré, et Jean l'a rappelé, je crois même qu'il a qualifié de défi, le passage à la Collectivité unique, et tout un chacun ici peut se rendre

compte qu'au-delà du défi, c'est un vrai combat quotidien. Même si la cour des comptes a voulu nous éclairer en nous expliquant que ça serait long et coûteux, on les remercie, on s'en est rendu compte et on continue de travailler pour que les choses se passent le mieux du monde.

Nous avons des contraintes, vous l'avez dit, ce fameux pacte de Cahors qui nous impose à rester dans une enveloppe budgétaire afin d'être précis sur notre gestion financière. Je crois qu'on y arrive puisqu'on fait partie des collectivités qui restent dans les seuils qui nous sont effectivement imposés aujourd'hui.

Enfin, je ne surprendrai personne en allant tout de suite chercher dans ce que vous avez construit, les programmes européens : j'ai un véritable attachement aux programmes européens et l'année 2020 sera une étape importante pour ne pas dire décisive. Elle s'inscrit dans un cadre prudentiel qui va nous permettre de continuer à construire notre programme 2021/2027. Ce programme d'investissements structurants doit prendre la suite du PEI et c'est extrêmement important, on doit y être tous très vigilants.

Enfin, un budget primitif qui affiche des dépenses réelles en évolution de 0,9 % et qui vont nous ramener à nous poser la question de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent, c'est vrai, de 1,46 %, avec une inscription de 937 M€. La stabilité des dépenses d'investissement que nous avons inscrite pour 352 M€, une évolution de 0,77 % des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2019 et une dépense de recettes réelles d'investissement de 1,74 point.

Enfin, j'attacherai comme d'habitude j'ai envie de vous dire, une importance toute particulière sur les ratios de la Collectivité de Corse. Ils sont quand même, à mon sens, l'indicateur fort qui nous permet en tous les cas de construire les choses. Je crois même que M. ORLANDI les a qualifiés de conformes. Donc, s'ils sont conformes, ils vont nous permettre de continuer de déployer les choses de manière intéressante pour garantir les années à venir.

Je ne vais pas répéter, le taux d'épargne est très intéressant à 15,23, une épargne brute à 166 M€, une épargne nette à 131 M€ et une capacité de désendettement à 4,69 années. Donc, tous ces éléments-là nous confortent dans notre position et m'appellent à dire que les choses sont plutôt maîtrisées.

Effectivement, tout un chacun a expliqué les inquiétudes à avoir sur les différents fiscalités que nous avons dans nos murs et notamment la fiscalité du tabac. Mais le Président s'en est expliqué tout à l'heure et je crois qu'on doit être attentifs parce qu'il risque d'y avoir un appel d'air au moment de la mise à parité des prix. Pour

les trois années à venir, il va falloir que l'on travaille de manière intelligente pour essayer de mettre en place, ce qu'a évoqué le Président de l'Exécutif de Corse, un contrat d'accompagnement.

D'ailleurs, lorsque vous parliez de santé tout à l'heure, à mon tour je voudrais y apporter une touche particulière. Si l'on veut contribuer à ce que les choses se fassent de manière intelligente, c'est peut-être dans la prévention et dans la communication que la CDC a un rôle à jouer au niveau du tabac. Je refermerai cette parenthèse.

Ce qui m'amène maintenant à vous dire que le recours à l'emprunt était sensiblement équivalent à celui de 2019, je crois que tout le monde s'est exprimé sur le sujet. La dette de la Collectivité, je l'ai évoquée aussi, je n'y reviendrai pas. Je ne rentrerai pas dans un détail précis de la programmation financière, je crois que Jean BIANCUCCI l'a fait parfaitement bien.

Je voulais dire au Président de l'Exécutif, que bien évidemment, le groupe « Femu a Corsica » votera ce budget au-delà de la conformité de ce qu'il est, mais des ambitions que nous avons à mettre en œuvre pour les années à venir.

À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Une autre intervention, Paul LEONETTI.

M. Paul LEONETTI

Beaucoup de chiffres. Je ne vais pas évidemment en citer d'autres. Les analyses ont été proposées, différentes. Il y a un satisfecit de la majorité. L'effort est considérable et le budget est extrêmement contraint, on le voit. On a une évolution de la fiscalité qui nous paraît favorable et en même temps, une augmentation considérable de nos charges et la prudence qui est évoquée, qui est répétée et souvent rappelée par d'autres rapporteurs, par Guy à l'instant, etc., s'impose. Cette prudence nous est imposée, c'est une contrainte, nous sommes obligés de nous contenir dans ce budget. Nos ambitions sont modestes. Pour une fois, je trouve dans le budget, une ligne de force. Je vais la citer. Evidemment, que nous avons une nécessité d'un statut fiscal adapté. La démonstration est faite depuis des années.

La perte de taxe foncière sur les propriétés bâties. Certes, paradoxe total de ces propriétés et cette problématique : davantage de constructions, davantage de taxes, davantage de recettes. Aujourd'hui, le Gouvernement renonce à la taxe d'habitations et

on s'aperçoit, au moment où on va perdre ces taxes, qu'elles augmentent partout en France et que c'est une part importante des futures recettes fiscales. Comment ne pourrait-elle pas nous revenir ?

Le tabac par exemple, certes, c'est un impératif de santé. Moi-même, je rejoins tout à fait mon ami GHIONGA, je ne souhaite pas qu'on continue à se battre pour un différentiel de tabac, mais la recette, pourquoi ne reste-t-elle pas en Corse ? Nous pouvons comprendre que l'alignement sur le tarif du tabac continental se fasse dans un délai bien plus court que celui qui nous est proposé. Mais ce différentiel de recettes est considérable, pourquoi devrait-il nous échapper ? Nous avons besoin de ces nouvelles recettes. Il est impératif que la Corse dispose d'un régime fiscal particulier. La démonstration en est faite tout au long des chiffres qu'on a égrenés ce soir.

Les dépenses. Il y quand même, je le disais tout à l'heure, la manifestation d'une volonté véritable dans ce budget primitif. En matière d'habitat, on a fait un effort de dotations considérable. L'habitat inclusif qui avait été proposé et défendu par ma voisine, « Una casa per tutti » avec un effort considérable qui se tourne vers l'intérieur de l'île et qui peut aider des jeunes couples à s'installer et à y travailler.

En social, l'effort est considérable, 15 % du budget, soit 180 M€ cet effort social, il est en augmentation de 1,5, c'est une part énorme ! La population vieillit, ces contraintes vont demeurer, ce sera plus lourd dans un an, encore plus lourd dans 5 ans, il va bien falloir là-aussi mettre des recettes en face de cette problématique qui va nous poursuivre.

Je parlais de l'environnement, l'environnement c'est le cœur de notre combat. En environnement, les nationalistes ont fait de l'ombre aux écologistes en Corse parce que depuis 40 ans, c'est leur préoccupation essentielle. Nous réservons 5 % de ce budget à l'environnement, c'est un effort, il est insuffisant, on aimerait tellement le voir multiplier par deux. Certaines régions de France l'ont porté à 15 %, elles n'ont pas les charges que nous avons, voilà.

Alors, sur ces 57 M€ que nous réservons à l'environnement, à l'heure de l'urgence climatique, les incendies désastreux que nous avons vécus, ces jours prochains d'ailleurs une tempête qui risque de les raviver, je ne le souhaite pas, enfin ça menace, avant 24 h, on risque de voir repartir ces feux.

Donc là l'effort important est encore si modeste par rapport à l'ambitieux rapport 44 que nous avons détaillé tout à l'heure, et qui est porteur de tellement d'espoir, d'investissement, de savoir-faire, de développement technologique, de

l'accompagnement, de la formation en adéquation avec nos soucis d'environnement, nous pourrions devenir ici une plate-forme d'expertise en matière d'environnement, une référence européenne, mais avec quels moyens ? Ils sont si limités, nous sommes tellement étranglés.

La prudence dont je parlais tout à l'heure, et je vais finir avec cette notion de prudence, nous n'avons pas pu, comment pourrais-je dire, nous préserver du risque majeur de la pénalité qui concerne Corsica Ferries, nous n'avons pas les moyens de nous protéger de ce risque majeur, sinon on déséquilibre considérablement notre budget. Cette contrainte est effrayante pour moi, c'est-à-dire que nous n'avons même pas les moyens d'être prudents, nous n'avons pas les moyens de la même façon qu'un père de famille dont la paye suffit à peine à équilibrer son budget, qui n'a peut-être pas les moyens de payer une complémentaire de santé. Eh bien, nous on n'a pas eu les moyens de nous préserver de cette catastrophe.

Alors, je pense véritablement qu'il faut continuer à exiger de l'Etat et à faire partager à tous les élus de cette Assemblée, que la Corse en matière de fiscalité a besoin d'une exception, et ça on le répète, et ce n'est pas, comment pourrais-je dire, sans argument, ce n'est pas un caprice d'une collectivité particulièrement dépensière. Alors, elle a fait la démonstration justement de la maîtrise de son budget, elle a fait la démonstration avec des contraintes incroyables, avec les obligations que nous avons subies ces trois dernières années de rester dans les cordes, mais on n'a plus les moyens de l'action.

Donc, battons-nous pour ce statut fiscal, tous ensemble, on a tous à y gagner.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, cher collègue. Valérie BOZZI, vous avez la parole, il vous reste quelques minutes.

Mme Valérie BOZZI

Je ne serai pas très longue de toute façon, merci Mme la Présidente.

Simplement quelques observations, quatre points, puisque l'analyse globale a été faite très brillamment par mes collègues.

Donc moi j'ai une satisfaction et quelques regrets, voire une inquiétude.

D'abord une satisfaction, je constate que les projets d'aménagement important qui avait été votés par le CD 2A sont maintenus, et ça je trouve que c'est une très bonne chose puisque ce sont des beaux projets, et notamment l'aménagement de la Tour de Capitello, qui est, je trouve, un bâtiment majeur du golfe d'Ajaccio et il est important de la mettre en valeur, c'est le point de rencontre des communes de Cauro, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ajaccio et Grosetto-Prugno. Donc, je vous félicite pour ce très beau projet qui j'espère verra le jour très prochainement.

J'ai un petit regret concernant les transports de voyageurs réguliers non-urbains, je constate qu'il y a 10 lignes et 6 estivales, ça me semble peu et je vois qu'il n'y aucune volonté de développer ces transports. Cela me semble regrettable, en tout cas il faudrait peut-être travailler à développer certaines lignes, c'est un manque pour notre territoire. Il faudrait réduire les déplacements en voitures, et ça permettrait de lutter contre l'isolement de certains territoires. Donc, je pense qu'il faudrait travailler sur ce secteur en particulier

Concernant les déchets, ça été dit par Xavier tout à l'heure, effectivement rien de concret, encore une fois, pour sortir de la crise qui s'annonce encore plus sévère dans les prochains mois. Donc, une grande inquiétude des intercommunalités.

Et par contre, il y a 2 600 000 € pour une déchèterie qui concerne les déchets dangereux, donc je ne sais pas à quoi ça correspond. Donc si vous avez des précisions, puisque sauf erreur, nous n'avons pas voté le plan régional des déchets dangereux que nous devons d'ailleurs voter, qui est une obligation, mais du coup je ne connais pas ce projet. Donc, peut-être des précisions à nous apporter.

Et enfin, une inquiétude, plutôt à mon sens une illégalité, j'ai trouvé qu'il y avait pour l'agence de l'urbanisme la volonté de recruter deux CDD pour la réalisation du SCOT de Balagne. Alors, à mon avis, ça me semble compliqué puisque ça n'est pas de la compétence, même s'il y a une délibération, par exemple la communauté de communes de la Pieve d'Ornano a la compétence SCOT et c'est nous qui allons recruter un agent pour réaliser ce SCOT, comme la CAPA d'ailleurs, je crois. C'est un poste qui est d'ailleurs financé par des fonds d'Etat. Donc voilà, il me semble une incompatibilité à ce niveau-là.

Donc voilà les quelques questions et observations que je pouvais apporter sur ce budget. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Donc, qui demande la parole ?

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, très vite, juste une petite question relative aux amendements qui avaient été évoqués en commission des finances, mais qu'on n'a pas encore.

Le Président SIMEONI

Je vais vous les présenter, et on distribue, si vous en êtes d'accord.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Jean-Charles ORSUCCI, une minute.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vois que vous êtes attentive, je vais essayer de rester dans les limites, mais je pense que vais faire un petit peu plus long.

Je m'excuse, le seul souci que nous avons dans cette institution, c'est que François ORLANDI a interpellé l'Exécutif sur un certain nombre d'éclaircissements que nous allons avoir, mais je doute fort que derrière je puisse reprendre la parole pour donner une explication de vote concernant notre groupe. Alors, je voudrais le faire. Je vais expliquer ce que va faire notre groupe, ça me paraît intéressant, même si je suis certain que les réponses que va faire Jean BIANCUCCI le seront aussi.

Je voulais juste vous dire que notre groupe a pris donc la décision, après avoir longuement débattu hier soir et cet après-midi, entre le fait de voter contre ce budget et le fait de nous abstenir, comme nous l'avons fait à deux reprises. Nous avons décidé de continuer à prendre de la hauteur, nous avons décidé d'ailleurs de continuer à nous abstenir, aujourd'hui nous allons nous abstenir sur ce budget, pourquoi ? Je voudrais le dire.

Premièrement je remarque, j'ai entendu des interventions dans la bouche de membres de la majorité, il y a eu des critiques, comme quoi on est sûr qu'ils vont pouvoir voter, il y a eu des critiques plus dures que celles qu'a formulées notre ami François ORLANDI. Et sur les critiques qui ont été formulées, j'aurais tendant à dire

que nous sommes plutôt à suivre l'Exécutif dans ses propositions, parce que je crois qu'il n'a pas trop de marges de manœuvre en réalité.

On aurait pu voter contre si, comme c'est de coutume, y compris dans cet hémicycle, nous mettions ici, aujourd'hui, les contingences d'élections municipales et locales.

Vous voyez dans notre groupe, alors je ne parle pas à titre personnel, je n'ai pas identifié pour l'instant d'opposition, donc n'y voyez rien de Bonifacien, mais je le dis très clairement, me tournant vers mon ami Cathy COGNETTI entre autres, nous aurions pu à ce titre marquer une défiance vis-à-vis de l'Exécutif. On aurait pu le faire d'autant plus volontiers, que quand je me retourne encore vers Cathy COGNETTI, que je regarde son opposition, je me souviens de mots qui n'étaient pas assez durs dans la bouche d'une de ses principales opposantes, qui me reprochait d'avoir fait perdre Paul GIACOBBI un soir de décembre 2015 au profit de la majorité territoriale. Comme quoi, il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis. Mais ça, je voulais au moins avoir le plaisir de pouvoir le dire aujourd'hui.

Donc nous, nous allons prendre de la hauteur et c'est pour ça que nous allons essayer d'être cohérents avec ce nous faisons depuis trois ans dans cet hémicycle, et nous allons encore une fois, à travers l'encouragement qui doit être le nôtre vis-à-vis de la volonté affichée par l'Exécutif territoriale, de la volonté affichée par le Préfet de région, et nous allons continuer dans notre rôle qui est souvent très difficile, très périlleux, de mettre de l'huile dans les rouages entre Paris et la Corse, et nous allons le faire notamment en nous abstenant.

Nous allons le faire mais étant fiers déjà de ce qui a été réalisé sur, par exemple, le rapprochement des prisonniers, même si nous voulons aller encore plus loin ; sur ce qui a été fait vis-à-vis des enfants malades, et là-aussi nous nous en félicitons ; sur ce qui a été fait aujourd'hui, je le dis en regardant Lauda qui nous a rejoints, le Président l'a dit, ce n'est pas un jour lambda aujourd'hui, aujourd'hui c'est une grande victoire du peuple corse, partie prenante de cette nation qu'est la République française. C'est une grande victoire que nous avons obtenue, certes grâce à l'engagement magnifique de notre ami Michel CASTELANNI, mais grâce à l'engagement de toutes les personnes qui sont ici dans cet hémicycle et de tous ceux qui ont œuvré pour que cela puisse être fait.

Je le dis parce que vous avez tendance dans la majorité à minimiser certaine fois vos victoires, je dirai que celle-ci, avec d'autres, elle est importante, elle est même capitale pour nous, elle fait partie des signes forts.

Et, c'est dans cet esprit-là que nous avons choisi de nous abstenir sur le budget qui nous est présenté.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, donc la parole est à l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

J'ai écouté avec satisfaction les points de vue qui ont été développés par les uns et les autres, si je me laissais un peu aller, je dirai que le printemps arrive, il est de bon augure.

Mais bien entendu au-delà des propos qui ont été tenus par les uns et par les autres, il y a, qu'on le veuille ou non, la prise en compte de réelles difficultés de gestion. Je crois que dans les interventions qu'il y a eu, d'une manière transversale, c'est un élément que l'on peut prendre en compte.

Deuxième chose, il y a aussi cette nécessité de revoir les recettes, et notamment celles qui proviennent des tabacs, relativement au développement durable, mais vous le savez, on partage cette exigence et cette nécessité.

Je vais en venir directement à chacune des interventions, j'ai essayé de noter, mais c'est difficile.

Pour ce qui concerne l'intervention de Pierre GHIONGA, Pierre GHIONGA a été clair comme d'habitude, il a dit : moi je m'abstiens et ensuite il a décliné pourquoi il s'abstenait. On peut comprendre, c'est relativement simple, ça été relativement court, est-ce que l'on peut faire mieux pour la langue Corse ? Pourquoi pas ! En tout cas, moi j'en prends le pari, je pense qu'on doit faire mieux et on fera mieux dans les années qui viennent. Donc, je pense que c'est une critique que je prends de manière positive, si tu permets Pierre.

Concernant le développement durable, j'ai répondu.

Et je vais en venir à François ORLANDI, mon ami François. Je ne partage pas, je dois le dire, la même lecture du rapport du CESEC. J'ai été au CESEC, j'ai rapporté devant eux, j'ai eu les commissaires qui m'ont interpellé sur un certain nombre de sujets, d'ailleurs il en est fait état dans le rapport, mais le rapport est une belle

analyse, je dois le dire, du budget et des propositions de budget qu'on a faites, mais on trouve dans le rapport beaucoup d'éléments extrêmement positifs. Tu le sais.

Après, on va dire « oui, mais, on n'a pas assez de ressources au niveau du FC TVA, et ça démontre que... ». Mais, le problème c'est que là, on est dans une dimension quasi mécanique, plus on investit, plus on va récupérer de FC TVA, etc.

Alors, est-ce qu'il faut aller au-delà de cette volonté et de cette manière de faire prudentielle qui est la nôtre ? Ecoutez, je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à la hauteur de la situation en essayant de maintenir le même niveau d'engagement concernant les investissements. Maintenant, vous le savez, si on va au-delà, ça veut dire que l'on va avoir un emprunt qui va augmenter. Et, bien entendu, je vais en arriver à la suggestion tout à l'heure de Xavier LACOMBE, c'est une manière de faire, ça peut-être une manière de faire. Donc, c'est un élément que l'on doit mettre à la réflexion. Mais en l'état actuel des ressources, je ne pense pas véritablement que ce soit judicieux.

L'épargne brute, c'est un élément et ça me permet de répondre à d'autres intervenants, l'épargne brute, donc vous le savez, vous savez pourquoi elle est impactée. Vous savez aussi qu'on n'a pas pu intégrer dans des éléments comptables la question de la DCT, je m'en suis expliqué tout à l'heure. Mais les arguments que vous développez, ne tiennent pas compte des neutralisations qui sont expliquées page 8 du document, concernant à la fois les 14 M€ de l'OTC et puis ce qui concerne l'allègement d'emprunt pour ce qui concerne à la fois 2019 et 2020.

Nous avons aujourd'hui, après un retraitement, je le dis bien, en comptant les éléments que je vous ai apportés tout à l'heure concernant les 14 M€ d'emprunt, les 2 M€ d'allègement, on a en fait un ratio qui va s'établir à 4,18 %.

Donc là, on ne fait pas tout à fait les mêmes comptes. Cela veut dire simplement que l'on maintient le cap et on est dans la norme véritablement concernant les ratios.

Donc je vais aller très vite.

Je remercie Mme BOZZI, notamment qui a souligné le fait que l'on a maintenu les engagements qui avaient été pris, mais je crois qu'on l'a fait de manière générale parce qu'il s'agit aussi de la continuation de l'action publique. Donc, il n'y a aucun problème là-dessus, vous l'auriez fait aussi, je pense. Donc là, il n'y a rien à dire.

L'inquiétude que vous pouvez avoir concernant les déchets, elle est la nôtre aussi, je pense que c'est quelque chose de partagé. Par contre, il y a un élément sur

lequel je suis obligé de vous répondre, il ne s'agit pas des déchets dangereux, mais des déchets non-dangereux. Donc, c'est vrai que l'interprétation qu'on peut en faire peut être différente.

Ce qu'a dit Anne, il y a aussi des éléments de réajustement qu'elle a apportés que nous pouvons partager, qui sont des éléments de critique positive, il n'y a aucun problème. Mais, encore une fois, on a essayé de faire du mieux possible, sachant que la tâche est difficile.

Paul LEONETTI, je peux le comprendre, on partage ce raisonnement, il a démontré finalement qu'on avait très peu de moyens, qu'il était difficile de répondre aux sollicitations, et puis il a dit, et nous sommes d'accord, il faut qu'on aille vers une autonomie fiscale, vers un statut fiscal et vers des moyens propres dont pourrait se doter la Corse.

Je n'ai pas volontairement répondu à la critique de François ORLANDI point par point, parce qu'il faudrait revenir à l'exposé que j'ai fait tout à l'heure et je crois qu'à cette heure-ci, ça n'est plus de saison. Donc éventuellement, on peut poursuivre, François, cette discussion post session, il n'y a aucun problème.

Sur les éléments concernant la spéculation immobilière, vous connaissez notre point de vue je pense, on l'a fait connaître, on s'est mobilisés pendant des années, nous continuons à le faire et il n'y a pas de problème. Si vous voulez vous battre avec nous, on pourra éventuellement élaborer une stratégie commune.

Sur ce qu'a dit Xavier, donc Xavier considère qu'il y a un recul des recettes, que les charges sont en augmentation, à la fois les charges d'ordre général, les charges de personnel. Mais il y a un constat, Xavier, que j'ai fait moi-même en l'exposant et en donnant, de manière précise, les chiffres. Après, c'est l'interprétation que l'on fait qui n'est la même. Mais on peut comprendre que quand on est dans l'opposition, on ait une interprétation différente de celle de l'Exécutif.

Voilà, on me pousse, on me bouscule, je suis désolé de ne pas avoir été beaucoup plus loin dans les détails, mais là je suis un peu coincé, excusez-moi, je rends le micro.

Mme Mattea CASALTA

Peut-être que M. le Président de l'Exécutif va conclure.

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être synthétique en 6 minutes.

Merci M. le Conseiller exécutif pour cette présentation.

Merci pour les observations qui ont été faites depuis les groupes et les bancs de l'opposition, depuis les groupes et les bancs de la majorité.

Merci à la majorité pour son soutien, également pour avoir souligné ce qui mérite d'être amélioré ou là où il faut continuer à se battre, notamment pour renforcer nos marges de manœuvre.

Je note aussi que globalement les interventions des groupes de l'opposition sont bienveillantes, dénuées de toute forme d'excès, avec des critiques qui vous appartiennent, que nous pouvons ne pas partager mais qui sont tout à fait entendables.

Simplement quelques mots, d'abord sur la macroéconomie du budget et ensuite pour répondre sur un ou deux points par rapport aux politiques publiques, et notamment l'argument selon lequel nous ne serions pas suffisamment ambitieux.

Sur les grandes lignes de ce budget, je vais dire que c'est à la fois un budget qui reflète, me semble-t-il, une approche extrêmement sérieuse de la gestion de cette Collectivité de Corse, et c'est en même temps un budget qui structurellement reste un budget de dépendance.

Alors, une approche sérieuse, pourquoi ? Eh bien parce que, vous l'avez dit, pour partie parce que c'était le cas, y compris avant la fusion, pour partie parce que nous avons mené depuis 2015, au niveau de la Collectivité territoriale de Corse et depuis le 1^{er} janvier 2018, naissance de la nouvelle Collectivité de Corse, une politique qui est une politique extrêmement sérieuse et volontariste. Aujourd'hui, la Collectivité de Corse présente des grands équilibres budgétaires qui sont satisfaisants.

Alors, il y a un certain nombre d'éléments qui font, par exemple les recettes, vous l'avez dit, quand on voit les recettes sur les produits des ventes foncières, extrêmement dynamiques dans le département de Corse-du-Sud, c'est aussi la traduction fiscale d'un phénomène alimenté aussi par la spéculation et la dépossession souvent, pas seulement. Mais ça génère aussi une recette fiscale et cette recette fiscale aujourd'hui elle est tombée dans l'escarcelle de la Collectivité de Corse.

Mais c'est aussi notre politique qui a conduit à ces bons résultats. Le premier exercice budgétaire nous avons eu à faire face à un trou de 100 M€ qui était caché, que nous avons découvert et que nous avons comblé. Et aujourd'hui nous avons des ratios qui sont des ratios satisfaisants. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, ça reste un budget qui est un budget de dépendance, nous en sommes d'accord et quelles que soient nos options politiques, parce que nos ressources propres sont à l'évidence trop faibles. Et, concernant les grands chantiers qui nous attendent et les grandes négociations qui nous attendent, nous savons que nous avons en face de nous des interlocuteurs et des partenaires qui peuvent, par un acte d'autorité, réduire de façon très significative nos marges budgétaires.

On va parler du PTIC. Le PTIC, c'est un effort qui a été annoncé par le Président de la République, c'est un effort dont on nous a déjà dit qu'il s'étalerait sur 5 ans et qu'il porterait sur 500 M€.

En 2002, c'était normalement un peu plus de 10 ans, 13 ans, c'était 2 milliards d'euros. Aujourd'hui, on nous annonce 500 M€ et on ne nous laisse pas la possibilité de discuter au moment où je parle. Nous allons discuter parce que je considère, et je pense que vous le considérerez aussi lorsque nous aurons travaillé ensemble à la position qu'il faut avoir, que 500 M€, par rapport à ce qui est aujourd'hui le retard que présente encore la Corse au terme de 20 ans de PEI, ça ne suffira pas.

Le CPER, nous n'avons pas encore commencé la discussion, ce que je sais c'est que les Présidents des régions de France viennent de nous écrire pour nous dire que les propositions qui leur sont faites unilatéralement par l'Etat, même si c'est un contrat, sont des propositions qui en termes de volume sont très en-dessous de ce qu'attendaient les régions de France et qui en termes de structures de contrats, proposent simplement aux régions de venir supporter les politiques d'Etat.

Donc aussi bien en termes de volume qu'en termes de philosophie, on est dans une situation qui, pas pour nous, pour les régions de France, à gauche, à droite, n'est pas satisfaisante.

Troisième niveau, la discussion avec l'Europe. Bien sûr que nous sommes des tout-petits économiquement, politiquement et démographiquement. Nous essayons de développer une stratégie interinsulaire, inter-méditerranéenne, interrégionale, interterritoriale, mais si demain l'Union européenne nous dit : les engagements en Corse pour la période 2021-2027, PAC comprise, vont diminuer de 20 %, nous n'aurons pas d'autres choix que de l'accepter. C'est la réalité de notre situation aujourd'hui. Et je le dis aussi, je partage tout à fait ce qui a été dit, notamment par les groupes de la majorité

déjà à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et réaffirmé aujourd'hui, mais je pense que ce constat peut être partagé par l'opposition : si nous n'allons pas vers une autonomie fiscale, avec des recettes propres, nous ne pourrons pas continuer à déployer notre vision stratégique, tout simplement parce que, je vais le dire en termes triviaux, aujourd'hui nous sommes à l'os, on ne peut pas faire mieux ni plus en termes d'économie.

Je termine donc ce premier volet de mes explications sur les grands équilibres.

Deuxième volet, parce qu'en fait c'est l'élément sans doute essentiel, moi je ne veux pas laisser d'ambiguïté et je ne doute pas un instant de la bonne foi de Pierre GHIONGA, ni de celle de Xavier LACOMBE, je vais être très clair, parce que qu'est-ce que l'on regarde d'un budget ? On regarde l'emprunt ; vous avez vu l'emprunt ? L'emprunt, on a voté 100 M€ l'année dernière, on a réalisé 20 M€. Donc, je pense qu'on est extrêmement sérieux. Près de 100 M€, un peu moins ; on a réalisé 20 M€.

Les emplois, les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté.

La dépense salariale : je vais être très clair, et sous le contrôle des documents qui vous sont communiqués et on pourra les aborder. Alors, nous étions au 31 décembre 2019 sur 4 309 postes pourvus, je ne parle pas des postes budgétaires ouverts, ça c'est théorique ; 4 309 postes pourvus, je précise parce qu'il y avait une erreur sur le premier document, on a dû recompter, comparer entre les trois collectivités, problèmes informatiques, etc.

Il y a eu effectivement 163 entrées. Alors les entrées, ce ne sont pas des recrutements. 163 personnes qui rentrent, ça peut être des fins de mises à disposition, de détachements, des gens qui reviennent, etc.

Il y a eu 67 recrutements et 153 sorties.

Si on reprend sur les deux années, 2018 et 2019 : nous avons pour l'année 2018, 148 entrées dont 29 emplois dus aux intégrations de personnel décidées en 2017, notamment l'association Aide 2B, le GIP, Corse Compétence, le CRIJ, et seulement 9 recrutements et 152 sorties.

Donc, nous avons en 2018, un différentiel de moins 4 postes et en 2019 un différentiel de plus 10 postes.

Donc, en tout nous sommes dans un différentiel consolidé de plus 6 postes sur les deux années 2018, 2019, ça c'est la réalité des chiffres.

C'est-à-dire qu'en gros on a été poste pour poste, avec par contre une augmentation, parce que souvent les recrutements ont porté notamment sur des recrutements de catégorie A, par exemple, là où il y avait des besoins et notamment des besoins jugés impérieux, notamment par les personnels. Et je voudrais vous dire, mais vous n'avez absolument pas été polémiques, on ne peut pas me reprocher ou reprocher à l'Exécutif d'acter des recrutements dans des secteurs qui sont structurellement sous dotés et à propos desquels vous m'avez vous-mêmes, l'opposition, interpellé à plusieurs reprises. Et, c'est votre droit et même devoir de le faire puisque les fonctionnaires sont venus vous voir en vous disant : regardez, là on est trop peu nombreux, là on manque de médecins, là on manque de puéricultrices, là on manque d'ingénieurs, là il y a des départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés. C'est ça la réalité.

Donc nous avons été dans une épure d'un point-de-vue de la trajectoire et de la contention de la masse salariale, qui est ce que nous pouvions faire de mieux, surtout si on compare. Alors je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails, mais je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale, je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes très en-deçà de ce qui a été fait partout ailleurs où les régions ont fusionné. Nous sommes très en-deçà ! Là où nous, nous avons contenus à environ 5,5 % pour l'année à venir, les régions en moyenne ont augmenté de 8 à 10 %. Une partie de l'augmentation est due à l'évolution tendancielle de la hausse des charges de personnel, le GVT, je vous en ai parlé, les avancements, c'est ce que l'on avait décidé aussi avec les organisations syndicales et que l'on a validé à l'unanimité à la CAP.

Et, une autre part, c'est quoi ? C'est la politique que l'on a mise en œuvre ensemble : régime indemnitaire, actions sociales, hausse du compte épargne temps, provision pour l'harmonisation des conditions d'emploi des assistantes familiales, 400 000 €, vous le savez, elles sont beaucoup moins payées dans un ancien département que dans l'autre, etc.

Donc, je le dis très fortement pour que ça soit entendu et qu'aucune ambiguïté ne subsiste, nous avons été extrêmement rigoureux sur la gestion des recrutements et de la masse salariale, nous ne pouvions pas faire mieux. L'augmentation elle est due à des recrutements qui étaient impératifs, indispensables et obligatoires, et deuxièmement à une politique sociale liée à la fusion, qui est un choix politique parce qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse, notamment en matière d'actions sociales et de régime indemnitaire, est sans doute la Collectivité qui est la plus en avance dans l'ensemble français. Et, ça s'est traduit aussi, par exemple notamment vous le savez, par la

récupération du retard historique qu'ont les ATTE partout, nulle part en France ça n'a été fait, sauf dans le Doubs, eh bien nous, nous avons augmenté et aligné avec un effet de cliquet, y compris les contractuels, les ATTE, avec une augmentation sur la fiche de paye de 250 € à la fin du mois. Et ce n'est que justice, mais nous l'avons fait, et ça un coût et ce coût nous l'assumons.

Je termine en disant, sur les politiques publiques, on peut qu'on n'en fait pas assez. Pierre, juste un mot, la langue corse, c'est notre engagement à tous, total. Le budget, c'est une projection, on est en augmentation cette année par rapport au budget de l'année dernière. On a un problème de consommation aujourd'hui. Aujourd'hui, nous nous adressons à la société en matière de langue corse pour diffuser la langue corse dans l'espace sociétal et nous soutenons les porteurs de projets et nous soutenons les structures.

Nous avons un problème de consommation des crédits, donc il y a un décalage entre la volonté politique qui est celle du Conseil exécutif, de la majorité, où les crédits sont ouverts, nous n'arrivons pas à consommer ces crédits, ça c'est la réalité aussi. Donc, ça ne servirait à rien de dire qu'on augmente de 50 % nos crédits, si on ne va pas les consommer derrière, ils manqueraient ailleurs.

Je termine, je vais prendre un exemple, le logement social : l'ancienne CTC, entre 2008 et 2018, elle avait consacré (elle venait en complément) 2,6 M€ en 10 ans sur l'ancien office public qui était l'office public départemental. Il n'y avait pas d'aide directe, je parle sous le contrôle de François, il y avait des soutiens, notamment à travers des garanties d'emprunt, etc.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse va contractualiser 30 M€ sur 6 ans, 30 M€ pour le parc locatif de l'office de l'habitat, 30 M€ dans une contractualisation, en reprenant aussi les engagements contractualisés qu'avait pris le conseil départemental pour l'office qui relève de la CAPA. Ça on va le faire.

Et à ces sommes-là vont s'ajouter, par exemple, les sommes au titre de la PPE, de la mise à niveau et de la requalification énergétique. Ça veut dire qu'on va faire un effort sans précédent pour le logement social, que les budgets sont actés et que très concrètement là-aussi, ça va faire travailler des entreprises corses, qu'on va améliorer un parc locatif et qu'à la fin du mois quand les logements auront été réhabilités, ça sera 150 ou 200 € de charges en moins, que les locataires de ces HLM vont récupérer pour leur vie et pour le financement de leurs achats. Et ça, ça vaut plus que n'importe quelle aide directe que l'on pourrait faire.

Donc voilà ce que voulais vous dire à propos de ce budget.

Je pourrais décliner très longuement, nous n'avons plus le temps. Je pense que c'est un budget qui est un budget sérieux, c'est un budget qui nous fait rester dans les clous d'un point de vue de l'orthodoxie budgétaire, c'est un budget qui porte une haute ambition politique dans toutes les politiques publiques que nous avons identifiées comme prioritaires, notamment à l'occasion de notre discussion sur le DOB. Alors, la présentation ne permet peut-être pas assez de le souligner, il faudrait de plus longs débats que ceux que nous avons eus jusqu'à aujourd'hui, mais dans tous les fondamentaux de notre action, y compris dans le domaine social, dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine, on l'a vue tout à l'heure, de la formation et du patrimoine, des infrastructures routières, de la jeunesse, de l'aménagement du territoire, 50 M€ au titre de l'aide aux communes et des différents dispositifs, l'office de l'environnement même chose, l'augmentation des crédits, Nanette n'est pas là, on a abondé aussi de 1 M€ l'ATC pour anticiper les conséquences négatives de la saison dernière.

Donc, avec peu, politiquement nous faisons beaucoup, il faut continuer à être sérieux d'un point de vue budgétaire et il faut se battre pour augmenter nos recettes.

Mme Mattea CASALTA

M. le Président, merci. Vous présentez l'amendement, peut-être ?

Le Président SIMEONI

L'amendement, il porte sur trois aspects, c'est marginal mais ça n'est pas marginal parce que c'est politique aussi, c'est sur le centre des sports et de la jeunesse de Corse. Alors là, volonté politique, il y a des investissements qui vont être faits, c'est expliqué je crois dans le corps de la motivation.

Il s'agit de la construction de courts de tennis couverts, de l'éclairage led du stade et de la réfection de l'internat. Donc on vous demande d'augmenter de 300 000 € en AP pour le Centre de la Jeunesse et du Sport.

Deuxième volet de cet amendement : le SMAC, je me tourne vers Pierre-Jo FILIPPETTI, vous avez vu, le SMAC on a fait un choix politique important. On a repris en régie l'abattoir de Ponte-Leccia, on aura l'occasion d'en parler plus longuement puisque ça s'intègre dans une vision globale de structuration de la filière, confer également l'abattoir sur les petits ruminants, etc.

Sur le SMAC donc, il y a les 610 000 €, ça correspond à la reprise et à la fin de la DSP. Et, il y a également le transport des carcasses puisque nous allons fermer

l'abattoir de Cuttoli (il est fermé actuellement) et que nous avons décidé d'aider les éleveurs qui auront un surcoût de transport pour leurs animaux, pour amener les bêtes jusqu'à l'abattoir de Ponte-Leccia. Donc, c'est 150 000 €.

Enfin le SIS 2B, dans le contexte que vous connaissez, on a voté ce matin un amendement sur les investissements. Sur le fonctionnement, on a eu le coup dur, je dirai, de la mise à la charge au terme d'une procédure longue et douloureuse dite du feu de Palasca, un procédure dramatique où il y avait eu malheureusement deux décès et des blessés graves, où au terme d'un processus judiciaire extrêmement long, c'est le SIS 2B, et lui seulement, qui a été condamné à payer un certain nombre de sommes, environ 400 000 €. Donc c'est un jeu de vases communicants, on nous demande 400 000 € supplémentaires en fonctionnement pour le SIS 2B.

Et, je précise aussi que, je l'ai dit à Pierre POLI qui n'est pas là, s'il y a des besoins, on a contractualisé, vous le savez, avec les SIS 2B et 2A dans le cadre de la politique là aussi, on va dire, de contrôle et de vision que nous voulons avoir sur les organismes rattachés à la Collectivité de Corse. Donc on a contractualisé, s'il y a besoin de faire un effort exceptionnel, notamment par rapport à la situation que nous venons de connaître et que nous risquons de connaître, on en discutera, y compris à l'occasion du budget supplémentaire pour le SIS 2A.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme Mattea CASALTA

Merci, nous allons donc passer au vote. Pardon, Pierre-Jo.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Juste, M. le Président, sur les amendements, pas sur le SMAC, sur le CSJC, ce serait en CP, pas en AP, en crédits de paiement et non pas en autorisations de paiement.

Le Président SIMEONI

C'est pour l'investissement sur l'internat, pour les travaux qui sont prévus cette année. C'est en AP, on en a convenu comme ça, sous votre contrôle.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Il vient de me dire que c'est de préférence en CP.

Le Président SIMEONI

Donnez-moi une minute. On ne peut pas transformer en CP maintenant. Je pense que le fait de les inscrire en AP, permet de mobiliser les CP pendant l'exercice budgétaire.

M. Pierre-José FILIPPETTI

C'est bon.

Mme Mattea CASALTA

Si tout le monde est d'accord, nous allons peut-être passer au vote. On commence par l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à la majorité (Pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC ; Abstention : Andà per Dumane, La Corse dans la République ; NPPV : Per l'Avvene)

Nous allons passer au vote du budget, ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à la majorité.¹⁵

Pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC.

Contre : Per l'Avvene.

Abstention : Andà per Dumane, La Corse dans la République.

Le Président SIMEONI

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que nous en avons terminé ce soir.

¹⁵ Délibération N° 20/020 AC

Simplement juste pour vous rappeler ce que nous avons décidé en commission permanente, à savoir que nos travaux démarreront demain à 9 h 30, donc soyez ici avant 9 h 30 puisque nos travaux démarreront à 9 h 30.

M. LACOMBE, je compte sur vous !

Bona sera !

La séance est suspendue à 20 h 10.

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER****BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE***Rapport n° 043***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la proposition du budget primitif 2020 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget principal est modifié comme suit :

En section d'investissement :**Dépense :****En autorisation de programme :**

- L'autorisation de programme 4513 « CSJC », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 300 000 € est augmentée de 300 000 €, ce qui porte son montant à 600 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire doit permettre de soutenir le plan d'investissement adopté par le CSJC. Il s'agit notamment de la construction de courts de tennis couverts, de l'éclairage led du stade et de la réfection de l'internat.

- L'autorisation de programme 4114 « Formations sanitaires sociales supérieures », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et

l'épanouissement des individus », la politique II.A « L'enseignement et la formation », la compétence 411 « Enseignement supérieur, recherche et diffusion », prévue à hauteur de 1 350 000 € est diminuée de 1 260 000 €, ce qui porte son montant à 90 000 €.

Motif :

Cette inscription correspond à une régularisation due à une erreur matérielle, l'attribution des bourses sanitaires et sociales relevant de la section de fonctionnement. Ces AP sont transférées en fonctionnement.

Le montant total des AP nouvelles inscrites au BP 2020 est ainsi porté à 410 621 766 €.

En section de fonctionnement

Dépense :

En autorisation d'engagement :

- L'autorisation d'engagement 2116 « SMAC », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.A « Le développement agricole et rural », la compétence 211 « Agriculture », prévue à hauteur de 1 785 000 € est augmentée de 760 000 €, ce qui porte son montant à 2 545 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire doit permettre de :

- Compenser la contrainte économique liée à la mise en œuvre d'un tarif unique d'abattage, évaluée à 610 000 € ;
- Financer le transport de carcasses résultant de la fermeture de l'abattoir de Cuttoli, estimé à 150 000 €.
- L'autorisation d'engagement 4114 « Formations sanitaires sociales supérieures », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.A « L'enseignement et la formation », la compétence 411 « Enseignement supérieur, recherche et diffusion », prévue à hauteur de 5 200 000 € est augmentée de 1 350 000 €, ce qui porte son montant à 6 550 000 €.

Motif :

Cette inscription correspond à la régularisation de l'erreur matérielle susmentionnée.

- L'autorisation d'engagement 3174 « Participations SIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire », la politique IV.D « La prévention contre les incendies et la forêt », la compétence 317 « Prévention contre les

incendies », prévue à hauteur de 44 380 000 € est augmentée de 400 000 €, ce qui porte son montant à 44 780 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire doit permettre de :

- Prendre en charge des frais de fonctionnement du SIS 2B pour l'exercice 2020.

Le montant total des AE nouvelles inscrites au BP 2020 est ainsi porté à 495 285 152 €.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
